CDIC 2005 Annual Report

Canada Deposit Insurance Corporation

Societe d'assurance-depots du Canada

Canada

Mission

To provide deposit insurance and to contribute to the stability of the financial system in Canada in a professional and innovative manner, meeting the highest standards of excellence, integrity and achievement, for the benefit of depositors of member institutions while minimizing the Corporation's exposure to loss. CDIC will provide an environment where employees are treated fairly and given opportunities and encouragement to develop their full potential.

Values

Excellence and Professionalism

Integrity and Trustworthiness

Communication and Teamwork

Respect and Fairness

‹ Five-Year Financial and Statistical Summary ›

($ millions unless otherwise indicated)

For the Years Ending March 31	2005	2004	2003	2002	2001
SELECTED BALANCE SHEET ITEMS					
Cash and investments	1,323	1,195	1,066	985	766
Provision for insurance losses	550	550	550	500	400
Retained earnings	789	681	539	486	455
Ex ante funding ($ billions)	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9
SELECTED CASH FLOW ITEMS					
Claims paid	—	—	—	—	—
Claims recovered	14	1	—	18	62
Loans recovered	—	—	—	22	40
Payment of guarantees	—	—	10	10	10
SELECTED INCOME STATEMENT ITEMS					
Premiums	93	109	76	155	140
Interest on cash and investments	34	35	32	36	35
Operating expenses	21	22	26	23	21
Adjustment to allowance and provisions for loss	1	3	46	86	(6)
MEMBER INSTITUTIONS					
Domestic banks and subsidiaries	37	37	39	39	40
Domestic trust and loan companies	21	24	25	24	25
Subsidiaries of foreign financial institutions	23	25	24	28	36
Total number of institutions	81	86	88	91	101
Total insured deposits ($ billions)	376	363	347	339	327
EMPLOYEES					
Number of permanent employees[a]	79	86	92	95	86
OTHER					
Average yield on cash and investments	2.99%	2.60%	3.21%	3.36%	5.46%
Growth rate of insured deposits	3.4 %	4.6 %	2.4 %	3.7 %	3.2 %

[a] Represents the number of full-time, permanent employees at year-end. Vacant approved positions have not been included.

‹ THE YEAR AT A GLANCE ›

2004/2005 was marked by positive change on a number of fronts. The year's "headlines" include:

FOR CONSUMERS ...

- *Consumers are better protected* — the Government of Canada raises the limit on insured deposits with member institutions to $100,000 (up from $60,000).

FOR MEMBER INSTITUTIONS ...

- *Member premiums are reduced by one third* — to their lowest levels ever.
- *Regulatory burden on members is eased* as CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices* are repealed, leaving the Office of the Superintendent of Financial Institutions to assess institutions against their guidelines as well as legislative and regulatory measures, and to be the sole organization responsible for reviewing new entrants into the financial sector.
- The *financial sector had an excellent year* — CDIC members' profits reached record levels for the second year running.

FOR CDIC ...

- CDIC welcomes a *new President and CEO*, Guy L. Saint-Pierre.
- The Corporation continues to show *very strong financial health*.
- The *Special Examination by the Office of the Auditor General of Canada shows positive results*, noting CDIC's governance framework, risk activity and experienced management team.

106-00896/

Table of Contents

Message from the Chairman 4
Message from the President and CEO 9

I Introduction 12

II Management's Discussion and Analysis 15
CDIC's Operating Environment 15
Business Objectives, Strategies and Performance 19
Enterprise Risk Management (ERM) 29
Financial Overview 32

III Financial Statements 45
Management Responsibility for Financial Reporting 45
Auditor's Report 46
Financial Statements and Notes 47

IV Corporate Governance 59
Treasury Board of Canada Secretariat Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations 59
Board of Directors 61
Board Governance Policy 69
CDIC Officers 70
Other Committees 70
Corporate Practices Related to Business and Employee Conduct 72
Statutory Requirements 73

V About Our Membership 75
Financial Performance 76
Comparative Financial Information 80

VI Reflections of the Past President and CEO 91

Appendices 95
Appendix A — CDIC Board Governance Policy 95
Appendix B — For More Information about CDIC 101
Appendix C — Glossary 102

MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

At a time marked by particularly close scrutiny of federal Crown corporations, it is gratifying to have completed our fourth Special Examination with the following finding from the Office of the Auditor General:

> *"**A good governance framework.** We found that the Corporation has in place the key elements of a good governance framework. The Board assumes the stewardship of the Corporation and works closely with Management."*
>
> *— Special Examination Report of the Office of the Auditor General of Canada*, November 2004

This independent confirmation of the Board's diligent discharge of its duties is a reflection of the calibre of CDIC's Board and the Management team that supports it. It also confirms what I have known about CDIC throughout the years I have been associated with it. My involvement with CDIC goes back a long way. I had the privilege of being one of its first private sector Directors from 1988 to 1993 and, more recently, its Chairman for the past six years. As I head into retirement this fall, I am naturally inclined to look back over how CDIC has changed.

Created in 1967 to assure depositors that their insured deposits will unquestionably be paid even if a member institution fails, CDIC plays a critical role in Canada's financial safety net. For its first 15 years, CDIC had only a few failures to deal with and performed its role simply by being there to provide comfort to depositors and after the event cleaning up the affairs of those few failures. Then, in the 1980s, the Canadian financial sector was hit by waves of member failures. Those failures cost billions of dollars.

As a result, after extensive post-mortem reviews, it was decided that CDIC had to be transformed from being a passive deposit insurer to an active one. Its objects were changed to enable it to concern itself in the practices of its members before they failed, rather than after, and, not surprisingly, in view of the losses, the changes concluded with a provision that it was to pursue its enhanced objects "in such manner as will minimize the exposure of [CDIC] to loss". In addition, CDIC was reoriented to have a more private sector ethos by adding to its Board of Directors an equal number of private sector directors to balance its existing public sector directors. More recent changes have made CDIC entirely responsible for making its own assessments of the risks with which it is faced.

The results since then have been good. Loss ratios on failures have fallen dramatically. Today, CDIC has no debt. It has no deficit. It has *ex ante* funding of approximately $1.3 billion. The premiums it charges its members are the lowest they have ever been. As a result primarily of the remarkably good economic climate that Canada has enjoyed, coupled with an early intervention framework, none of our members has failed for 9 years.

Which brings me to the events of this past year or so. In his 2004 Budget, the Minister of Finance asked CDIC and OSFI to provide him with their views regarding overlap and duplication in their respective functions and operations.

To respond to the Minister's request, our Board decided that a separate committee of the Board, the Committee of Independent Directors ("Committee"), should be established, comprised of all the independent private sector directors and me, to collaborate with Management in providing the Minister with CDIC's views. Given their primary positions with other federal agencies, CDIC's *ex officio* Directors did not consider it appropriate for them to be involved.

After a thorough review of all aspects of CDIC's role in the federal financial safety net by the Committee and Management, and with the benefit of earlier consultations which I had previously initiated with the CEOs of a cross-section of our members, CDIC provided the Minister with a comprehensive report containing its views together with recommendations.

This year in his 2005 Budget, the Minister announced that he had decided that the key roles and responsibilities of CDIC will be maintained, while supervisory functions are to be streamlined within OSFI, which is to be solely responsible for certain matters in which CDIC also played a role.

The Minister decided that CDIC should repeal its *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law*, as CDIC recommended. When that by-law was first introduced by CDIC, it was venturing into what was a new area for regulatory oversight, in effect the quality of corporate governance and risk management. However, once OSFI subsequently developed its own guidelines dealing with the same subject matter, and other regulatory authorities imposed comparable requirements, it was apparent that CDIC's by-law had become redundant. As a result of that decision, the one area of duplication and overlap which my own consultations with CEOs had lead me to believe was of most concern to our members has been eliminated.

The Minister also decided that OSFI is to be solely responsible for reviewing new federal entrants into the financial sector. That means that CDIC's responsibilities now start once an institution has been admitted to the sector rather than in advance of that occurring. CDIC's involvement in admission had been added to its mandate as a result of what occurred in the 1980s. Removing CDIC from having responsibility for admission will not affect CDIC's role as insurer of deposits at such institutions as are admitted. Thus, another area of duplication and overlap has been dealt with.

The decision that CDIC is to continue with its key roles and responsibilities confirms the continuation of the vital distinction between the role of OSFI, as the regulator and supervisor, and the role of CDIC, as the deposit insurer.

The completion of this review of the roles of CDIC and OSFI is to be welcomed. Relieving CDIC of responsibility in the areas mentioned does not affect CDIC's basic mandate. That remains clear: to act for the benefit of depositors and to promote the stability of the financial system in Canada. One of its principal challenges also remains clear, to ensure that, notwithstanding that it will have less direct interaction with its members in good standing, it continues to be able, as its Act requires, to minimize its exposure to loss. For CDIC to do that, it will remain very important that, while relying on OSFI as the primary regulator, CDIC continues to conduct its own analysis and evaluation of the state of its members and be ready and able to intervene early when it decides that the time has come to do so. It must never be caught by surprise.

The end result of these changes is that the checks and balances essential to having a system that is both effective and efficient remain in place. CDIC and OSFI will continue to work hand in glove with each other, while recognizing that they have different mandates and so may have different

interests and views. CDIC can move forward with confidence to meet its singular mandate of protecting the interests of depositors in the most cost efficient fashion thereby contributing to the stability of the financial system in Canada.

The foregoing are not the only changes at CDIC this year.

Turning first to the members, I am pleased to state that for the 2005 premium year, members will benefit from a one-third reduction in premium rates. This is the second reduction of premium rates since I was appointed Chairman in September 1999 — in fact, rates are down by as much as two-thirds since then. An additional significant change affecting members and depositors is the increase of CDIC's deposit insurance coverage from $60 thousand to $100 thousand. In that regard, I refer you to the message from our new President and CEO.

Another important change this year is that my comrade in arms throughout much of my time, Mr. Jean Pierre Sabourin, has retired as our President and CEO after 14 years in that office. He retired on April 1, 2005. He made a tremendous contribution to CDIC and to Canada, and is devoted to both. I encourage you to read his reflections included later in this report on the evolution of deposit insurance in Canada during the past two decades. He was a major force in that evolution.

CDIC is now in the very capable hands of our new President and CEO, Guy Saint-Pierre, who steps into the position with the support of the Minister of Finance based on the unanimous recommendation of the Board of Directors, following an open, competitive process which it conducted. His appointment was approved unanimously by the House of Commons Standing Committee on Finance. Our Board has seen first-hand what Mr. Saint-Pierre can do and we are very confident that he will embrace the challenges of the future.

The Board has had a very busy year on numerous other fronts as well, and I refer you to the Corporate Governance section of the report for further details in this regard. There has been one change in the composition of our Board of Directors this past year. It was with great pleasure that we welcomed Ian Bennett back to our Board, in his new capacity as Deputy Minister of Finance. Mr. Bennett served on CDIC's Board as the Alternate for the then Deputy Minister of Finance from 1997 to 2001.

CDIC is most fortunate to have such a good complement of Directors — both from the private sector who bring a very practical bent to our decision-making process as well as our *ex officio* Directors who bring a comprehensive knowledge of the Canadian financial regulatory and supervisory system. I would like to express my sincerest gratitude to each and every one of our Board members for their support throughout my term. I have very much appreciated their candour, dialogue and hard work. We simply could not find a better combination of practical skills, knowledge and experience that an organization like CDIC needs at its helm. I especially want to note how much the Committee of Independent Directors contributed this past year to our report to the Minister. They gave unstintingly of their time and were unanimous in their support of CDIC. I thank as well all of the CDIC employees who continue to demonstrate their professionalism and desire at all times to do what is best, not just for CDIC, but also for the millions of Canadians who rely on its deposit insurance. Finally, it would be remiss of me not to acknowledge the Ministers under whom I have served. I could not have been more fortunate.

I wish CDIC the best in the future. I know that I leave it in good hands, and am confident that it will continue to serve our country well.

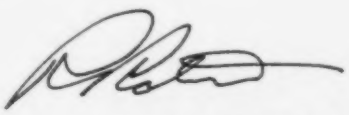

R.N. Robertson, Q.C.

Message from the President and CEO

As I begin my term as CDIC's new President and CEO, I am pleased to report that CDIC's financial position continues to be very strong. CDIC's *ex ante* fund, which is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses, was $1.3 billion as at March 31, 2005. Net income of $108 million was down from last year's $142 million as a result of reduced premium revenue from CDIC's member institutions, despite the fact that the level of deposits CDIC insures rose by 3.4% in 2004/2005 to $375.2 billion. On the operational front, CDIC's operating expenses decreased by 4.2% over the previous year, mainly due to lower salary costs and operating efficiencies.

For the ninth consecutive year, there were no failures among CDIC's members, reflecting both their continuing solid performance and a positive economic cycle. The membership's after-tax profits surged by $2.4 billion in fiscal year 2004 to an historical high of $14.4 billion. Most member institutions are reporting excellent asset quality measures, strong capital levels (the BIS ratio reached 13.4%), and improved governance and risk management processes.

During the year, CDIC carried out its four business strategies and related initiatives: readiness, sound governance, strong partnerships and deposit insurance awareness. These strategies were developed to ensure that CDIC fulfills its statutory mandate. CDIC's major initiatives for each strategy were achieved on time and on budget. The key readiness initiatives consisted of active contingency planning for an intervention including a payout of insured deposits. This coupled with a strong risk assessment function

will ensure that CDIC will be ready in the event that CDIC is called upon to deal with a failing member institution. CDIC also pursued a number of governance-related initiatives, which included implementation of an enterprise risk management framework to ensure that CDIC has a sound process to manage all of its significant corporate risks.

In delivering on its mandate, CDIC relies on its relationships with a number of partners. The single most important partner for CDIC on a day-to-day basis is the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI). Last year, both organizations continued to regularly exchange information and to work together on issues related to the membership. Another key partner and with whom CDIC collaborated on a number of awareness activities is the Financial Consumer Agency of Canada. There are a number of others with whom CDIC carried out joint activities, such as financial advisors and deposit broker associations, which allowed CDIC to successfully increase Canadians' awareness of deposit insurance. A recent review of the program combined with discussions with consumer groups highlighted the necessity of a shift in focus in order to reach certain segments of the population most in need of information about deposit insurance. Accordingly, CDIC's public awareness program going forward will target a range of consumers such as seniors, through a mix of media and information vehicles.

Several announcements in the February 2005 Federal Budget will have an important impact on CDIC's business plans going forward. Undoubtedly, the most significant announcement for Canadians about deposit insurance was the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000 from the current $60,000. This will have a beneficial impact on depositors. It will also have an impact on CDIC's operations as it will affect when CDIC reaches the bottom of its target *ex ante* funding range (between 40 and 50 basis points of insured deposits).

Other Budget announcements relate to the Government of Canada's continuing initiative to streamline financial services regulation, and to reduce the regulatory burden and any unnecessary overlap of activity between CDIC and OSFI. Therefore, CDIC will no longer be required to approve new members at the federal level. Furthermore, as recommended by CDIC last year, its *Standards of Sound Business and Financial Practices* for member institutions have been repealed.

On May 9th of this year, I was handed the honour of becoming CDIC's third ever President and CEO. Fresh from serving in the position of Executive Vice-President and Chief Operating Officer, I feel very well equipped to meet

the many challenges of this work. I appreciate the full support that I received from CDIC's Board of Directors in recommending me for this position. I have already begun to look at ways CDIC can deliver on its mandate as cost-effectively as possible, while recognizing the need to constantly invest in employees' skills sets and upgrade technology tools in preparation for an intervention. I am also mindful of the regulatory burden carried by the members. I intend to continue CDIC's practice of seeking their views throughout any process that would result in a change to CDIC's requirements of them.

Recently, all Crown corporations have been challenged by the Government to strengthen governance practices. It was stated that Crown corporations should be leaders as opposed to followers in adopting new and innovative best practices for effective governance, transparency, and accountability suited to the challenges of the 21st century. This is an opportunity that I readily embrace to ensure that CDIC continues to earn the confidence of Canadians through its strong governance practices and indeed in all areas of its endeavour. I sincerely hope that my knowledge of the financial services sector and my commitment to the protection of consumers will also help me and my team at CDIC to earn the trust and respect of all of CDIC's stakeholders.

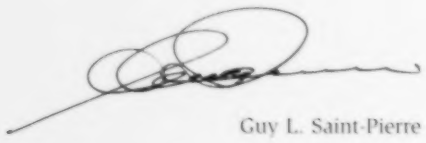

Guy L. Saint-Pierre

‹ | INTRODUCTION ›

The Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) is a federal Crown corporation, established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*. The Corporation reports to Parliament through the Minister of Finance. CDIC members are banks, federally incorporated trust and loan companies, provincially incorporated trust and loan companies, and associations to which the *Cooperative Credit Associations Act* applies.

CDIC plays a unique role within Canada's financial system. There are five federal government agencies including CDIC that create a "safety net" to protect the financial system, each with its own distinct mandate. The five agencies are: the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Bank of Canada, the Financial Consumer Agency of Canada and the Department of Finance and, of course, CDIC.

CDIC's mandate has several facets: it provides deposit insurance against the loss of eligible deposits should a member institution fail, it contributes to the stability of the financial system in Canada, it must carry out its work in a way that minimizes CDIC's exposure to loss in the event that a member institution fails and it does so for the benefit of depositors.

The CDIC protection for eligible deposits is currently $100,000 per depositor in each member institution. CDIC is funded by premiums assessed on its member institutions and does not receive federal tax dollars.

This year's Annual Report includes the following sections:

Management's Discussion and Analysis (Section II), and Financial Statements (Section III)

The Canadian Institute of Chartered Accountants guideline entitled *Management's Discussion and Analysis: Guidance on Preparation and Disclosure*, requires detailed information on a corporation's performance against plan and its current environment, its risks, and how its future activities are expected to affect the corporation's business results. CDIC's 2005 Management's Discussion and Analysis (MD&A) has been expanded to meet the requirements of the guideline.

For the first time this year, and also consistent with Treasury Board's recently released *Guidelines for Audit Committees in Crown Corporations and Other Public Enterprises*, the MD&A was reviewed by CDIC's Audit Committee and then approved by the Board of Directors, along with the Financial Statements.

Corporate Governance (Section IV)

For the past several years "sound governance" has been one of CDIC's four business strategies. CDIC has long recognized the fundamental importance of governance to successful business operations and has sought ways to enhance its own practices in this area. In February 2005, the President of the Treasury Board of Canada Secretariat introduced in the House of Commons a report entitled *Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations — Meeting the Expectations of Canadians*, with a view to strengthening Crown corporation governance. CDIC summarizes its status in respect of the principal measures set out in that report in the Corporate Governance section.

About Our Membership (Section V)

Section V includes CDIC's review of the financial performance of its member institutions for the past year. CDIC maintains a solid understanding of its member institutions, and particularly higher risk members. CDIC manages and minimizes its exposure to loss through vigilant monitoring of the risks inherent in members' strategies and operations. Failures of institutions are costly and achieving the least cost resolution of a member's failure can only be done through identification of warning signs and early intervention.

Reflections of CDIC's Past President and CEO (Section VI)

On April 1st of this year, CDIC's former President and CEO, J.P. Sabourin, retired after over 28 years with CDIC, almost 15 of those as its CEO. Mr. Sabourin's extensive experience in the field of deposit insurance is reflected in his thoughts on the evolution of the federal deposit insurance system over the course of his career with CDIC.

II Management's Discussion and Analysis

The following discussion and analysis is the responsibility of CDIC management. The Corporation's Board of Directors carries out its responsibility to review this disclosure principally through the Audit Committee. The Audit Committee reviews this disclosure and recommends its approval to the Board of Directors.

The discussion addresses the Corporation's operating environment, provides an analysis of CDIC's performance against business strategies (and includes a Corporate Scorecard); as well, it presents a financial overview and a description of the Corporation's risk management activities.

CDIC's Operating Environment

CDIC plays an important and unique role in Canada's financial sector. To successfully fulfill its mandate, the Corporation must stay alert to potential risks it faces, as well as risks that may have an impact on its members. CDIC constantly monitors and reviews all aspects of its broad operating environment, including the Canadian economy, the financial services sector, financial trends and developments, the legislative and regulatory environments, international events, and the impact of the evolution of information technology on the financial sector.

A stable economic environment — with issues to watch

Canada's economy continues to demonstrate signs of strength and is coping well with powerful global forces. Inflation is low and stable, economic growth is firming, interest rates are relatively low, and the Federal Government surplus remains healthy. Moreover, world economic growth has slowly rebounded after a period of weakness — a trend that is expected to continue and one that will support the healthy performance of the CDIC membership. At the same time, there are a number of areas of potential risk that may have an impact on CDIC's member institutions, including the possibility of higher interest rates, the impact of a strengthening Canadian dollar, the effect of higher energy prices, adjustments to real estate markets, instability arising from the risks associated with international terrorism activities and implications of the current rapid economic growth in China on the world economy.

Consumer spending continues to play a significant role in sustaining North American economic growth and in the performance of financial institutions. Household borrowing relative to income is at an historical high and personal savings rates have declined, although household debt-to-total-household-assets has remained stable — perhaps reflecting that many households are borrowing against increased home equity and taking advantage of low interest rates. There is a risk that consumer confidence may be dampened by rising interest rates, continued high energy prices, potential declines in residential real estate values, or other external shocks that could have an impact on CDIC members.

Membership environment — characterized by strong performance and focus on risk management and corporate governance

In recent years, the financial performance of CDIC member institutions has been very strong. This strength has been driven by growth in earnings, a strong capital base, good corporate creditworthiness, a continuing focus on non-interest income, as well as by a surge in retail lending — mortgages, in particular.

The environment for the membership is also characterized by strategic change. Some members are increasingly active on the international scene, while others are retrenching to domestic or niche markets. Certainly, member institutions are facing some competitive challenges. As a result, some are seeking out new lines of business or are turning to new distribution channels.

Investors and regulators continue to signal a degree of nervousness about accounting and corporate governance issues and how such issues impact the risk profile of financial institutions. A variety of fraud-related issues (debit and credit card fraud, money laundering, Internet fraud) represent increasing risks to member institutions, as do potential technology-related problems that can have a significant impact on the reputation of affected institutions. As financial institutions continue to leverage innovations in technology, risk-management issues will become more challenging.

The evolving legislative and regulatory environment

Ongoing regulatory and accounting changes have added to the complexity of operations of CDIC member institutions, and will continue to do so. Members are facing increased work arising from the *Sarbanes Oxley Act* and other, similar requirements (e.g., TSX Guidelines) that are having an impact on resources and challenging the capacities of existing systems. The new Basel Capital framework will encourage larger banks to use more disciplined enterprise-wide indicators of risk to manage their business and develop internal assessments of capital needs. Some CDIC members may adjust their business mix to balance their portfolios and reduce capital under the new rules.

Other recent and current changes that affect CDIC and its membership include:

- The increased focus on corporate governance, including new rules and guidelines aimed at strengthening accountability, places new demands on corporations and their boards of directors, as well as on their accounting and control resources. Comprehensive governance review and assessment should enable boards to meet these rising expectations and assist them in performing their expanding responsibilities.

- Protection of consumer information is a challenge that has surfaced as a result of financial modernization and technological developments. The ease and speed with which information about individuals can be electronically compiled, transmitted, and modified has required the development of innovative technology solutions to safeguarding and keeping such information private.

The Government of Canada is seeking ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulation, to reduce regulatory burden and, more specifically, to eliminate any unproductive overlap and duplication of role and function between CDIC and the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI). In support of this initiative, CDIC conducted its own review and submitted recommendations in July 2004 to the Minister of Finance to address these concerns. The Government announced, in its February 2005 Budget, a number of initiatives encompassing some of the recommendations made by CDIC. While CDIC's key roles and responsibilities will be maintained, the Corporation's future business plans will reflect these legislative changes and initiatives, which include: clarifying the roles and responsibilities of CDIC and OSFI and eliminating unnecessary overlap and duplication between the two agencies; OSFI becoming the sole organization responsible for reviewing new entrants into the federal financial sector and for developing prudential rules and guidelines; and increasing the deposit insurance coverage limit for insurable deposits from $60,000 to $100,000.

The importance of CDIC keeping pace

CDIC must continue to be well informed and knowledgeable about individual member and overall membership risks — a major component of its readiness strategy. As the complexity of members' business activities continues to expand, it is possible that the nature of information provided by member institutions to federal agencies will also need to change accordingly. CDIC will continue to collaborate with OSFI and will maintain strategic partnerships and relationships with other financial safety net agencies as part of its ongoing work.

A challenge for the Corporation is to keep pace with technology used by member institutions. New technologies available to financial consumers may raise depositors' expectations of CDIC for faster payout in the event of a failure.

Overall, CDIC's focus on increasing efficiency, coupled with the ongoing scrutiny of regulatory costs in Canada, requires that the Corporation look regularly at its premium rates and other requirements that have an impact on its membership.

Business Objectives, Strategies and Performance

CDIC's Summary of the Corporate Plan (2004/2005 to 2008/2009) set out the Corporation's business objectives and strategies for 2004/2005. The current Annual Report presents CDIC's progress against those objectives and strategies.

CDIC's public policy role, as set out in section 7 of the *CDIC Act*, forms the Corporation's business objectives:

(a) to provide insurance against the loss of part or all of deposits;

(b) to be instrumental in the promotion of standards of sound business and financial practices for member institutions* and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada; and

(c) to pursue the objects set out in paragraphs (a) and (b) for the benefit of persons having deposits with member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

CDIC follows four long-term business strategies to achieve these objectives — readiness, sound governance, strong partnerships and deposit insurance awareness. The strategies are updated each year to ensure that they support and reflect CDIC's mandate and are still relevant in the context of the operating environment, current risks and the state of the Corporation's membership. Similarly, existing CDIC initiatives are regularly examined

* Although "to be instrumental in the promotion of standards of sound business and financial practices for member institutions" was repealed in June 2005, it was in effect throughout 2004/2005.

to ensure that they continue to support the Corporation's business strategies and help to mitigate the associated risks. Throughout this process, considerable emphasis is placed on managing CDIC's significant risks, which are:

- **Insurance Risk:** CDIC's risk of loss associated with insuring deposits, including costs incurred in the event of an intervention.
- **Financial Risk:** The risk associated with managing CDIC's assets and liabilities, both on- and off-balance sheet.
- **Operational Risk:** The risk of loss to which CDIC is exposed, and that is attributable to the possibility of disruptions in its operations caused by human performance, the inadequacy or failure of processes or technology, and external events.
- **Reputation Risk:** The risk of impairment of the credibility of, and confidence in, CDIC.

CDIC's performance during 2004/2005 against the above four strategies is reported in the Corporate Scorecard and summarized in the highlights that follow.

The Scorecard shows that progress against the majority of key performance indicators proceeded as planned, with the exception of delays or cancellation of initiatives (described below) related to the March 2004 and February 2005 Budget announcements:*

- Substantial progress was made with respect to Enterprise Risk Management (ERM); detailed assessments of all individual risks should be completed in 2005/2006, and the annual sign-off process implemented thereafter.
- Business Continuity Plans are being developed and testing of plans in each area of the Corporation has commenced.

* The Federal Government announced in its March 2004 and February 2005 Budgets that it is considering ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulation in Canada. The Government's primary focus of the review is on reducing the regulatory burden on member institutions. CDIC has closely examined its role as the federal deposit insurer and an integral part of the financial safety net, as it relates to activities undertaken by OSFI, and participated in the review by providing a report to the Minister of Finance in July 2004. CDIC and OSFI are currently working together to ensure streamlined administrative and corporate service functions, and will present a plan to the Minister of Finance for streamlining administrative functions by June 30, 2005.

- Updated succession plans were reviewed, and compensation and performance management policies were approved during 2004/2005, but updating the Human Resource Strategy was deferred to 2005/2006.
- The development and distribution of membership profile information has been cancelled.
- Work on the E-Business Shared Services (ESIS) joint project with OSFI is on hold pending the outcome of the work now under way with OSFI to prepare a plan for streamlining of administrative and corporate services.
- Revisions to the *Deposit Insurance Information By-law*, including those reflecting the new communications and public awareness strategy, have been deferred with consultation work scheduled to commence in 2005/2006.

CDIC Corporate Scorecard as at March 31

Mandate	Business Strategy	Ongoing Activities
For the Benefit of Depositors: ‣ Provide Deposit Insurance ‣ Promote Standards* ‣ Contribute to the Stability of the Financial System ... while minimizing exposure to loss.	**Readiness** *Be prepared to fulfill CDIC's role of deposit insurer by being ready and alert to events affecting CDIC members and having the ability to anticipate, react and manage risk.*	‣ Risk assessment of members and membership ‣ Watch list of higher risk members ‣ *Standards of Sound Business and Financial Practices* ‣ Contingency Planning ‣ Funding plans ‣ Differential Premiums System ‣ Technological Infrastructure
	Sound Governance *Ensure that policies, procedures and reporting are in place such that the Corporation can fulfill its mandate in a controlled, effective and efficient manner.*	‣ Board & Committees (Audit, Executive, Governance, Human Resources & Compensation) ‣ Strategic Management Process ‣ Enterprise Risk Management (ERM) ‣ Internal Audit process ‣ Annual review of CDIC By-laws
	Strong Partnerships *Enhance relationships with our partners (members, regulators, supervisors and suppliers) to better achieve CDIC's mandate.*	‣ Consultation with membership ‣ *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement* ‣ Joint external committees (SAC, sub-SAC, FISC, sub-FISC) ‣ Existing partnership arrangements (OSFI, Bank of Canada, FCAC, Communications Canada) ‣ International participation ‣ Key suppliers inventory and relationships
	Deposit Insurance Awareness *Increase depositor awareness and explain the benefits and limitations of deposit insurance.*	‣ Television advertising ‣ 1-800 lines ‣ Register of insured deposits ‣ Updating and dissemination of information brochures ‣ Public speaking engagements

Legend:

▲ Planned progress on schedule and within budget.

⊘ Cancelled.

Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances.

● Deferred to a future year.

*Repealed pursuant to 2005 Budget Bill.

	Planned Key Supporting Initiatives 2004/2005 to 2008/2009	Key Performance Indicators (Measure/Target)	Status ▲ ⊘ ●
	▸ Simulation of a member failure	▸ Successful simulation by Y/E March 2005	▲
	▸ Assessment of impact of environmental changes on members/membership (Basel II, accounting principles, SOX)	▸ Analysis of implications of environmental issues (e.g., Basel II) for CDIC is performed on a regular basis	▲
	▸ Investments in technology (intervention tools, quantitative monitoring tools, portal applications)	▸ Successful implementation of I.S. Strategic Plan (Portal technology deployed on schedule; enhancements to ROADMAP and Valuation Model in place by Y/E March 2005 and 2006, respectively)	▲
	▸ ERM, Strategic and Performance Management systems and reporting	▸ ERM framework, annual sign-off and reporting regime in place by Y/E March 2005	
	▸ Business Continuity/Resumption Plans (BCP)	▸ BCP in place and tested by Y/E March 2005	
	▸ HR Strategy, succession planning, training and compensation scheme	▸ Approval of succession plans, compensation and performance management policies in place by Y/E March 2005	▲
		▸ Updated HR Strategy in place by Y/E March 2005	⊘
	▸ Internal audit as a strategic/risk management tool	▸ Annual achievement of all Internal Audit strategic and operational plans	▲
	▸ 2004 OAG Special Examination	▸ No significant deficiencies resulting from Special Examination	▲
	▸ Corporate governance policy	▸ Policies in place and regularly reviewed by Board of Directors	▲
	▸ Annual reviews of CDIC By-laws	▸ Annual Review conducted and any required revisions addressed	▲
	▸ Enhancing/leveraging information to members	▸ Membership profile information available to members by Y/E March 2006	●
	▸ Improve communications tools with OSFI and other strategic partners and increase efficiency for risk assessment	▸ Progress made in regard to E-Business Shared Services (ESIS) project, improvements to communications infrastructure with strategic partners	
	▸ Proactive analysis of regulatory burden issues including a focused review of the overall cost of providing deposit insurance	▸ Issues pertaining to CDIC identified and action plans in place by Y/E March 2005	▲
	▸ Undertake research of specific deposit insurance issues in support of potential amendments to the *CDIC Act* and other related legislation towards the 2006 review of the *Bank Act* and related financial system legislation	▸ Issues papers developed by Y/E March 2005	▲
	▸ Bridge from the existing to a new communications and deposit insurance awareness strategy and plan	▸ Revised communications and deposit insurance awareness strategy and plan in place by Y/E March 2005	▲
	▸ Finalize revisions and implement revised *Deposit Insurance Information By-law*	▸ Implications of new communications and deposit insurance awareness strategy and plan to be reflected in revised by-law by Y/E March 2005	

Readiness

CDIC must be prepared to fulfill its role as deposit insurer — including staying alert to events affecting the Corporation and its members, and having the ability and capacity to anticipate, react to and manage its principal risks.

Although the current financial system in Canada is strong, the Corporation's mandate requires that it be prepared to intervene in the event of a failure of a member institution. Over the course of 2004/2005, CDIC's principal activities in support of readiness focused on monitoring risk posed by member institutions and ensuring that CDIC maintains the ability to quickly and effectively respond should problems with member institutions arise.

Staying on top of the issues

Each year, CDIC conducts comprehensive reviews and thorough analyses of its membership to assess both the risk of individual members as well as that of the overall membership. The information derived from this work serves several important functions. It assists CDIC in identifying institutions for closer examination, provides the Corporation with more information in preparation for an intervention, and helps assess the level of *ex ante* funding and the Corporation's provision. CDIC's understanding of member institutions' strategies, operations and emerging risks also assists the Corporation in setting its own corporate business strategies.

Tools in place, ready to act, and keeping current

CDIC worked throughout the year to implement its Enterprise Information Portal and improve its ROADMAP payout application — internal systems that support its ongoing readiness.

The Corporation completed a full, end-to-end simulation of a payout in June 2004, as well as smaller, focused simulations over the course of the year to test some specific payout processes, such as the data load and interest calculation. Others are planned for 2005/2006, including a full-scale simulation to be conducted in the summer of 2005. During 2004/2005, CDIC updated the valuation model used to estimate the cost of an imminent failure of a member institution under a variety of failure resolution methods. The model is now more user-friendly and more relevant to the diversity of today's financial institutions.

CDIC is also updating its preparatory examination processes and documentation, with a focus on a staged approach that effectively reduces the time and effort needed to perform a payout. The Corporation continues to assess

the impact of emerging issues affecting the membership, and to develop and implement innovative payout processes, such as the electronic delivery of insurance payments.

Communication readiness activities

As part of its deposit insurance payment readiness, CDIC simulated 15,000 letters to depositors to assess the Corporation's ability to react quickly and communicate with depositors promptly in the case of a financial institution's failure. The simulation was very successful, but it also pointed to areas where CDIC can refine its communication processes.

Sound Governance

CDIC must ensure that policies, procedures and reporting processes are in place so that the Corporation can demonstrate sound management in fulfilling its mandate effectively and efficiently.

CDIC prides itself on being a well-governed, well-managed organization with a strong oversight regime, a Board Governance Policy, and a Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for both its Board of Directors and its employees (adherence to which is confirmed in writing each year). Nonetheless, the Corporation continues to solidify its sound governance by identifying ways to increase overall efficiency and effectiveness.

Ongoing review of CDIC by-laws and policies ensures that these documents are current and supportive of sound governance. The Office of the Auditor General's (OAG's) 2004 Special Examination Report on CDIC was very supportive of the Corporation's governance initiatives, noting that CDIC has in place the key elements of a good governance framework.

Enterprise Risk Management — important and ongoing

In 2004/2005, progress was made towards implementing CDIC's Enterprise Risk Management (ERM) framework as part of a broader initiative to fully integrate risk management with CDIC's strategic management and reporting processes. CDIC responded to ERM opportunities raised by the OAG's 2004 Special Examination of the Corporation by stepping up plans for full implementation of its ERM by the end of the 2005/2006 fiscal year.

Business continuity planning

CDIC's business continuity planning process supports the Corporation's sound governance and is also an important aspect of its readiness strategy. Business Continuity Plans are being developed and testing of plans in each area of the Corporation, while not fully completed at March 31, 2005, has commenced.

Sound governance, from the inside out

CDIC pursued a number of internal activities in support of sound governance, which include implementing a new Records Management Application to improve corporate document management practices and improving the information technology infrastructure, with the overall goal of enhancing data integrity, integrating systems and improving effectiveness and efficiency of operations.

Human resources commitments met and policies in place

CDIC met its obligations under all the Government of Canada human resources related programs with which it is required to comply, such as the Health and Safety Program, the Official Languages Program and the Multiculturalism Program. With fewer than 100 employees, CDIC is exempt from reporting under the Employment Equity Program although it continues to follow its own Employment Equity Policy.

Succession plans for all key positions were reviewed, and new compensation and performance management policies were approved by the end of 2004/2005. With the retirement of CDIC's President and CEO on April 1, 2005, activity in the latter part of the year focused on identifying candidates for President and CEO.

Strong Partnerships

CDIC builds and maintains relationships with members, regulators, supervisors and suppliers to better achieve its mandate. The Corporation works with its members to identify opportunities to reduce costs and to maximize the benefits of deposit insurance for both depositors and member institutions.

By working collaboratively with others, including member institutions and other organizations in the financial safety net, and by potentially sharing resources — in particular, information and technology resources — CDIC can contribute to the reduction of regulatory burden on member institutions.

Liaising with members on important issues

During the year, the Corporation solicited the views of its member institutions and industry associations (for example, the Canadian Bankers Association) on a number of important deposit insurance matters. Of note, CDIC received input on and discussed ways to ease regulatory burden imposed by CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices*, the mechanics of calculating differential premiums and potential amendments to certain CDIC by-laws.

CDIC/OSFI strategic sharing through information technology

CDIC continued to work with OSFI under the *Strategic Alliance Agreement*. In spite of their separate mandates, both organizations are committed to the strategic sharing of information through secure information technology (IT) processes. Joint efforts in this area will continue between CDIC and OSFI.

Multi-agency data rationalization initiative

Collecting and maintaining the right information about its members is central to CDIC's insurance risk monitoring process. Collaboration with other federal agencies — through the Financial Information Committee — helps to reduce the costs of collecting and maintaining data while reducing member institutions' burden associated with filing regulatory information. Led by OSFI, the Committee includes CDIC, the Bank of Canada, the Department of Finance and Statistics Canada (which has observer status). Significant progress was made during 2004/2005 in identifying all of the agencies' information requirements and in identifying opportunities to reduce overall filing requirements.

Deposit Insurance Awareness

CDIC must increase depositor awareness and explain the benefits and limitations of deposit insurance.

One of CDIC's major ongoing initiatives is to increase public awareness about deposit insurance and to improve public understanding of its benefits and limitations. To this end, CDIC completed a five-year public awareness program in 2004/2005. During this program, public awareness of CDIC and the deposit insurance limit rose to their highest levels since 1996.

The Corporation devoted considerable effort to advertising by placing advertisements in 31 major daily newspapers and 45 weekly publications, providing information to a wide audience across the country. In addition, CDIC published advertising supplements in major news, financial and consumer magazines, providing detailed information about deposit insurance.

In addition to print materials, CDIC made presentations to diverse audiences. For example, the Corporation's past President and CEO was a keynote speaker at the annual general meeting of the Federation of Canadian Independent Deposit Brokers, held in Winnipeg in September 2004. Mr. Sabourin also presented a paper on the role of deposit insurers in maintaining financial stability to the Federal Reserve Bank of Chicago's seventh annual international conference held in Chicago.

CDIC made presentations and participated in a variety of conferences and events, including annual meetings of the Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Funds of Canada and the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum (CFSIPF). In collaboration with the CFSIPF, CDIC participated in the launch in December 2004 of a web portal (http://www.financeprotection.ca) to provide a one-stop source of information regarding consumer protection in case of the insolvency of a financial institution in Canada.

As part of the MarketSense speaker series with the TSX, designed to raise consumers' awareness of financial matters, CDIC made 12 presentations on deposit insurance over the course of the fall and winter, reaching Canadian consumers with factual information about deposit insurance.

Informing financial advisors

CDIC also reached consumers by participating in two financial forums for consumers, held in Vancouver and Toronto in conjunction with the Financial Consumer Association of Canada. Thousands of financial advisors also had the opportunity to increase their understanding and knowledge of deposit insurance through CDIC displays set up at five regional conferences of Advocis, Canada's largest association of financial advisors.

To provide better information on deposit insurance matters, the Corporation began the work of developing an interactive CD on deposit insurance for delivery to member institutions, financial advisors and deposit brokers, with a view to assisting them to respond accurately to inquiries on deposit insurance.

Targeted long-term strategy

During the year, CDIC developed a new long-term public awareness strategy and plan with a three-year horizon. Initial steps of the plan will focus on gathering information about targeted segments of the consumer market — with emphasis on those with lower literacy levels — to ensure that future awareness efforts target those most in need of information. Discussions with a variety of consumers associations over the past year have provided CDIC with useful information about the best approaches to reach specific audiences. The Corporation will build awareness plans and activities with these findings in mind.

CDIC traffic is on the rise

Both CDIC's website and its 1-800 information lines have seen an increase in traffic this year. Inquiries to the 1-800 information lines numbered 12,379 (representing a 5% increase over last year), while the website registered 281,710 visits (representing a 25% increase over 2003/2004).

Enterprise Risk Management (ERM)

ERM — Integral to CDIC

CDIC's Board of Directors has put in place a Board Governance Policy which recognizes the Board's responsibility to establish appropriate and prudent risk management policies. CDIC's President and Chief Executive Officer is accountable to the Board for management's responsibilities in this area. CDIC has in place a committee to assist with the implementation of ERM.

CDIC's objective is to demonstrate that the Corporation's significant risks are being identified, managed and reported on, and that risks are explicitly taken into account in CDIC's strategic and day-to-day decision making, using a framework and assessment process that is consistently applied throughout the Corporation.

2004/2005: Focus on Insurance Risks and Financial Risks

Over the course of 2004/2005, CDIC focused its ERM efforts on carrying out detailed assessments of its insurance and financial risks, as well as of the Corporation's exposure to these risks. Work included continuing to document CDIC's understanding of the risks, and its practices, controls and oversight mechanisms in place to successfully manage these risks. CDIC also worked to improve its risk reporting processes.

The Nature of CDIC's Insurance and Financial Risks

CDIC is exposed to four **insurance risks:**

1. **Insurance Powers Risk** — the risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with its statutory objects.
2. **Underwriting Risk** — the risk that CDIC approves a new member institution for deposit insurance with an unacceptable level of insurance risk.
3. **Assessment Risk** — the risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.
4. **Intervention Risk** — the risk that CDIC does not take appropriate action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.

The Corporation's **financial risks** are **liquidity risk**, **market risk** and **credit risk**. These risks arise from the conduct of CDIC's day-to-day business and as a result of its intervention activities.

CDIC management has concluded that its ***insurance risks*** are well managed CDIC has the necessary insurance powers to support the achievement of its statutory objects. It monitors the risks posed by member institutions on a regular and systematic basis, including the regular exchange of information with the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Autorité des marchés financiers. Areas of concern are regularly reported to the Board of Directors. Over the past several years, CDIC has taken steps to improve its capacity to manage insurance risk, including the formation of a corporate-wide Operational Readiness Group, updating intervention tools and conducting payout simulations.

CDIC management also considers its ***financial risks*** to be well managed, as the Corporation is positioned to fully meet its day-to-day operating needs and to effectively deal with requirements in the event of a member institution failure. The Corporation's investments are conservatively managed, with financial assets invested in securities selected to minimize market and credit risks and that possess characteristics of high liquidity, in the event they need to be accessed quickly.

Management's assessment of the state of its underlying insurance and financial risks is depicted in the following table and related commentary, below.

CDIC Corporate Risk Exposure, by Risk Category

Risk Category	Underlying Risk	Risk Exposure	Exposure Risk Trend
Insurance Risk	Insurance Powers Risk		▲
	Underwriting Risk		▲
	Assessment Risk		—
	Intervention Risk		—
Financial Risk	Liquidity Risk		—
	Market Risk		—
	Credit Risk		—

Legend

Acceptable — meaning that the risk exposure, giving consideration to all aspects of the management of the risk and its related risks, is acceptable and that appropriate risk management practices are in place to manage the risk.

Cautionary — meaning that the risk exposure warrants close monitoring and/or that previously identified initiatives to enhance the management of the risk need to be implemented. CDIC can state that appropriate and timely action is being taken to address the risk.

Serious Concern — meaning that significant gaps may exist in risk management practices, controls or oversight, and that CDIC is not currently equipped to fully deal with the risk exposure.

Decreasing risk exposure

Stable

▲ Increasing risk exposure

Commentary on selected risks (those with a cautionary or increasing risk exposure)

Insurance Powers Risk has been assessed as cautionary, with a trend toward higher risk exposure. This reflects that, although CDIC currently has the powers necessary to support the management of insurance risks in accordance with its statutory objects, these powers need to be constantly updated or amended to reflect the ongoing changes in the risk profiles of CDIC members and of the Canadian financial system. The Corporation is in the process of further reviewing its statutory powers in preparation for the Department of Finance review of the federal financial institutions legislation, scheduled for completion by October 2006.

CDIC's ***Underwriting Risk*** has been assessed as acceptable, with a trend toward higher risk. This reflects the current trend to smaller new entrants with different profiles which could increase CDIC's insurance risk exposure.

Intervention Risk has been assessed as cautionary and stable. This reflects that the Corporation has not been faced with an intervention since 1996, and that intervention personnel have changed and intervention systems have evolved since that time. Although there is no foreseen member failure, and despite the significant enhancements to CDIC's risk assessment and monitoring processes, the recent updating of intervention tools and the lack

of practical experience for almost 10 years, means that more work (in the form of various simulations, testing and training of personnel) is needed. Nevertheless, the trend in CDIC's Intervention Risk exposure is stable, reflecting the general sound financial condition of CDIC's membership and the Corporation's efforts devoted to intervention readiness activities.

Next Steps: Focus on Operational Risks and Reputation Risks

ERM plans for 2005/2006 will see CDIC management carrying out detailed assessments of its operational and reputation risks, as well as the Corporation's exposure to these risks. Board policies, namely those pertaining to the management of CDIC financial risks and insurance risks if required, will be reviewed prior to the end of 2005/2006.

Beginning in 2006/2007, CDIC management plans to prepare a comprehensive annual ERM report, supported by an annual management representation. These will assist the Audit Committee and the Board in formally considering CDIC's significant risks, including any risk management issues, prior to approving CDIC's annual financial statements in its annual report.

As of 2006/2007, the Board also will obtain independent and objective assessment of CDIC's ERM implementation, as well as a validation of management's risk assessments, from CDIC's Audit and Consulting Services Department.

Financial Overview

Balance Sheet Highlights

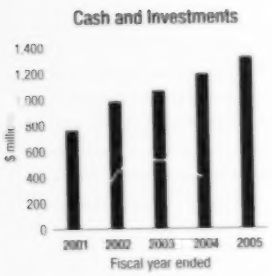

Cash and Investments

As at March 31, 2005, the combined balance of cash and investments was $1.323 billion, made up of cash and short-term investments of $231 million and investments of $1.092 billion. The combined cash and investments balance increased by $128 million from March 31, 2004, when the combined balance of cash and investments was $1.195 billion, consisting of cash and short-term investments of $629 million and investments of $566 million. The weighted average yield as at March 31, 2005, was 2.99% compared to 2.60% as at March 31, 2004. The sources and uses of cash are described fully in the Statement of Cash Flows.

CDIC's investment strategy

CDIC's investment strategy is based on two key underlying principles:

- limiting credit and market risk to preserve capital
- using the investment portfolio as the primary initial funding source for intervention activity

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* (Guidelines) issued by the Minister of Finance. CDIC's investment policy requires that investments be limited to only those that meet or exceed the credit quality criteria mandated by the Guidelines. CDIC's investment policy further limits risk by setting a maximum amount and term that can be invested in each qualifying instrument.

Net Claims Receivable and Future Recoveries

Net claims receivable decreased by $15.7 million to $12.8 million. During the year, CDIC received $14 million in recoveries on its claims receivable. In addition, the Corporation wrote off $1.4 million in claims determined to be uncollectible from the estate of Confederation Trust Company and increased its allowance for loss on its claims receivable by $300,000, bringing the total allowance to $9.9 million as at March 31, 2005.

The liquidators of the failed institutions currently have approximately $73 million of remaining assets. In addition to its net claims receivable, CDIC projects possible further recoveries from these estates of approximately $40 million — this would result in total future recoveries of approximately $53 million. These potential additional recoveries primarily relate to recoveries of amounts that were previously written off by CDIC and are not reflected on CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. There is considerable uncertainty when projecting the timing and amount of future recoveries. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates or specific assets, and the quality of the remaining non-cash assets.

CDIC's Outstanding Claims, Recoveries, and Losses on Claims and Loans Relating to Failed Member Institutions

Name of Institution (Method of Failure Resolution and Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2005	CDIC's Projected Future Recoveries	CDIC's Projected Loss/(Gain) as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans — Nominal Basis	Claims and Loans — NPV[a] Basis
Saskatchewan Trust Co. (Formal Liquidation — 1991)	64	56	1	9%	19%
Standard Loan Co./Standard Trust Co. (Formal Liquidation — 1991)	1,321	1,124	13	14%	26%
Shoppers Trust Co. (Formal Liquidation — 1992)	492	464	9	5%	17%
Adelaide Capital Corp. (Loan and Management Agreement — 1992)	1,588	1,483	6	6%	15%
Central Guaranty Trust Co. (Formal Liquidation — 1992)	500[b]	0	19	[b]	[b]
Confederation Trust Co. (Formal Liquidation — 1994)	680	712	1	(5%)	4%
Income Trust Co. (Formal Liquidation — 1995)	193	174	3	8%	19%
Security Home Mortgage Corp. (Formal Liquidation — 1996)	42	43	1	(5%)	17%

[a] All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value.

[b] This claim approximates the loss associated with the failure of Central Guaranty Trust Company and Central Guaranty Mortgage Corporation. CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to the Toronto Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan made by CDIC to Adelaide Capital Corporation. The loss associated with this failure, net of projected future recoveries, is approximately 5% of the insured deposits totalling $9.7 billion of Central Guaranty Trust Company and Central Guaranty Mortgage Corporation in 1992.

Future Income Tax Asset

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. The Corporation has $28 million in tax losses from prior years available to reduce the current year's earnings for tax purposes. CDIC applied $15 million of its tax losses to reduce 2004/2005 taxable income. The remaining $13 million expired on March 31, 2005.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis.

The future benefits of income tax assets (including unused tax losses carried forward) are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such benefits will be realized. In accordance with Canadian Institute of Chartered Accountants recommendations, the related asset is revalued each year. As at March 31, 2005, the future income tax asset was $5 million, representing a decrease of $7 million from March 31, 2004.

Provision for Guarantees

The provision for guarantees is a result of CDIC entering into Deficiency Coverage Agreements (DCAs) with the Toronto Dominion Bank on December 31, 1992, in order to facilitate the transfer of assets valued at $9.8 billion of Central Guaranty Trust and Central Guaranty Mortgage to the Toronto Dominion Bank.

As at March 31, 2005, the provision for guarantees was $1.2 million, a decrease of $1.3 million from $2.5 million as at March 31, 2004. During 2004/2005, CDIC's net payments to the Toronto Dominion Bank totalled $166,000. CDIC also reduced its provision estimate on this guarantee by $1.1 million. As mentioned in Note 6 to the financial statements (Provision for Guarantees), the guarantees remained in force until December 31, 2002, although under the terms of the guarantees claims for losses incurred during the coverage period can be filed with CDIC subsequent to that date.

When the DCAs were initiated, $2 billion in commercial loans, $4.26 billion in residential mortgage loans and $840 million in personal loans were eligible for claims coverage against losses; however, total claims under the agreements were capped at $2.49 billion. Since 1992, CDIC has incurred net guarantee costs under these agreements totalling $172 million.

Provision for Insurance Losses

The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. As at March 31, 2005, the provision was $550 million, unchanged from March 31, 2004.

CDIC's provision is estimated based on a number of inputs including the level of insured deposits, the expectation of default derived from probability statistics, CDIC's specific knowledge of its members and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default while Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is the cumulative unweighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC pre-1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

In 2004/2005, there was an overall decrease in the default statistics utilized for estimating the provision for insurance losses. However, such reductions were offset by a 3.4% increase in the level of deposits insured by CDIC thereby leaving the overall provision for insurance losses unchanged from March 31, 2004.

The provision for insurance losses estimate may potentially be impacted by the 2005 Federal Budget announcement. The Minister of Finance announced in the February 23, 2005 Federal Budget that the Government of Canada was increasing the deposit insurance coverage limit from $60,000 for insurable deposits to $100,000, effective that day. The amount of deposits insured by the Corporation is a key input into management's estimate of the Corporation's provision for insurance losses and any change may materially impact the estimate.

To reflect the potential impact of an increase to the coverage limit on its provision for insurance losses, CDIC has identified a contingent liability in the notes to the financial statements as described in Note 11 — Contingent Liabilities.

CDIC's member institutions are currently not in a position to determine the impact of this announcement on their insured deposit base. As such, the Corporation cannot currently reasonably estimate the related impact

on the provision for insurance losses. CDIC has performed a preliminary analysis on the provision for insurance losses estimate to assess the sensitivity of the estimate to changes in the level of insured deposits. In this regard, CDIC has determined that an increase in insured deposits of between 4% and 14% would result in an increase to the provision for insurance losses of $50 million as at March 31, 2005. Alternatively, an increase of between 14% and 23% will cause the estimate to increase by $100 million.

Ex Ante Funding

CDIC recognizes the importance of appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system. There must be a high degree of confidence that the resources available to CDIC will be sufficient to address the risks to which it is exposed. Such funding is considered a best practice among international deposit insurers. In its 2003/2004 fiscal year, CDIC's Board of Directors decided that it would be appropriate to maintain an amount of advance or *ex ante* funding available for possible deposit insurance losses. It was further determined that this amount of *ex ante* funding would be represented by the aggregate of both the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements. The target range for the amount of *ex ante* funding is currently between 40 and 50 basis points of insured deposits — which translates into a range of approximately $1.5 billion to $1.9 billion based on levels of insured deposits as at April 30, 2004. The reported amount as at March 31, 2005, was $1.3 billion, representing 36 basis points of insured deposits. Under current forecasts (set out in CDIC's 2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan), the range will be attained in CDIC's 2008/2009 fiscal year. Current financial forecasts contained in CDIC's Corporate Plan do not consider the 2005 Federal Budget announcement and the proposed increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000.

As is the case with the provision for insurance losses, CDIC's *ex ante* funding may be affected by the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000. The target level of *ex ante* funding is expressed in terms of basis points of insured deposits and represents the ratio of funding to the amount of total insured deposits. The associated growth in insured deposits could cause the level of *ex ante* funding (as a percentage of insured deposits) to decrease, having an impact on the timing for CDIC to attain its target funding range.

CDIC carried out a preliminary analysis of the potential impact that the change in the coverage limit may have on its current level of *ex ante* funding, as well as the potential impact on the anticipated timing for attaining its

target range (between 40 and 50 basis points of insured deposits). In essence, an increase in insured deposits would reduce the ratio of *ex ante* funding to insured deposits and, depending on the magnitude of the increase, would extend the attainment of the target range. For example, CDIC's preliminary analysis indicates that:

- A 5% increase in the amount of insured deposits would reduce the current level of *ex ante* funding from 36 basis points of insured deposits to 34 basis points of insured deposits, pushing the attainment of the target range out two years to 2010/2011.
- An increase in insured deposits of 10% would result in the current level of *ex ante* funding being reduced by 4 basis points to 32 basis points of insured deposits, and would extend the attainment of the target range to the Corporation's 2012/2013 fiscal year.
- An increase of 15% would result in the *ex ante* funding level being 31 basis points of insured deposits and the target range not being achieved until 2014/2015.

The above analysis is based on assumptions contained in CDIC's 2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan including, among others, assumptions relating to insured deposit growth, premium revenue, investment yields, member institution failures and human resource levels. This analysis assumes a one-third reduction in premium rates from those charged in 2004/2005 and an annual growth in insured deposits of 3% after the initial assumed increase. This analysis also assumes a 3% investment yield and that no member institution fails during the planning period.

CDIC will more fully assess the impact of the change in the deposit insurance coverage limit on its *ex ante* funding levels once the outcome of the change and related impact can be determined with greater certainty.

Statement of Income and Retained Earnings — Highlights

CDIC ended 2004/2005 with **retained earnings** of $789 million, an increase of $108 million over 2004. For the year ended March 31, 2005, CDIC's **revenues** totalled $127 million, offset by total expenses and adjustments of $19 million, resulting in a **net income** for the year of $108 million.

Net Income and Retained Earnings

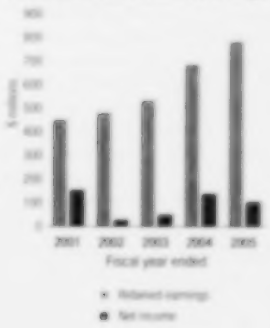

Premiums for the fiscal year were $93 million, compared to $109 million for 2003/2004. The $16 million decrease reflects lower premiums paid by certain members due to their movement between CDIC premium categories.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories.

Except in the special circumstances set out in the by-law, classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates in effect for the 2004 premium year were unchanged from the 2003 premium year and were as follows:

- Category 1 — 1/48th of 1% of insured deposits
- Category 2 — 1/24th of 1% of insured deposits
- Category 3 — 1/12th of 1% of insured deposits
- Category 4 — 1/6th of 1% of insured deposits

The table below illustrates the distribution of members among premium categories in the 2004 premium year as well as the preceding three premium years.

Distribution of Member Institutions by Premium Category and Premium Year, 2001 to 2004

percentage

Premium Category	Premium Year			
	2001	2002	2003	2004
1	67	78	63	78
2	23	14	33	18
3	9	7	3	3
4	1	1	1	1

Interest Revenue vs. Operating Expenses

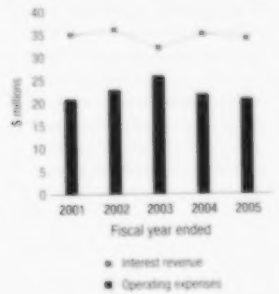

Operating Expenses

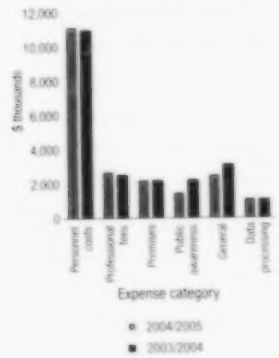

CDIC continues to generate sufficient interest revenue on its cash and investments to support its operations. **Interest revenue from cash and investments** was $34 million in 2004/2005, a decrease of $1 million from the previous fiscal year due to lower average yields earned during the year compared to 2003/2004.

Operating expenses for the year ended March 31, 2005, totalled $21 million ($22 million in 2003/2004). The reduction in operating expenses is primarily attributed to lower expenditures on public awareness activities. During 2004/2005, CDIC's public awareness activities were somewhat reduced and did not include television advertising which resulted in overall savings of approximately $800,000.

During the year it was determined that bonuses paid to employees by the Corporation are to be treated as salary for the purposes of the *Public Service Superannuation Act* and are therefore considered pensionable. As a result, the Corporation may be required to make contributions to the Public Service Pension Plan with respect to bonuses paid to employees in prior years and, in this regard, has recorded a pension expense of $700,000 to recognize potential contributions to the Plan in relation to bonuses paid to employees during the period 1985 to 2004. These additional costs were offset by overall lower personnel costs resulting from staff vacancies, as well as by a substantial reduction in CDIC's required contribution rate to the Public Service Pension Plan (keeping overall personnel costs in line with those incurred in 2003/2004).

Comparison with 2004/2005 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2005, were $1.348 billion, compared to the planned amount of $1.353 billion. This negative variance of $5 million was primarily the result of lower-than-planned cash and investments ($19 million), offset by net claims receivable balances being $13 million higher than planned. The negative variance in cash and investments is the result of reduced premium revenue of $19 million, combined with lower-than-planned receipts of amounts previously written off and lower-than-planned interest on cash and investments — offset by operating expenses being $3 million lower than planned, and by a positive opening variance in CDIC's cash and investments of $15 million (due to events occurring in CDIC's 2003/2004 fiscal year). The higher-than-planned net claims receivable is due to timing differences between the planned and actual receipts from the estates, as well as from additional unplanned claims receivables being recorded in CDIC's 2003/2004 fiscal year.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $127 million, or $28 million lower than planned. The variance was due primarily to lower premium revenue and lower interest on cash and investments. **Premium revenue** of $93 million was $19 million lower than planned, due mainly to the movement of members between premium categories. **Interest on cash and investments** for the year ended March 31, 2005, was $34 million — $7 million lower than planned. This negative variance reflects lower-than-planned yields on investments during the year.

Net income for the year ended March 31, 2005, was $24 million lower than planned. This is primarily the result of lower premium revenue, lower interest income on cash and investments and lower recoveries of amounts previously written off (offset by lower operating expenses).

During the year, CDIC had total operating expenses of $21 million, compared to a planned amount of $24 million. This positive variance is the result of lower spending in areas such as personnel costs, general expenses, public awareness and data processing.

The year-end **retained earnings** of $789 million was $4 million lower than planned. This variance reflects a $20 million higher opening surplus balance, offset by lower net income for the year ended March 31, 2005.

Premium Revenue

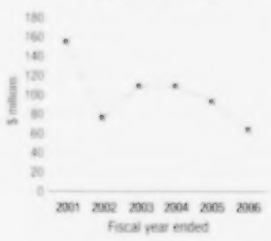

2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan

Given CDIC's strong financial position and the relatively stable state of overall membership risk, premium rates paid by members will be reduced by one third. This is expected to result in $64 million in premium revenue for the 2005/2006 fiscal year. Combined with a planned $41 million in interest on cash and investments and other revenue, CDIC's total revenues are expected to be $105 million. Recoveries of amounts previously written off are planned to equal CDIC's operating expenses of $23 million, resulting in a projected net income before income taxes of $105 million.

As at March 31, 2006, cash and investments and retained earnings are projected to be $1.439 billion and $881 million, respectively. Also as at March 31, 2006, CDIC's level of *ex ante* funding is projected to be $1.43 billion, representing 37 basis points of insured deposits. Under current assumptions, CDIC expects to reach the target range in its 2008/2009 fiscal year.

Over CDIC's current five-year planning period, premium revenue is expected to total $340 million and interest income on cash and investments is forecast to total $232 million. Over this same period, CDIC expects to incur total operating expenses of $119 million.

At the end of the planning period (March 31, 2010), cash and investments are projected to be $1.783 billion and CDIC's retained earnings are expected to grow to $1.220 billion.

The projections included in CDIC's 2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan.

Key financial assumptions include the following:

- Premium revenue is projected assuming premium rates are reduced by one third from those assessed in 2004/2005 for all four premium categories. For planning purposes, the distribution of member institution ratings across premium categories is assumed to be the same as in the year ended March 31, 2005, and the annual growth in insured deposits is forecast to be 3%. Premium rates are fixed annually and take into consideration CDIC's financial condition, the economic and financial environment, the risk profile of CDIC's membership, and the actual and projected level of *ex ante* funding relative to the target range.
- Interest revenue on cash and investments is based on an assumed average yield of 3%.
- It is assumed that there are no member institution failures during the planning period, and that CDIC's provision for insurance losses remains unchanged at $550 million.

CDIC's 2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan also does not consider the potential impact of the 2005 Federal Budget.

Balance Sheet
as at March 31

	$ Millions		
	2005/2006 Corporate Plan	2004/2005 Actual Results	2004/2005 Corporate Plan
ASSETS			
Cash and investments	1,439	1,323	1,342
Accounts receivable	—	5	5
	1,439	1,328	1,347
Capital assets	2	2	2
Claims receivable	—	23	—
Allowance for loss on claims receivable	—	(10)	—
	1,441	1,343	1,349
Future income tax asset	1	5	4
Total assets	**1,442**	**1,348**	**1,353**
LIABILITIES			
Accounts payable	11	8	7
Provision for guarantees	—	1	3
Provision for insurance losses	550	550	550
	561	559	560
Retained earnings	881	789	793
Total liabilities and retained earnings	**1,442**	**1,348**	**1,353**

Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31

REVENUE			
Premiums	64	93	112
Interest on cash and investments	41	34	41
Other revenue	—	—	2
	105	127	155
EXPENSES			
Operating expenses	23	21	24
Adjustment to allowance and provision for loss	—	1	3
Recovery of amounts previously written off	(23)	(10)	(14)
	—	12	13
Net income before reduction in future income tax asset/income tax expense	105	115	142
Reduction in future income tax asset/income tax expense	9	7	10
Net income	96	108	132
Retained earnings, beginning of year	785	681	661
Retained earnings, end of year	**881**	**789**	**793**

Future Accounting Changes

The Canadian Institute of Chartered Accountants issued two new accounting standards that will have an impact on CDIC — Section 1530, Comprehensive Income, and Section 3855, Financial Instruments — Recognition and Measurement. These pronouncements establish standards for the recognition and measurement and presentation of financial instruments.

The new standards, described in Note 2 to CDIC's Financial Statements, will come into effect for the Corporation's 2007/2008 fiscal year; however, early adoption provisions exist. CDIC is in the process of determining the impact these standards will have on its financial reporting.

III Financial Statements

Management Responsibility for Financial Reporting

June 8, 2005

The accompanying financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the financial statements in this *Annual Report* are the responsibility of management. The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The financial statements include some amounts, the most significant ones being the provision for insurance losses, the provision for guarantees, the future income tax asset and the allowance for loss on claims receivable, that are necessarily based on management's best estimates and judgment.

The financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in the *Annual Report* is consistent with that contained in the financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations, as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. The system of internal control is augmented by internal audit, which conducts periodic reviews of different areas of the Corporation's operations. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting and which recommends the financial statements to the Board of Directors.

These financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and her report is included herein.

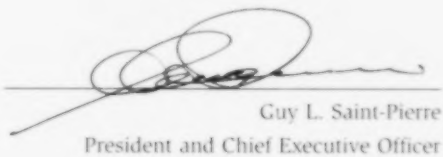

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

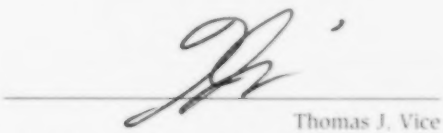

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration
and Chief Financial Officer

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the balance sheet of Canada Deposit Insurance Corporation as at March 31, 2005 and the statements of income and retained earnings and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and the by-laws of the Corporation.

Richard Flageole, FCA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
April 25, 2005

240 rue Sparks Street Ottawa Ontario K1A 0G6

Canada Deposit Insurance Corporation
Balance Sheet
as at March 31

(in thousands of dollars)

	Note	2005	2004
ASSETS			
Cash and short-term investments	3	$ 230,510	$ 629,193
Investments	4	1,092,350	566,207
Accounts receivable		5,144	4,964
		1,328,004	1,200,364
Capital assets		1,938	1,974
Net claims receivable	5, 7	12,782	28,522
Future income tax asset	9	4,793	11,731
		$1,347,517	**$1,242,591**
LIABILITIES			
Accounts payable		$ 7,827	$ 9,478
Provision for guarantees	6, 7	1,200	2,500
Provision for insurance losses	7	550,000	550,000
		559,027	561,978
RETAINED EARNINGS		788,490	680,613
		$1,347,517	**$1,242,591**
Contingent liabilities and commitments	11, 12		

(See accompanying notes.)

Approved by the Board:

Director

Director

Canada Deposit Insurance Corporation
Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31

(in thousands of dollars)

	Note	2005	2004
REVENUE			
Premiums	10	$ 93,080	$108,678
Interest on cash and investments		33,654	35,123
Other revenue		121	16,205
		126,855	160,006
EXPENSES			
Operating expenses		21,419	22,369
Increase to allowance and provisions for loss	7	566	2,719
Recovery of amounts previously written off		(9,945)	(10,622)
		12,040	14,466
Net income before decrease in future income tax asset		114,815	145,540
Decrease in future income tax asset	9	(6,938)	(4,046)
Net income		107,877	141,494
Retained earnings, beginning of year		680,613	539,119
Retained earnings, end of year		**$788,490**	**$680,613**

(See accompanying notes.)

Canada Deposit Insurance Corporation
Statement of Cash Flows
for the year ended March 31

(in thousands of dollars)

	2005	2004
OPERATING ACTIVITIES		
Premium revenue received	$ 93,080	$ 108,893
Claims recovered	14,040	591
Interest revenue received	27,586	37,235
Recovery of amounts previously written off	9,945	5,790
Other amounts received/(paid)	(31)	374
Recoveries/(Payments) under guarantee agreements	(166)	81
Payments to suppliers and employees	(23,062)	(21,522)
Cash flows from operating activities	121,392	131,442
INVESTING ACTIVITIES		
Purchase of securities and term deposits	(1,576,744)	(966,216)
Maturities of securities and term deposits	1,056,669	1,110,696
Cash flows from/(used) in investing activities	(520,075)	144,480
CASH AND SHORT-TERM INVESTMENTS		
Increase/(Decrease) during the year	(398,683)	275,922
Balance, beginning of year	629,193	353,271
Balance, end of year	**$ 230,510**	**$ 629,193**

(See accompanying notes.)

Canada Deposit Insurance Corporation
Notes to Financial Statements
March 31, 2005

1. Authority and Objective

The Corporation was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions, to be instrumental in the promotion of standards of sound business and financial practices for member institutions, and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from, and providing guarantees or loans to member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions, make standards of sound business and financial practices, and act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof.

The Corporation is for all purposes an agent of Her Majesty in right of Canada. As a result, all obligations under debt instruments issued by the Corporation are obligations of Canada.

2. Significant Accounting Policies

Basis of Preparation. These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened.

Use of Estimates. Financial statements prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles necessarily include estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. The more significant areas requiring the use of estimates are: (i) the provision for insurance losses; (ii) the provision for guarantees; (iii) the future income tax asset; and (iv) the allowance for loss on claims receivable.

The Corporation reviews these estimates annually. While the estimates are based on the most reliable data available, actual results, in the near term, could differ significantly from those estimates depending upon certain events and uncertainties including:

- The timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions;
- The extent to which the Corporation will be called upon to honour guarantees provided to member institutions and others;
- The Corporation's ability to generate sufficient taxable income to benefit from its future income tax asset; and
- The ability of the Corporation to recover its claims receivable based on prevailing economic trends and expectations as to future developments either by maximizing net recoveries from the sale of assets held by liquidators and agents, or through successful lawsuits as appropriate against relevant parties of failed member institutions.

The risk of deviation from the Corporation's estimates varies in proportion to the length of the estimation period and the potential volatility of the underlying assumptions. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation. The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC can borrow up to $6 billion or such greater amount as may be authorized by Parliament under an appropriation act.

Cash and Short-Term Investments and Investments. Short-term investments and investments, consisting of marketable securities and term deposits, are carried at amortized cost as they are intended to be held to maturity. In the case of a significant and other than temporary loss in the value of an investment, the investment would be written down in value at the time of impairment. Interest income is accrued in the accounts in the period earned. Premiums or discounts on investments are amortized to income on a straight-line basis.

Claims Receivable. Claims against member institutions arise from the subrogation of the rights and interests of depositors to the extent of the amount of the payment made by the Corporation to insured depositors. In addition, the Corporation asserts claims in respect of loans made to member institutions in liquidation. The Corporation records its claims receivable at their net realizable value.

In certain situations the Corporation may be entitled to a proportional share in amounts in excess of its claim (referred to as post-liquidation interest). Such situations arise when there are assets remaining in the estates after all claims have been paid.

To the extent that post-liquidation interest is recorded, it is included in other revenue.

Allowance and Provisions for Loss and Guarantees. In its financial statements, the Corporation records the following allowance and provisions for loss and guarantees:

Allowance for Loss on Claims Receivable — The allowance for loss on claims receivable reflects the Corporation's best estimate of losses in respect of claims receivable. The allowance is established by assessing the anticipated results of the asset disposition strategies and forecasted payments to creditors based on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

Claims receivable are written off against the allowance, in full or in part, when there is no reasonable expectation of realization. In certain situations the Corporation will receive payments on loans and claims receivable that have been previously written off. In such situations, any payments received are recorded first to recover amounts previously written off before recognizing additional amounts as other revenue.

Provision for Guarantees — In order to facilitate the resolution of financial difficulties of member institutions, the Corporation may provide guarantees. The provision for guarantees is determined by estimating the future cash payments required under these guarantees.

Provision for Insurance Losses — The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions.

The provision for insurance losses is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on: (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. The Corporation calculates its losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage and reflects the cumulative unweighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss.

Changes in the allowance and provisions for loss that result from annual estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the allowance and provisions for loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue. Premium revenue is calculated on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of each year. Premium revenue is recognized upon receipt of the Return of Insured Deposits submitted by member institutions, which is due July 15 of each year. Premiums are payable in two equal instalments on July 15 and December 15.

Other Revenue. In certain situations, amounts recovered from the estates of member institutions (claims receivable) exceed the amounts claimed. Such amounts (referred to as post-liquidation interest) are recorded as other revenue when they are reasonably determinable and reasonable certainty of receipt exists.

Pension Plan. All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. The Corporation's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Corporation. The Corporation is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

Employee Future Benefits. Employees are entitled to certain non-pension benefits provided for under their conditions of employment. The liability for these benefits is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Income Taxes. The Corporation follows the asset and liability method of accounting for income taxes. Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. The future benefits of income tax assets including unused tax losses carried forward are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such benefits will be realized. The future income taxes are measured using the corporate income tax rates in effect as at the balance sheet date.

Future Accounting Changes. In January 2005 the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) issued the following two accounting standards that will impact the Corporation:

Financial Instruments — Recognition and Measurement — This standard sets out criteria for the recognition, derecognition, measurement and classification of financial instruments. The Corporation will be required to categorize its financial assets as held for trading, held to maturity, available for sale, or as loans and receivables. The related accounting treatment will be dependent on the classification. Financial assets categorized as held for trading or available for sale are to be measured at fair value while financial assets held to maturity, loans and receivables are measured at amortized cost.

Comprehensive Income — This standard requires certain gains and losses that would otherwise be recorded as part of net income to be presented in other comprehensive income until such time as it is considered appropriate for them to be recognized in net income. The Corporation may be required to present a new financial statement titled Comprehensive Income to record such amounts until they are realized.

These new standards will come into effect for the Corporation's 2007/2008 fiscal year, however early adoption provisions exist. The Corporation is in the process of determining the impact these standards will have on its financial reporting.

3. Cash and Short-Term Investments

The short-term investments have a term to maturity of less than 90 days. All of these investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2005			March 31, 2004		
	(in thousands of dollars)					
	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity
Short-term investments	$230,196	2.53%	42	$629,184	2.38%	40
Cash	314			9		
Total	**$230,510**			**$629,193**		

4. Investments

Investments have a term to maturity of 90 days or greater. All investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2005			March 31, 2004		
	(in thousands of dollars)					
	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity
Treasury bills	$ 466,187	2.82%	184	$184,406	2.76%	189
Bonds	615,275	3.30%	1,008	351,098	2.92%	788
Commercial paper	—	—	—	25,883	2.25%	149
Sub-total	1,081,462			561,387		
Accrued interest	10,888			4,820		
Total	**$1,092,350**	**3.09%**	**653**	**$566,207**	**2.84%**	**564**

5. Net Claims Receivable

	March 31, 2005	March 31, 2004
	(in thousands of dollars)	
Claims receivable	$22,682	$38,122
Allowance for loss	(9,900)	(9,600)
Net claims receivable	**$12,782**	**$28,522**

6. Provision for Guarantees

In order to facilitate the resolution of member institutions in financial difficulty, the Corporation has in the past provided deficiency coverage guarantees. These guarantees provide for payment by the Corporation of a portion of the principal and income losses incurred on eligible assets acquired by third parties. The guarantees provided coverage for losses incurred to December 31, 2002, although under the terms of the guarantees, claims for losses incurred during the coverage period can be filed with the Corporation subsequent to that date.

The provision for guarantees as at March 31, 2005 is $1.2 million (2004: $2.5 million) and represents the maximum exposure for the Corporation under these guarantees (2004: $2.5 million).

7. Allowance and Provisions for Loss

The following table is a continuity schedule of the allowance for loss on claims receivable, the provision for guarantees and the provision for insurance losses as at March 31, 2005 with corresponding totals as at March 31, 2004.

	March 31, 2005				March 31, 2004
	(in thousands of dollars)				
	Allowance for Claims Receivable	Provision for Guarantees	Provision for Insurance Losses	Total	Total
Beginning of period	$9,600	$2,500	$550,000	$562,100	$559,300
Receipts/(Payments)	—	(166)	—	(166)	81
Write-offs	(1,400)	—	—	(1,400)	—
Adjustment to allowance and provisions for loss	1,700	(1,134)	—	566	2,719
End of period	**$9,900**	**$1,200**	**$550,000**	**$561,100**	**$562,100**

The allowance and provisions for loss are subject to measurement uncertainty. As such, actual losses may differ significantly from these estimates.

8. Financial Instruments and Risk Management

Credit Risk. The Corporation is subject to credit risk from its holdings of short-term investments and investments. The Corporation minimizes its credit risk by adhering to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations*, by investing in high quality financial instruments and by limiting the amount invested in any one counterparty.

Claims receivable relate to failed member institutions. Realization of claims receivable is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions.

Fair Value. Other than cash and short-term investments, and investments, no active or liquid market exists in which the Corporation's financial assets and liabilities could be traded. Where no market exists for financial instruments, fair value estimates are based on judgments regarding current and future

economic conditions and events, the risk characteristics of the instruments, and other factors. The estimates of fair value discussed below are made as at March 31, 2005 and involve uncertainties and matters of significant judgment. Changes in assumptions could materially affect the estimates.

The book value of cash and short-term investments, investments other than bonds, accounts receivable and accounts payable approximate fair value because of their short term to maturity.

The Corporation's investments in bonds consist of Government of Canada and provincial government obligations. As at March 31, 2005 the fair value of these investments, based on observable market prices, is $634 million, which compares to the book value of $635 million.

The book value of claims receivable approximates fair value as it represents the Corporation's best estimate of the amounts to be realized based on asset disposition strategies and forecasted repayments on account of claims receivable. The Corporation bases its estimates on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

The book value of the provisions for guarantees and for insurance losses approximates fair value as it represents the Corporation's best estimate of future payments to be made under the guarantees, and losses on future claims.

9. Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable.

The Corporation has losses from prior years available to reduce the current year's earnings for tax purposes. Any remaining tax loss carryforwards expired March 31, 2005.

Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. As at March 31, 2005 $14.3 million of undepreciated capital cost (2004: $14.9 million) has been applied in calculating the future income tax asset of $4.8 million (2004: $11.7 million).

10. Insured Deposits and Premiums

Deposits insured by the Corporation, on the basis of returns received from member institutions as described in Note 2, Premium Revenue, as at April 30, 2004 were $376 billion (2003: $363 billion).

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for 2004, unchanged from 2003, are 1/48th of 1% of insured deposits for members in Category 1, 1/24th of 1% for Category 2, 1/12th of 1% for Category 3 and 1/6th of 1% for members in Category 4.

Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* fund relative to the target range.

As a matter of prudence, the Corporation maintains an amount of advance or *ex ante* funding. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's retained earnings and its provision for insurance losses as reported in its financial statements. The target range for the funding is set at between 40 and 50 basis points of insured deposits. The reported amount as at March 31, 2005 is $1.339 billion (2004: $1.231 billion) representing 36 basis points of insured deposits (2004: 34 basis points).

11. Contingent Liabilities

a) The Corporation is involved in a number of judicial actions that have arisen in the normal course of operations. In the opinion of the Corporation, none of these, individually or in the aggregate, would result in liabilities that would have a significant adverse effect on the financial position of the Corporation. However, the final outcome with respect to claims and legal proceedings pending at March 31, 2005 cannot be predicted with certainty. Accordingly, the impact of any matter will be reflected in the period in which the matter becomes determinable.

b) The Minister of Finance announced in his February 23, 2005 Federal Budget that the Government of Canada was increasing the deposit insurance coverage limit from $60,000 for insurable deposits to $100,000, effective that day. The increase in the coverage limit is contingent on the Budget Implementation Bill receiving Royal Assent.

The amount of deposits insured by the Corporation is a key input into management's estimate of the Corporation's provision for insurance losses and any change to this amount resulting from the coverage limit increase may materially impact the estimate. The Corporation's member institutions are currently not in a position to determine the impact of this announcement on their insured deposit base. As such, the Corporation, at this time, cannot reliably estimate the related impact on the provision for insurance losses.

Additional provisions, if any, will be recorded in the accounts in the fiscal year in which the Budget Implementation Bill receives Royal Assent and the amounts can be determined.

12. Commitments

The aggregate minimum rent payments (exclusive of other occupancy costs) for the Corporation's operating leases in effect as at March 31, 2005 are as follows:

Fiscal Year Ending March 31	Amount (in thousands of dollars)
2006	$1,024
2007	1,074
2008	1,085
2009	1,085
2010	1,085
2011-2012	1,007
Total	**$6,360**

13. Pension Plan

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Plan are 2.14 times the employees' contribution on amounts of salaries below $114,400 and 8.9 times the employees' contribution on amounts of salaries in excess of $114,400. The contributions expensed during the year were as follows:

	2005	2004
	(in thousands of dollars)	
Employer	$1,969	$1,715
Employee	$ 440	$ 454

During the year it was determined that bonuses paid to employees by the Corporation are to be treated as salary for the purposes of the *Public Service Superannuation Act* and are therefore considered pensionable. As a result, the Corporation may be required to make contributions to the Plan with respect to bonuses paid to employees in prior years and in this regard has recorded a pension expense of $700,000 to recognize its potential contributions to the Plan in relation to bonuses paid to employees during the period 1985 to 2004.

IV Corporate Governance

CDIC's activities are guided principally by two statutes — the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*) and the *Financial Administration Act* (FAA). The *CDIC Act* sets out the Corporation's objects, powers and duties, as well as general terms for deposit insurance and other aspects of the Corporation's role. Part X of the FAA provides for the control of Crown corporations.

Treasury Board of Canada Secretariat Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations

In February 2005, the President of the Treasury Board of Canada Secretariat released the report, *Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations — Meeting the Expectations of Canadians*, setting out results of the first major review of all key aspects of the governance regime for Crown corporations in 20 years.

Through this review, the Government seeks to reassess the role of Crown corporations as instruments of public policy and to improve the effectiveness of the governance framework of Crown corporations. The 31 measures detailed in the Review are aimed at:

- clarifying the relationship between Ministers and Crown corporations
- clarifying the accountability regimes of Crown corporations
- making the appointment process more transparent

- bringing the governance of Crown corporations in line with reforms in the private sector
- strengthening the audit regimes in Crown corporations
- making the activities and operations of Crown corporations more transparent

The Review notes that since "no single governance framework could possibly meet the requirements" of 46 diverse Crown corporations, many of the measures will need to be tailored to individual corporations. Implementation of the measures is expected to flow from legislative, policy and guideline changes, which the Government will pursue in consultation with Crown corporations. (The full text of the Review can be found at http://www.tbs-sct.gc.ca.)

CDIC is well known for being committed to sound corporate governance. The Corporation has been a finalist for the Office of the Auditor General (OAG) of Canada Award for Excellence in Annual Reporting by Crown corporations in each of the past 10 years and was the award winner in 1996.

In seeking to implement known best practices, CDIC has already instituted a number of governance practices, many of which are cited by the Government in the Review. Some of these at CDIC include: a Board Governance Policy delineating the roles and responsibilities of the Board and the expectations of management (see also the section on Board Governance Policy); mandates for all Board committees; and documented roles and responsibilities for the Chairperson of the Board and the President and CEO.

Moreover, CDIC already has in place a number of policies and practices to help ensure good corporate governance. These include Codes of Business Conduct and Ethical Behaviour for both Employees and Directors; a Conflict of Interest Code; a Policy on Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace; and a Policy on Harassment in the Workplace. CDIC management reports on these issues to the Human Resources and Compensation Committee and the Audit Committee of the Board. (See also the section on Corporate Practices Related to Business and Employee Conduct.)

On another front, CDIC actively engages with its stakeholders and disseminates information about deposit insurance and the Corporation through its public awareness program. The Corporation is planning to hold annual general meetings with stakeholders to further these awareness initiatives.

Other measures of the Review already apply to CDIC: the Corporation is subject to the *Access to Information Act*; its Board and Audit Committee are independent of management; all Audit Committee members have, in general, the requisite financial literacy as stipulated by the Review; and the Auditor General is CDIC's external auditor and conducts special examinations of the Corporation at least once every five years. CDIC is not funded by public funds or by parliamentary appropriations — those measures that relate to appropriation-dependent Crown corporations do not apply to CDIC.

Nonetheless, there may be more work to be done by CDIC in support of more formalized or uniform processes to address the effectiveness measures in the governance framework proposed by the Government. The Government has indicated that there are certain areas open for discussion and for which it will be seeking input from Crown corporations. CDIC looks forward to this opportunity for discussion and collaboration.

Board of Directors

The *CDIC Act* provides that the Corporation's affairs are administered by a Board of Directors, made up of a Chairperson, five private sector Directors, and five *ex officio* Directors: the Governor of the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance, the Superintendent of Financial Institutions, the Deputy Superintendent of Financial Institutions or an officer of OSFI, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada.

Key Activities

The Board and its committees undertook a number of significant activities throughout 2004/2005. Among these and key to the Corporation was succession planning for the position of President and CEO, in which the Nominating Committee of the Board were actively involved. The new President and CEO, Guy L. Saint-Pierre, was appointed on May 9, 2005.

The Board also recommended a 33% reduction in premium rates to take effect for the 2005 premium year, which has been approved by the Government and is now in effect. Following extensive consultations with member institutions, the Board approved amendments to the CDIC *Differential Premiums By-law* to update the differential premiums system.

As a result of recommendations made by CDIC to the Minister of Finance in July 2004 and the 2005 Federal Budget announcement that CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices* be eliminated, the Board approved the repeal of the Standards By-law, which took effect on April 22, 2005. This also resulted in consequential amendments to three other CDIC by-laws, namely, the *Deposit Insurance Policy By-law*, the *Differential Premiums By-law* and the *Premium Surcharge By-law*, which the Board reviewed and approved.

In addition, on April 14, 2004, the Board adopted a Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors. This Code illustrates the standards of conduct and ethical behaviour that Directors are expected to maintain in the performance and exercise of their responsibilities as Directors of the Corporation, or when otherwise representing the Corporation. For example, the Code stipulates that Directors are expected to exercise their duties honestly and in good faith, in the best interests of the Corporation.

Office of the Auditor General's Special Examination Report

CDIC recently underwent a Special Examination of its systems and practices as required by the *Financial Administration Act*. The Office of the Auditor General (the OAG) must conduct a Special Examination of CDIC at least once every five years. The Auditor General's report was presented to the CDIC Board of Directors on December 1, 2004.

In order to proceed with the Special Examination, a plan for the examination, including a statement of the criteria to be applied in the examination was prepared by the Office of the Auditor General and submitted to the CDIC Audit Committee for its approval. The Board's ongoing commitment to good governance was recognized by the OAG in its 2004 Special Examination Report of CDIC. In this examination, the OAG found that the Board assumed the stewardship of the Corporation and played a key role in establishing the strategic direction of the Corporation. The examination also found that the Board held effective full-participation meetings and made good use of its committees. (The report and the examination criteria can be found on CDIC's website at http://www.cdic.ca.)

On the basis of an examination of CDIC's systems and practices, the OAG determined that "during the period under examination, the systems and practices of CDIC were designed and operated in a way that provided reasonable assurance that assets were safeguarded and controlled, resources managed economically and efficiently, and operations carried out effectively." The report identified no deficiencies and made no recommendations.

The report notes principally that CDIC:

- has in place the key elements of a good governance framework
- takes timely and appropriate action to address identified risks
- has an experienced management team
- has taken steps to reduce the regulatory burden on its members
- maintains systems and practices for providing timely, accurate information to the depositing public
- has strong accountability reporting

The report identifies four opportunities for CDIC to enhance the quality of its systems and practices. CDIC management's response is set out in the report, and indicates that CDIC has already made progress in these areas and has resolved to address them on a timely basis through specific action plans and timelines. The four opportunities are:

1. Assessing the readiness to deal with future interventions of all key parts of the organization, by member institution peer group.
2. Finalizing key documents on the processes and systems for intervention and payout.
3. Updating and documenting the valuation model used in assessing various intervention methods.
4. Addressing the concerns about the timing, content and clarity of Enterprise Risk Management (ERM) reports.

Board of Directors — as at March 31, 2005

- Board of Directors
- Executive Committee
- Audit Committee
- Governance Committee
- Human Resources and Compensation Committee
- Nominating Committee
- Committee of Independent Directors

Ronald N. Robertson
Chairman of the Board
Canada Deposit Insurance Corporation

Tracey Bakkeli
Strategic Consultant
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

Ian E. Bennett
Deputy Minister of Finance
(ex officio)

David A. Dodge
Governor of the Bank of Canada
(ex officio)

John Doran
Assistant Superintendent, Supervision
Office of the Superintendent of Financial Institutions
(ex officio)

H. Garfield Emerson
National Chairman and Senior Partner
Fasken Martineau DuMoulin LLP
Toronto

Claude Huot
Consultant in economic development
Le Groupe Stragesult
Montréal

Bill Knight
Commissioner
Financial Consumer Agency of Canada
(ex officio)

Nicholas Le Pan
Superintendent of Financial Institutions
(ex officio)

Grant Morash
Financial Advisor
Halifax

Darryl J. Raymaker
Partner
McNally Cuming Raymaker
Calgary

Alternates

Julie Dickson
Assistant Superintendent, Regulation
Office of the Superintendent of Financial Institutions
(alternate for the Superintendent of Financial Institutions)

David Longworth
Deputy Governor
Bank of Canada
(alternate for the Governor of the Bank of Canada)

Frank Swedlove
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance, Canada
(alternate for the Deputy Minister of Finance)

Board Committees

Much of the work that comes before CDIC's Board of Directors is initially addressed by its committees. As at March 31, 2005, CDIC's Board had five standing committees. One of these — the Nominating Committee — was created on June 9, 2004, further to the President of the Treasury Board of Canada Secretariat's request that all Crown corporations establish such a committee. The Nominating Committee is charged with primary responsibility for the succession of the Chairperson, the President and CEO, and the Directors. It was actively involved in succession planning for the President and CEO, who announced his retirement effective April 1, 2005. Prior to the formation of the Nominating Committee, these responsibilities were undertaken by the Governance Committee.

In addition to its standing committees, CDIC's Board has a Committee of Independent Directors. This Committee, which was established in March 2004, works with management expressly to respond to the Minister of Finance's requests in the 2004 and 2005 Federal Budgets to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulation, and to reduce unnecessary overlap and duplication with OSFI's activities.

Highlights of committee mandates and activities are set out in the following table.

Overview of CDIC Board Committees — Mandate, Meetings, Composition and Highlights of Activities in 2004/2005

Committee Name and Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2005)	Highlights of Activities
Audit Committee — to oversee audits, advise the Board on financial issues and oversee risk management	4	T. Bakkeli (Chair) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	▸ approval of 2003/2004 financial statements ▸ oversaw OAG's 2004/2005 attest audit ▸ oversaw 2004 OAG Special Examination of CDIC ▸ oversaw CDIC's ERM initiative ▸ authorized a comparative review of Audit Committee practices ▸ implemented the Corporation's voluntary disclosure of travel and hospitality expenses
Executive Committee — to review any matter and advise the referring body or person concerning any matter referred to it by the Board, the Chairperson or the President and CEO	0	R.N. Robertson (Chair) D.A. Dodge H.G. Emerson	N/A
Governance Committee — to ensure appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities	2	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	▸ recommended Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors ▸ began process of CEO succession (responsibilities assumed by the Nominating Committee in June 2004) ▸ oversaw the one-year reappointment process of CDIC's current Chairperson

Committee Name and Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2005)	Highlights of Activities
Human Resources and Compensation Committee — to review and advise the Board on human resource issues (policies, succession planning, compliance with legal requirements, compensation and complaints)	3	H.G. Emerson (Chair) C. Huot N. Le Pan G. Morash	▸ conducted performance assessment of President and CEO (for 2003/2004) ▸ recommended revisions to CDIC's Compensation Policy and Performance Management Policy following a comprehensive review of CDIC's compensation practices
Nominating Committee — to assume the primary responsibility for the succession of the Chairperson, the President and CEO, and the Directors	5	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	▸ recommended revisions to Directors' Profile and updated the Board Gap Analysis ▸ developed accountability profiles for the positions of Chairperson and the President and CEO ▸ oversaw the succession process for the President and CEO
Committee of Independent Directors — to work with management to respond to the Minister of Finance's request in the 2004 and 2005 Federal Budgets for ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulation, and to reduce unnecessary overlap and duplication with OSFI's activities	11	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	▸ delivered a report to the Minister of Finance (July 2004) with proposed recommendations and initiatives in respect of the March 2004 Budget announcement ▸ explored opportunities for further efficiencies in the administrative and corporate services functions of CDIC and OSFI

Overview of CDIC Board Committees — Mandate, Meetings, Composition and Highlights of Activities in 2004/2005

Committee Name and Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2005)	Highlights of Activities
Audit Committee — to oversee audits, advise the Board on financial issues and oversee risk management	4	T. Bakkeli (Chair) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	• approval of 2003/2004 financial statements • oversaw OAG's 2004/2005 attest audit • oversaw 2004 OAG Special Examination of CDIC • oversaw CDIC's ERM initiative • authorized a comparative review of Audit Committee practices • implemented the Corporation's voluntary disclosure of travel and hospitality expenses
Executive Committee — to review any matter and advise the referring body or person concerning any matter referred to it by the Board, the Chairperson or the President and CEO	0	R.N. Robertson (Chair) D.A. Dodge H.G. Emerson	N/A
Governance Committee — to ensure appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities	2	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	• recommended Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors • began process of CEO succession (responsibilities assumed by the Nominating Committee in June 2004) • oversaw the one-year reappointment process of CDIC's current Chairperson

Committee Name and Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2005)	Highlights of Activities
Human Resources and Compensation Committee — to review and advise the Board on human resource issues (policies, succession planning, compliance with legal requirements, compensation and complaints)	3	H.G. Emerson (Chair) C. Huot N. Le Pan G. Morash	• conducted performance assessment of President and CEO (for 2003/2004) • recommended revisions to CDIC's Compensation Policy and Performance Management Policy following a comprehensive review of CDIC's compensation practices
Governance Committee — to monitor the governance policies and practices of the Corporation, the President and CEO and the Directors	5	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Ravmaker	• recommended revisions to Directors' Profile and updated the Board Gap Analysis • developed accountability profiles for the positions of Chairperson and the President and CEO • oversaw the succession process for the President and CEO
Committee of Independent Directors — to work with management to respond to the Minister of Finance's request in the 2004 and 2005 Federal Budgets for ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulation, and to reduce unnecessary overlap and duplication with OSFI's activities	11	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Ravmaker	• delivered a report to the Minister of Finance (July 2004) with proposed recommendations and initiatives in respect of the March 2004 Budget announcement • explored opportunities for further efficiencies in the administrative and corporate services functions of CDIC and OSFI

Meetings and Attendance[a]
(April 1, 2004 to March 31, 2005)

	Board	Board Committees					
		Executive Committee	Audit Committee	Governance Committee	Human Resources and Compensation Committee	Nominating Committee	Committee of Independent Directors
NUMBER OF MEETINGS	6[b]	[c]	4	2	3	5	11
ATTENDANCE							
R.N. Robertson — Chairperson	6		4	2	3	5	11
H.G. Emerson	4				3		10
T. Bakkeli	6		4	1		5	11
D.J. Raymaker	6		4	2		5	11
G. Morash	6		4		3		10
C. Hunt	6			2	3	5	11
EX OFFICIO MEMBERS (ALTERNATES)							
D.A. Dodge (D. Longworth)	1 (5)						
N. Le Pan (J. Dickson)	6				3		1 (1)[f]
J. Doran	2		4				
K. Lynch[d] (F. Swedlove)	0 (3)						
I.E. Bennett[e] (F. Swedlove)	0 (3)						
B. Knight	5			2		5	

Notes:
[a] Also includes meetings attended by telephone.
[b] Also includes the October 14, 2004, and February 9, 2005, Special Board Meetings.
[d] Kevin Lynch ceased to be Deputy Minister of Finance as at October 31, 2004.
[e] Ian Bennett was appointed Deputy Minister of Finance as at November 15, 2004.
[c] There were no meetings of the Executive Committee in 2004/2005.
[f] Invited to and attended Committee of Independent Directors meeting of June 21, 2004.

Meetings and Attendance[a]
(April 1, 2004 to March 31, 2005)

	Board Committees					
	Executive Committee	Audit Committee	Governance Committee	Human Resources and Compensation Committee	Nominating Committee	Committee of Independent Directors
NUMBER OF MEETINGS	6[b]	[e]	4	2	3	5	11
ATTENDANCE							
R.N. Robertson — Chairperson	6		4	2	3	5	11
H.G. Emerson	4				3		10
T. Bakkeli	6		4	1		5	11
D.J. Raymaker	6		4	2		5	11
G. Morash	6		4		3		10
C. Huot	6			2	3	5	11
***EX OFFICIO* MEMBERS (ALTERNATES)**							
D.A. Dodge (D. Longworth)	1 (5)						
N. Le Pan (J. Dickson)	6				3		1 (1)[f]
J. Doran	2		4				
K. Lynch[c] (F. Swedlove)	0 (3)						
I.E. Bennett[d] (F. Swedlove)	0 (3)						
B. Knight	5			2		5	

Notes:
[a] Also includes meetings attended by telephone.
[b] Also includes the October 14, 2004, and February 9, 2005, Special Board Meetings.
[c] Kevin Lynch ceased to be Deputy Minister of Finance as at October 31, 2004.
[d] Ian Bennett was appointed Deputy Minister of Finance as at November 15, 2004.
[e] There were no meetings of the Executive Committee in 2004/2005.
[f] Invited to and attended Committee of Independent Directors meeting of June 21, 2004.

Remuneration

Private sector Directors are paid based on a fee structure recommended by the Government and approved by Order-in-Council. For 2004/2005, the total of these fees paid to Directors was $287,630.

Board Governance Policy

CDIC's Board Governance Policy records the Board of Directors' understanding of its governance responsibilities and the various means by which the Board will endeavour to ensure that these responsibilities are fulfilled. The policy reflects the two principal statutes to which CDIC is subject (the *CDIC Act* and Part X of the *Financial Administration Act* (FAA), the Board's determination that CDIC should follow current standards of sound business and financial practices, guidance on matters of governance specific to Crown corporations and recognized "best practices" identified in various other sources. The Board Governance Policy consists of 19 statements of principle. Appendix A to this Annual Report presents CDIC's approach to each statement.

In addition to translating Board direction into action and managing the Corporation's day-to-day operations, management — led by the President and CEO — is responsible for supporting the Board in fulfilling its governance responsibilities.

CDIC Officers

CDIC's officers include the President and CEO, and officers appointed by the Board of Directors under the *Corporate By-law* established under the *CDIC Act*. The President and CEO is appointed by the Governor in Council for a five-year term.

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2005, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer — $187,200 to $220,200
- for the position of Executive Vice-President and Chief Operating Officer — $156,440 to $208,590
- for the position of Vice-President — $149,940 to $199,910

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer
(formerly Executive VP and COO)

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary

Michèle Bourque
Vice-President
Insurance and Risk Assessment

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance
and Administration and Chief Financial Officer

Other Committees

CDIC Executive Management Committee

The **CDIC Executive Management Committee** plays a major role in all of the Corporation's activities. Its team members — working both independently and as a group — are responsible for day-to-day internal functions, as well as for working in partnership with federal and provincial counterparts and international organizations on a wide range of issues.

Guy L. Saint-Pierre
President and CEO

Michèle Bourque
Vice-President
Insurance and Risk Assessment

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary

Margaret Saxon-Kopke
Director, Audit and Consulting Services

Keith Adam
Director, Corporate Strategy
and Reporting

Patricia Griffin-Dobson
Director, Human Resource Management

Ken Mylrea
Director, Corporate Risk

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance
and Administration and Chief Financial Officer

OSFI/CDIC Liaison Committee

Created under the *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement*, the **OSFI/CDIC Liaison Committee** is jointly chaired by the Superintendent of Financial Institutions and the Chairperson of CDIC. The Committee coordinates the activities of the two organizations, with the goals of avoiding unwarranted duplication and cost, and fostering close and effective working relationships between the two organizations. On March 31, 2005, the members of the Liaison Committee were:

Co-Chair
Nicholas Le Pan
Superintendent of Financial Institutions
OSFI

Co-Chair
Ronald N. Robertson
Chairman of the Board
CDIC

Members
Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer
CDIC

John Doran
Assistant Superintendent
Supervision
OSFI

Michèle Bourque
Vice-President
Insurance and Risk Assessment
CDIC

Pamela Hopkins
Managing Director
OSFI

Financial Institutions Supervisory Committee and Senior Advisory Committee

Within the financial system safety net, the **Financial Institutions Supervisory Committee** (FISC) and the **Senior Advisory Committee** (SAC) of the Department of Finance work to facilitate information sharing at the federal level. FISC is chaired by the Superintendent of Financial Institutions and supports consultations and the exchange of supervisory information among its members regarding federal financial institutions. Chaired by the Deputy Minister of Finance, SAC provides a forum to discuss policy matters regarding the financial sector. Both committees consist of the same members (i.e., the Superintendent of Financial Institutions, the Chairperson of CDIC, the Governor of the Bank of Canada, the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada and the Deputy Minister of Finance), all of whom are *ex officio* members of CDIC's Board of Directors.

Corporate Practices Related to Business and Employee Conduct

In 2004/2005, CDIC management provided an annual report on compliance with corporate policies and practices related to business and employee conduct to the Human Resources and Compensation Committee and to the Audit Committee. The report addressed CDIC's 10 principal corporate policies and practices:

- CDIC's Mission and Corporate Values
- Oath of Fidelity and Secrecy
- Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees
- Conflicts of Interest Code
- Policy on Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace
- Harassment in the Workplace Policy
- Employment Equity Policy
- Health and Safety
- *Official Languages Act*
- *Canadian Multiculturalism Act*

Compliance with the **Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees** was assessed for the first time starting in April 2004, as part of the annual performance appraisal process. The **Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors is supported by direct reporting to the Board of Directors**. Both Directors and employees are obliged to certify, on joining CDIC and annually thereafter, that they have read, understood and abide by their respective Codes.

The **Policy on Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace** ("Whistleblower Policy"), has been in place since April 2003 and applies to all CDIC employees. Corporate practices with respect to the *Employment Equity Act*, the *Official Languages Act* and the *Canadian Multiculturalism Act* are addressed in the following section.

Statutory Requirements

As a Crown corporation, CDIC must comply with the provisions of Part X of the FAA, which requires that the Corporation submit annually a five-year corporate plan (and a summary of the plan) and an annual report to the Minister, who then tables the summary and annual report in each House of Parliament. CDIC fulfilled these requirements, as well as the following additional statutory requirements, over the course of the year:

Access to Information Act* and *Privacy Act — CDIC responded to eleven requests under the *Access to Information Act* (including six carried forward from the previous year), as well as to one request under the *Privacy Act*.

Health and Safety — The Corporation met its obligations under Part II of the *Canada Labour Code* and its regulations dealing with occupational health and safety, and filed its annual report with Human Resources Development Canada as required under the *Canadian Occupational Health and Safety Regulations*.

Official Languages — CDIC is subject to section 48 of the *Official Languages Act*. The Corporation fully met its obligations for review and reporting and, in addition, amended its Official Languages Policy to comply with the changes to the Government of Canada's Official Languages Policy. CDIC continues to offer language training to employees. In response to four complaints that its advertisement entitled "Your savings are valuable. But are they protected?" was not equally disseminated in English and French, CDIC advertised in French weekly publications where no daily French language newspapers existed.

Multiculturalism — The Corporation filed with the Minister of Canadian Heritage its report on activities under the Multiculturalism Program for 2003/2004, adapted its public awareness program to better serve multicultural communities, and shared its expertise and information on deposit insurance with countries around the globe.

Other Requirements — CDIC conducted an assessment of potential risks arising from the *USA PATRIOT Act (Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act)*. Further to the Treasury Board's request to all government institutions, CDIC reviewed its contractual arrangements to assess risks in this regard and to put in place a risk management strategy aimed at mitigating future risks. Review results, reported to the Treasury Board, indicate that CDIC's contractual arrangements presented "no to low" risks. For further details about this Act, visit the Treasury Board of Canada's Secretariat website at: http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2004/1029_e.asp.

In keeping with the Treasury Board's **Privacy Impact Assessment Policy**, CDIC conducted four preliminary privacy impact assessments during the year as part of the simulations of payouts that it carried out.

V About Our Membership

The financial health of its membership is of utmost importance to CDIC since most of the Corporation's risks are related to a potential member failure, the level of insured deposits these members carry, the recovery of funds by CDIC in a failure situation, and the degree to which failure of members is driven by similar factors.

CDIC's membership continues to exhibit low short-term risk to the Corporation due to strong profitability, stellar asset quality measures and capital levels near historical highs. The Corporation expects these favourable conditions to persist through 2005. Over the longer term, some risks warrant monitoring including global structural imbalances, high consumer leverage, consumer and corporate sensitivity to potential rises in interest rates, real estate or capital market corrections, and risky asset mixes at some lenders.

Financial Performance

Second consecutive year of record profits

Membership after-tax profits surged by $2.4 billion in fiscal year 2004 to a historical high of $14.4 billion. As was the case last year, lower provisions for credit losses were largely responsible for the improved membership results. Although most members reported increased profitability, performance varied among individual members and groups with some groups of members experiencing especially strong growth in profits and a handful of members reporting losses. For example, domestic trust and loan companies experienced a 40% improvement in 2004/2005. Domestic banks and subsidiaries recorded a 20% rise, while subsidiaries of foreign institutions trailed with a 16% improvement.

Net Income and Provisions of CDIC Members*

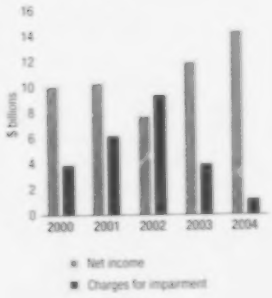

* For members' fiscal year end.

Despite a 6% rise in loans outstanding, net interest income remained flat at approximately $33 billion due to a fall in interest rate spreads in early 2004. Since a peak in early 2002, spreads have declined primarily as a result of two factors. First, the large banks reduced their exposure to U.S. high-yield energy and telecommunications loans. These funds were largely redeployed to lower margin retail loans, further squeezing interest rate spreads in this segment. The second factor contributing to reduced spreads was the low absolute level of interest rates — this limited members' ability to pass on interest rate cuts to depositors.

The average membership spread fell by 6 basis points to 1.86% during the 2004 fiscal year. The largest declines were felt by subsidiaries of foreign institutions, followed by domestic trust and loan companies.

Components of Other Income, 2003 vs. 2004* (%)

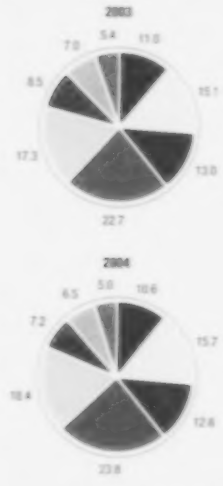

* For members' fiscal year end.

- Service charges
- Investment management and custodial services
- Income from trading and non-trading instruments
- Securities commissions and underwriting fees
- Other
- Loan, guarantee and bankers' acceptances (BAs) fees
- Credit and debit cards fees
- Income from securitization of assets

Sound growth in non-interest income

Non-interest income rose 6% to $33.9 billion in fiscal year 2004 and now represents more than half of total membership revenues. Investment management and custodial services — as well as securities commissions and underwriting fees — rose by 11%, as capital market performance improved. Securities-related revenues, however, rose by a more modest 4%. Income from securitization fell modestly in 2004 and may fall further in 2005 as mortgage demand moderates, as institutions deal with accounting-related issues of securitization, and as alternative lenders potentially gain retail market share.

Capital ratios close to historical highs, but leverage is up slightly

The average BIS (Bank for International Settlements) capital ratio of 13.3% for the membership in 2004 remained essentially unchanged from the previous year and near historical highs. All members held capital ratios above OSFI's well-capitalized guidelines of 7% for Tier 1 and 10% for BIS risk-based capital ratios. The ACM (assets to capital multiple), a measure of the leverage of capital, rose slightly from 16.0 times in fiscal year 2003 to 16.3 times in 2004. CDIC membership's strong capital ratios should allow institutions to weather unexpected economic shocks.

Capitalization, 2000–2004*

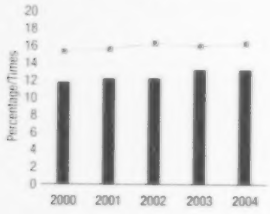

- Assets to capital multiple (times)
- BIS risk-based capital (percentage)

* As at members' fiscal year end.

Asset Mix, 2000 vs. 2004* (%)

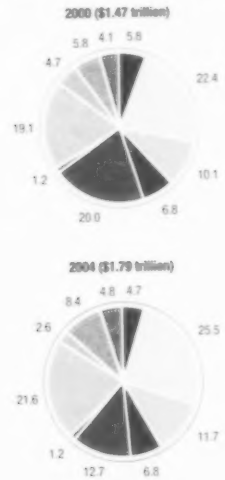

* As at members' fiscal year end

- Cash
- Securities
- Personal/Consumer loans
- Reverse repurchase agreements
- Commercial loans
- Non-residential mortgage loans
- Residential mortgage loans
- Other loans and BAs
- Derivatives related amounts
- Other assets

Moderate membership asset growth masks high levels for some members

Although assets grew by a reasonable 5% in fiscal year 2004, several members experienced increases of more than 20% in balance sheet assets or total managed assets. Asset growth at domestic banks and subsidiaries rose less than 5%. Subsidiaries of foreign institutions surged 18%, while domestic trust and loan companies experienced a 9% increase.

Despite fierce competition in the retail market, some institutions successfully increased mortgage loan volumes or mortgages under management by capitalizing on the popularity of mortgage brokers. In some cases, fast growth was also accompanied by relatively high sensitivity to rises in interest rates (e.g., carrying relatively large short-term asset liability mismatches). Only a full business cycle, including more challenging economic circumstances, will test the success of certain risk-return trade-offs.

Shift of loans to retail pursues its course and adds to consumer indebtedness

Corporate and commercial loans fell by $800 million to $227 billion in fiscal year 2004, while retail loans rose $52 billion (almost 10%) to $595 billion. The ratio of retail loans to commercial loans has doubled in less than 10 years, from 1.3 times in 1995 to 2.6 times in 2004. While this movement is partly related to the trend towards corporate financing via capital markets instead of bank loans (i.e., disintermediation trends), it emphasizes the growing importance of consumer creditworthiness to CDIC members' performance. Arrears on retail loans remain close to historical lows. While these favourable ratios may not be sustainable indefinitely, no significant deterioration is expected over the coming year.

Average consumer debt ratios (total debt to personal disposable income) have accelerated from approximately 70% (before the1980 recession) to approximately 80% (before the 1990 recession) to 120% in 2004. At current interest rates, homeowners with a good credit history can choose to borrow (mortgage plus other debt) almost 4 times their gross annual income compared to 2.5 times in 1989 and 1.5 times in 1981 (when interest rates for mortgages were significantly higher).

From a debt service perspective, however, the average consumer debt service payments (capital plus interest payments) are well below historical highs, due to the low interest rate environment.† While consumers could probably withstand a moderate rise in interest rates, a larger rise towards historical averages could cause financial distress for more leveraged households, particularly given the trend towards more floating-rate and shorter term debt. On the positive side, any interest rate rises are expected to be negligible in the short to medium term.

† Source: Bank of Canada

Corporate and commercial loan quality remains very strong

Provisioning (charges for impairment) for commercial and corporate loans and impaired loan levels of member institutions improved once again in 2004. The quality of corporate loans retained on balance sheets is benefiting from an active high-yield secondary loan market, as the appetite of non-banks for these riskier assets has continued. Most borrowers also faced improving prospects over 2004, but earnings growth has recently slowed.

Moody's Investors Service reported that corporate credit quality experienced considerable improvement in 2004, as bond defaults declined for the third consecutive year. While Moody's does not expect default rates to rise in 2005, it is concerned with the high issuance of debt by very low-rated speculative entities.

The pressures of a higher Canadian dollar could affect export-oriented industries (forestry, for example) which in turn could have an impact on the commercial loan quality of CDIC members. Competition from cheaper U.S. and foreign imports may add to pressure on domestic producers. U.S.-based auto manufacturers, plagued by a loss in market share, are relying on subsidized financing to consumers to generate profitability. Their investment grade status has been lost (for example, Ford and GM), or is at risk, as unit sales of cars and trucks are likely to fall in 2005, a trend that could be exacerbated by high oil prices. U.S. manufacturers are placing tremendous pressure on Canadian auto parts suppliers to lower prices or risk losing volume to foreign competitors.

Trade issues such as bovine spongiform encephalopathy (BSE) related barriers and softwood lumber disputes are some of the other concerns faced by Canadian businesses and institutions that lend to them.

Weaker real estate markets could have a negative impact on some institutions

Real estate markets have continued to be very strong in 2004, contributing to the healthy performance of most members — particularly those involved in residential mortgage lending.

A small percentage of members continue to hold significant exposure to higher risk real estate categories, including non-residential mortgages, interim construction loans, and commercial loans to the real estate sector. While there are currently no signs of deterioration in real estate markets, these loan categories are typically very sensitive to changes in economic growth.

The Canada Mortgage and Housing Corporation reported that residential apartment vacancies rose in most major Canadian cities in 2004, including Toronto, Ottawa and London. With strong building activity projected for 2005, this could further add to vacancies and gradually erode the ability of building owners to service mortgages, thus negatively affecting certain CDIC members.

Overall, CDIC members had a stellar year

In summary, CDIC's members recorded another exceptional year in fiscal year 2004 and indications are that most trends will continue to be favourable in fiscal year 2005. Although asset quality measures are at historical highs, a number of factors provide some cause for concern, including: longer term risks associated with corporate debt issuance by speculative grade entities; the rise in consumer indebtedness; interest rate increases; and potential capital market corrections. At the same time, robust capital levels at member institutions offer a significant measure of comfort for withstanding potential market shocks.

Comparative Financial Information

The following profile, which provides comparative information about CDIC's membership, is not intended to comment on risk to CDIC. It has been prepared from financial information supplied by the members through the Bank of Canada, the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Financial Services Commission of Ontario, as well as from financial information received directly by CDIC. Every effort has been made to ensure that this information is correct; however, because it comes from varied sources, CDIC does not guarantee its accuracy.

CDIC is also limited by the availability of relevant information in a readily accessible format and by confidentiality requirements. The financial information is presented as aggregates and averages — for this reason, financial information for individual members can vary significantly from these amounts. It should also be noted that off-balance sheet activities, including estate, trust and agency business, are not included.

The financial information, which is based on CDIC membership as of March 31, 2005, has been classified into three major peer groups: domestic banks and their subsidiaries, domestic trust and loan companies, and subsidiaries of foreign financial institutions.

The membership profile includes:

- membership information
- membership changes
- summary financial information — total CDIC membership
- asset size and quality measures
- deposit liabilities in Canada
- capitalization measures
- income and profitability measures

It should be noted that, in its five-year tables, CDIC restates the peer group results of prior years to reflect the current year's membership. Accordingly, the following tables exclude the financial information of institutions that were no longer members as of March 31, 2005.

Membership Information

CDIC Members as at March 31, 2005*

Domestic Banks and Subsidiaries

Bank of Montreal
Bank of Montreal Mortgage Corporation
BMO Trust Company

Bank of Nova Scotia (The)
Bank of Nova Scotia Trust Company (The)
Montreal Trust Company of Canada
National Trust Company
Scotia Mortgage Corporation

Bank West

Canadian Imperial Bank of Commerce
Amicus Bank
CIBC Mortgages Inc.
CIBC Trust Corporation

Canadian Western Bank
Canadian Western Trust Company

Citizens Bank of Canada

CS Alterna Bank

Dundee Wealth Bank

Laurentian Bank of Canada
B2B Trust
Laurentian Trust of Canada Inc.
LBC Trust

Manulife Bank of Canada

National Bank of Canada
Natcan Trust Company
National Bank Trust Inc.

Pacific & Western Bank of Canada

Royal Bank of Canada
Royal Bank Mortgage Corporation
Royal Trust Company (The)
Royal Trust Corporation of Canada

Toronto-Dominion Bank (The)
Canada Trust Company (The)
First Nations Bank of Canada
TD Mortgage Corporation
TD Pacific Mortgage Corporation

Ubiquity Bank of Canada

Total: 37

Domestic Trust and Loan Companies

AGF Trust Company

CIBC Mellon Trust Company

Community Trust Company

Concentra Financial Services Association**
Concentra Trust

Desjardins Trust Inc.

Effort Trust Company (The)

Equitable Trust Company (The)

Home Trust Company

Industrial Alliance Trust Inc.

League Savings & Mortgage Company

Maple Trust Company

MCAP Inc.

M.R.S. Trust Company
Investors Group Trust Co. Ltd.

Peace Hills Trust Company

Peoples Trust Company

ResMor Trust Company

Sun Life Financial Trust Inc.

Trimark Trust

Total: 20

Subsidiaries of Foreign Financial Institutions

Amex Bank of Canada

Bank of China (Canada)

Bank of East Asia (Canada) (The)

BCPBank Canada

BNP Paribas (Canada)

Citibank Canada

Computershare Trust Company of Canada

CTC Bank of Canada

First Data Loan Company, Canada

Habib Canadian Bank

HSBC Bank Canada
Household Trust Company
HSBC Mortgage Corporation (Canada)
HSBC Trust Company (Canada)

ICICI Bank Canada

ING Bank of Canada

International Commercial Bank of Cathay (Canada)

Korea Exchange Bank of Canada

MBNA Canada Bank

National Bank of Greece (Canada)

Northern Trust Company, Canada (The)

Société Générale (Canada)

State Bank of India (Canada)

UBS Bank (Canada)

Total: 24

TOTAL: 81 members

* Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

** Incorporated under the *Cooperative Credit Associations Act*.

Membership Changes
April 1, 2004–March 31, 2005

During fiscal year 2004/2005, CDIC experienced a number of changes to its membership. As at March 31, 2005, the Corporation had 81 members, down 5 from the previous year.

Two institutions were approved for deposit insurance during the year — Dundee Wealth Bank, a wholly owned subsidiary of Dundee Bancorp Inc., and Concentra Trust, a wholly owned subsidiary of Concentra Financial Services Association, a current CDIC member (see paragraph below). Four members that had ceased accepting deposits had their policies of deposit insurance cancelled — Canada Life Trust Company, MD Private Trust Company, UBS Trust (Canada) and The Trust Company of London Life.

Three provincial members — Community Trust Company Ltd., Investors Group Trust Co. Ltd. and Industrial-Alliance Trust Inc. — were continued as federal trust companies. These continuances were the result of changes made to the Ontario *Loan and Trust Corporations Act*, R.S.O. 1990, c.L.25, requiring any provincial trust or loan company operating in Ontario to either continue as a federal entity, or to develop and implement an exit strategy (i.e., wind down or sell) prior to June 30, 2005. Co-operative Trust Company of Canada was continued as an association under the *Cooperative Credit Associations Act* and subsequently changed its name to Concentra Financial Services Association.

A number of CDIC members amalgamated during the year. Intesa Bank Canada merged with HSBC Bank Canada, continuing as HSBC Bank Canada. Sun Life Financial Trust Inc. merged with Clarica Trust Company and continued as Clarica Trust Company. Canada Trustco Mortgage Company merged with Canada Trust Company, continuing as Canada Trust Company.

New Members

December 1, 2004: Dundee Wealth Bank

December 1, 2004: Concentra Trust

Other Membership Changes

April 5, 2004: Canada Life Trust Company ceased to accept deposits — policy cancelled

April 5, 2004: MD Private Trust Company ceased to accept deposits — policy cancelled

April 5, 2004: UBS Trust (Canada) ceased to accept deposits — policy cancelled

June 1, 2004: Community Trust Company Ltd. was continued as a federal trust company and changed its name to Community Trust Company

June 1, 2004: Intesa Bank Canada amalgamated with HSBC Bank Canada — continuing as HSBC Bank Canada

June 9, 2004: The Trust Company of London Life ceased to accept deposits — policy cancelled

June 30, 2004: Investors Group Trust Co. Ltd. was continued as a federal trust company

December 31, 2004: Co-operative Trust Company of Canada was continued as an association under the *Cooperative Credit Associations Act* and changed its name to Concentra Financial Services Association

December 31, 2004: Sun Life Financial Trust Inc. amalgamated with Clarica Trust Company — continuing as Clarica Trust Company

January 1, 2005: Clarica Trust Company changed its name to Sun Life Financial Trust Inc.

January 1, 2005: Canada Trustco Mortgage Company amalgamated with The Canada Trust Company — continuing as The Canada Trust Company

March 2, 2005: Industrial-Alliance Trust Company was continued as a federal trust company and changed its name to Industrial Alliance Trust Inc.

Summary Financial Information — Total CDIC Membership

Balance Sheet ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Assets										
Cash resources	84.1	4.7	94.1	5.5	95.0	5.7	87.1	5.3	85.6	5.8
Securities	456.5	25.5	432.3	25.4	382.7	23.0	376.9	23.0	329.5	22.4
Loans	976.6	54.6	923.4	54.4	929.5	55.8	920.3	56.3	855.7	58.1
Other assets	272.9	15.2	249.1	14.7	259.2	15.5	251.7	15.4	201.1	13.7
Total assets	**1,790.1**	**100.0**	**1,698.9**	**100.0**	**1,666.4**	**100.0**	**1,636.0**	**100.0**	**1,471.9**	**100.0**
Liabilities										
Deposits	1,193.5	66.7	1,133.9	66.7	1,122.8	67.4	1,088.5	66.5	1,013.7	68.9
Other liabilities	509.6	28.4	481.2	28.4	462.0	27.7	467.9	28.6	386.3	26.2
Total liabilities	1,703.1	95.1	1,615.1	95.1	1,584.8	95.1	1,556.4	95.1	1,400.0	95.1
Shareholders' equity	87.0	4.9	83.8	4.9	81.6	4.9	79.6	4.9	71.9	4.9
Total liabilities and shareholders' equity	**1,790.1**	**100.0**	**1,698.9**	**100.0**	**1,666.4**	**100.0**	**1,636.0**	**100.0**	**1,471.9**	**100.0**

Income Statement ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Interest income	64,097	66,878	68,999	85,696	83,740
Interest expense	31,077	33,735	35,735	55,996	58,089
Net interest income	**33,020**	**33,143**	**33,264**	**29,700**	**25,651**
Provision for impairment	1,303	4,039	9,402	6,257	3,990
Net interest income after provision for impairment	**31,717**	**29,104**	**23,862**	**23,443**	**21,661**
Other income	33,882	31,975	31,173	33,814	32,853
Net interest income and other income	**65,599**	**61,079**	**55,035**	**57,257**	**54,514**
Non-interest expenses	45,153	44,130	44,385	43,099	39,091
Net income before provision for income taxes	**20,446**	**16,949**	**10,650**	**14,158**	**15,423**
Provision for income taxes	5,472	4,333	2,371	3,339	4,994
Net income before non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	**14,974**	**12,616**	**8,279**	**10,819**	**10,429**
Non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	575	611	497	434	285
Net income	**14,399**	**12,005**	**7,782**	**10,385**	**10,144**

Asset Size and Quality Measures

Total Assets ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Domestic banks and subsidiaries	1,680.5	93.9	1,604.7	94.5	1,579.0	94.8	1,559.1	95.3	1,405.9	95.5
Subsidiaries of foreign financial institutions	94.6	5.3	80.4	4.7	75.1	4.5	67.3	4.1	57.4	3.9
Domestic trust and loan companies	15.0	0.8	13.8	0.8	12.3	0.7	9.6	0.6	8.6	0.6
Total	**1,790.1**	**100.0**	**1,698.9**	**100.0**	**1,666.4**	**100.0**	**1,636.0**	**100.0**	**1,471.9**	**100.0**

Impaired Loans to Total Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	0.4	0.6	0.9	0.8	0.7
Subsidiaries of foreign financial institutions	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1
Domestic trust and loan companies	0.5	0.6	0.8	0.9	0.5

Impaired loans (gross)/Total assets (gross)

Impaired Loans to Total Loans (percentage)

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	0.7	1.2	1.6	1.4	1.2
Subsidiaries of foreign financial institutions	0.8	1.1	1.5	1.6	1.8
Domestic trust and loan companies	0.8	1.0	1.3	1.3	0.8

Impaired loans (gross)/Total loans (gross)

Impaired Loans Unprovided For (percentage)

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	-39.2	-15.4	-0.1	-2.1	-12.5
Subsidiaries of foreign financial institutions	-55.5	-30.2	-21.9	-6.2	-1.6
Domestic trust and loan companies	-15.6	-18.5	12.2	33.9	-12.8

1 – (Allowance for loan impairment/Impaired loans(gross))

Net Impaired Loans to Total Shareholders' Equity (percentage)

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	-3.4	-2.1	0.0	-0.4	-1.9
Subsidiaries of foreign financial institutions	-4.5	-3.3	-2.8	-0.8	-0.3
Domestic trust and loan companies	-1.1	-1.5	1.3	3.9	-0.9

Impaired loans (net)/Average shareholders' equity

Deposit Liabilities in Canada

Total Deposits ($ billions and percentage)

As at April 30	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Domestic banks and subsidiaries	1,023.2	93.5	971.2	93.8	954.6	94.4	900.3	94.8	851.8	95.4
Subsidiaries of foreign financial institutions	59.4	5.4	53.9	5.2	48.6	4.8	42.5	4.5	35.7	4.0
Domestic trust and loan companies	11.3	1.1	10.5	1.0	7.9	0.8	6.8	0.7	5.5	0.6
Total	**1,093.9**	**100.0**	**1,035.6**	**100.0**	**1,011.1**	**100.0**	**949.6**	**100.0**	**893.0**	**100.0**

Insured Deposits ($ billions and percentage of Total Deposits)

As at April 30	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Domestic banks and subsidiaries	348.8	34.1	339.6	35.0	328.3	34.4	315.8	35.1	304.3	35.7
Subsidiaries of foreign financial institutions	18.0	30.3	15.7	29.1	12.2	25.1	9.9	23.3	8.2	23.0
Domestic trust and loan companies	8.4	74.3	7.6	72.4	6.6	83.5	5.9	86.8	4.8	87.3
All peer groups	**375.2**	**34.3**	**362.9**	**35.0**	**347.1**	**34.3**	**331.6**	**34.9**	**317.3**	**35.5**

Capitalization Measures

Capitalization (percentage)

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Subsidiaries of foreign financial institutions	6.3	6.0	6.6	6.9	6.6
Domestic trust and loan companies	7.6	7.6	8.0	8.5	8.7

Average shareholders' equity/Average assets

BIS Risk-Based Capital (percentage)*

As at members' fiscal year end	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	13.2	13.3	12.2	12.2	11.8
Subsidiaries of foreign financial institutions	14.8	14.5	13.7	13.4	13.0
Federal trust and loan companies	17.6	17.7	18.2	18.3	17.8

* BIS (Bank for International Settlements): Provincial trusts have to meet capital adequacy requirements that are calculated under a different basis.

Income and Profitability Measures

Net Income ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	13,449	11,212	7,061	9,809	9,769
Subsidiaries of foreign financial institutions	795	682	623	485	289
Domestic trust and loan companies	155	111	98	91	86
Total	**14,399**	**12,005**	**7,782**	**10,385**	**10,144**

Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	49.6	51.1	52.1	47.0	43.8
Subsidiaries of foreign financial institutions	46.5	47.7	44.4	42.4	44.0
Domestic trust and loan companies	45.9	44.9	45.4	45.8	43.2

Interest income: net interest income/total revenue

Interest Spread (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	1.9	1.9	2.0	1.9	1.8
Subsidiaries of foreign financial institutions	1.9	2.2	2.2	2.2	2.2
Domestic trust and loan companies	1.9	2.0	2.1	2.4	2.4

Interest spread: net interest income/average assets

Non-Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	1.9	1.8	1.8	2.1	2.3
Subsidiaries of foreign financial institutions	2.2	2.4	2.8	2.9	2.8
Domestic trust and loan companies	2.3	2.4	2.6	2.8	3.2

Non-interest income: (trading income + gain (losses) on instruments held for other than trading purposes + other income)/average assets

Total Non-Interest Expenses (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	2.9	3.0	3.3	3.3	3.3
Subsidiaries of foreign financial institutions	3.2	3.8	4.1	4.3	4.4
Domestic trust and loan companies	3.4	3.6	3.9	4.2	4.6

Total non-interest expenses: (non-interest expenses + provision for income taxes + minority interest in subsidiaries + provision for impairment)/average assets

Return on Average Assets (ROAA) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	0.8	0.7	0.4	0.7	0.7
Subsidiaries of foreign financial institutions	0.9	0.9	0.9	0.8	0.5
Domestic trust and loan companies	1.1	0.8	0.9	1.0	1.1

ROAA: net income/average assets

Return on Average Equity (ROAE) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	17.1	14.6	9.4	13.9	15.2
Subsidiaries of foreign financial institutions	14.2	14.3	13.2	11.0	7.9
Domestic trust and loan companies	14.1	11.1	11.1	11.6	12.4

ROAE: net income/average shareholders' equity

Efficiency (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2004	2003	2002	2001	2000
Domestic banks and subsidiaries	68.0	68.3	69.4	68.0	66.7
Subsidiaries of foreign financial institutions	58.5	59.4	60.4	65.2	70.0
Domestic trust and loan companies	65.4	66.9	64.2	65.4	66.9

Efficiency: non-interest expenses/(net interest income + non-interest income)

VI Reflections of the Past President and CEO

When I was first appointed as President and CEO in 1990, CDIC was in the midst of dealing with some of the biggest challenges in its history, including the imminent failure of a number of member institutions — one being the largest failure in Canada's history. At the height of this period, CDIC had borrowed $3.7 billion in funds from the Federal Government, its deficit was $1.7 billion and the premiums charged to CDIC member institutions were at their highest levels.

With the support of a skilled management team, many of whom are still employees of CDIC, and the guidance of its Board of Directors, the Corporation met these challenges. The focus was first and foremost on protecting depositors and doing everything possible to reduce the rising costs associated with failures. This included initiatives to provide, along with other safety net partners, members with better incentives to manage their risks, and to ensure that when problems occur, CDIC had the means to detect and deal with them as early as possible.

By the end of the 1990s, when all was said and done, CDIC had eliminated its borrowings and deficit while protecting over 2 million Canadian depositors holding $23 billion in insured deposits.

Major successes

The positive results of the Corporation's efforts during those challenging times have endured. In my opinion, CDIC's principal accomplishments over the years are:

- **Protecting depositors and minimizing losses.** CDIC has dealt with the failure of 43 member institutions since it was created in 1967. In the process of resolving these institutions, CDIC has prided itself on putting the interests of depositors first while working diligently to reduce insurance losses over time. For instance, during the past 20 years CDIC has substantially reduced the time it takes to conduct a payout of insured deposits and introduced advance payouts to depositors in dire need of their funds. And, working closely with the Office of the Superintendent of Financial Institutions and provincial regulators and by perfecting its failure resolution skills and moving more promptly to resolve problem institutions, CDIC has driven down loss rates on member failures from approximately 50 cents on the dollar through the 1970s and 1980s to an average of approximately 17 cents for those occurring into the 1990s. The Corporation's losses from these failures would have been far greater had CDIC not had the powers of early intervention and the mandate to minimize its exposure to loss — powers that it received in 1987 after CDIC had experienced extremely high losses due to its original and very limited powers as a paybox.
- **Building better incentives.** A big part of CDIC's success in reducing costs has come from working with its safety net partners to improve incentives to better manage risk in the financial system, such as improvements to early warning systems and enhancements to the intervention framework to ensure prompt corrective action, as well as the introduction of CDIC's differential premium system. Additionally, CDIC improved its ability to evaluate the cost of alternative forms of failure resolution, introduced more cost-effective systems for paying out insured depositors and created better incentives for liquidators and others concerned with claims and recoveries. It is commonly acknowledged that banks will fail from time to time in a competitive environment — it is therefore imperative, based on my experience, that in the best interests of depositors CDIC have the powers and the ability to deal with future failures.
- **Reducing the cost of deposit insurance and unnecessary regulatory costs and burden.** CDIC has worked diligently to reduce the costs of providing deposit insurance. By far the largest costs are those associated with the resolution of failed institutions. These costs are directly reflected in the premiums CDIC members must pay. Since the mid-1990s, total annual premiums paid by members have been reduced from well over $500 million to less than $100 million (.025% of $376 billion in insured deposits). Currently, premium rates are at their lowest levels ever and CDIC has been able to accumulate funds to deal with future losses.

CDIC has also worked with its members and safety net partners to reduce unnecessary regulatory costs and burden. And, as a matter of course, CDIC has improved the cost effectiveness of its own operations — the Corporation has reduced its operating expenses for three consecutive years.

- **Providing information to the public.** CDIC has worked continuously to provide better information to the public on deposit insurance matters with the objective of ensuring that depositors understand both the benefits and limitations of the federal deposit insurance system. In recent years, it has sought out other safety net players and consumer protection agencies, both at the federal and provincial levels, to improve consumer awareness. As a result of that collaboration and CDIC's direct leadership and initiative, the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum was launched, as was a website where consumers have access to information about which agency insures or protects their deposits, investments, and insurance policies.
- **Governance, accountability and reporting regime.** Over the years CDIC has also successfully strengthened its accountability and reporting regime. The OAG's 2004 Special Examination Report on CDIC confirmed that the Corporation is well-governed and its operations are being managed efficiently and effectively. The OAG has also recognized CDIC's efforts by awarding it the Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations in 1996, and by naming it a finalist for this award each year since then. At the same time, CDIC has been a pioneer in the development and implementation of corporate governance practices for its members through CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices* — since repealed — as the importance of sound governance practices has come to the fore in the financial services sector.
- **International activities.** CDIC is now renowned internationally as a leader in governance and deposit insurance — so much so that over 40 countries have sought CDIC's advice in developing their deposit insurance systems. This work benefits Canada by helping to strengthen financial systems within which CDIC's members operate and by building stronger international partnerships from which CDIC can learn a great deal.

Farewell!

Looking back, I am extremely proud of CDIC's reputation as a well-governed and well-managed Crown corporation. These successes would not have been possible without CDIC's employees, a talented team of people who

both understand public sector policy and have a private sector "bottom line" orientation. The Corporation has been well supported by its wise Chairman, Ronald N. Robertson, Q.C., and the mix of private and public sector members of its Board of Directors who both guide the CDIC team and allow it to do its work.

I am grateful to have been given the opportunity to serve Canada during these many years and to have had the opportunity to contribute to public confidence in Canada's financial system. I will miss both the public service and the many friends and colleagues I have worked with during my 28 years with CDIC and 35 years in the public service. I have passed the baton to my successor, Guy Saint-Pierre, with complete confidence and trust, and I wish CDIC all the best in facing the challenges ahead.

J.P. Sabourin

J.P. Sabourin retired from CDIC on April 1, 2005, after a 28-year career with the Corporation, including 14 years as President and CEO.

APPENDIX A

CDIC BOARD GOVERNANCE POLICY

The following chart presents CDIC's approach to each of the 19 statements of principle comprising its Board Governance Policy.

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 1 The Board will exercise independent judgment.	▸ Composition of the Board — mix of private sector and *ex officio* members. No members of management are members of the Board ▸ A minimum of four regular Board meetings each year ▸ All significant decisions of the Board made by consensus or majority vote ▸ Management provides the Board and its committees with all materials required to support independent judgment and decision making by the Board ▸ *In camera* sessions held regularly at meetings of the Board and its committees (without the presence of management) ▸ Policy on Engagement of Separate Independent Counsel or Other Advisors allows the Board or individual Directors to engage separate independent counsel or other advisors as required
Principle 2 The Board will obtain and maintain an understanding of CDIC's objects and powers, as well as of their governance responsibilities, will develop and maintain approaches to fulfilling those responsibilities and will evaluate objectively, on a regular basis, their effectiveness in doing so.	▸ Annual strategic sessions are held to discuss objects, powers, strategic direction and key supporting initiatives ▸ Board Governance Policy is in place ▸ Governance Committee is in place and has a comprehensive mandate that is reviewed as required ▸ Comprehensive Director's briefing binders are provided to all Directors ▸ Board evaluations are conducted as required
Principle 3 The Board will arrange for orientation of new directors and ongoing training appropriate to the Board's governance responsibilities and needs.	▸ Upon appointment, Directors receive in-depth briefings ▸ Ongoing and special issue information sessions are made available as required
Principle 4 The Board, in consultation with the President and CEO, will maintain a profile of desirable skills and capabilities that would best enable the Board to fulfill its responsibilities and advise the Minister of Finance of the desired mix that should be sought in filling upcoming non-*ex officio* Board vacancies.	▸ Director's Profile is kept current, and gap analysis is conducted when vacancies arise ▸ Board provides recommendations to Minister of Finance as and when appropriate

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 5 The Board will establish the responsibilities and authority of Board committees and of management, as well as accountability requirements for them.	▸ Board Governance Policy, which is in place, sets out the responsibilities of the Board and the expectations of management ▸ Each committee of the Board has a mandate that is reviewed regularly as required: Audit Committee, Executive Committee, Governance Committee, Human Resources and Compensation Committee (HRCC), Nominating Committee, Committee of Independent Directors ▸ All committees report after each meeting to the Board
Principle 6 The Board will distinguish and document the responsibilities and accountability of the Chairperson and the President and CEO.	▸ Accountability profiles approved by the Board are in place for both the position of Chairperson and of the President and CEO
Principle 7 The Board will establish standards of conduct and ethical behaviour for Directors and for CDIC's officers and other employees and obtain, on a regular basis, reasonable assurance that CDIC has an ongoing, appropriate and effective process for ensuring adherence to those standards.	▸ The following policies and practices are in place: • Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors • Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees • Conflict of Interest Code for Directors and Employees • Corporate Mission and Values Statements • Oath of Fidelity and Secrecy • Policy on Internal Disclosure of Wrongdoing in the Workplace • Harassment Policy • employment equity, official languages, health and safety, and multiculturalism ▸ Annual reporting on compliance to the Board by Directors and employees
Principle 8 The Board will recommend to the Minister of Finance candidates for appointment as President and CEO who are suitably qualified and capable of managing CDIC's affairs effectively and prudently.	▸ The Board recommends to the Minister of Finance a candidate for appointment as President and CEO based on the approved accountability profile and selection criteria, as well as in compliance with the Government's requirements respecting Crown corporation CEO appointments
Principle 9 The Board of Directors will appoint officers (other than the President and CEO).	▸ All CDIC officers are appointed by the Board on recommendation from the President and CEO in accordance with CDIC's *Corporate By-law*

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 10 The Board will plan for the succession of the President and CEO and the officers of CDIC appointed by the Board.	▸ Current succession plans are in place and regularly updated ▸ Succession plans for officers and senior management are reviewed by the HRCC ▸ Training is available for potential successors
Principle 11 The Board will review the compensation program for non-*ex officio* Directors, make recommendations to the Governor in Council in that regard and satisfy themselves, on a regular basis, that the compensation of CDIC's officers and employees is consistent with the sustainable achievement of CDIC's objects, the prudent management of its affairs and the risks to which it is exposed, and adherence to its policies and procedures.	▸ The Governance Committee is responsible for assessing the compensation program for non-*ex officio* Directors ▸ HRCC oversees CDIC's compensation program and policies, and makes specific recommendations to the Board annually ▸ CDIC's Board annually reviews a representative market sample to gauge the appropriateness of current salaries at all levels of the Corporation
Principle 12 The Board will, at least annually, establish objectives for the President and CEO and evaluate the performance of the President and CEO against those objectives.	▸ In accordance with the Guidelines of the Privy Council Office respecting same: • objectives for the President and CEO are established annually, agreed upon jointly by the President and CEO, reviewed by the HRCC and the Board, and submitted to the Minister of Finance • the Board reviews the President and CEO's performance against the statement of objectives annually
Principle 13 The Board will: a) periodically assess CDIC's objects to ensure their continuing relevance and, if thought appropriate, propose changes for consideration by the Minister of Finance; b) adopt a strategic planning process; c) at least annually, approve operating objectives and strategies, an operating budget, capital budget, borrowing plan, corporate plan and premium rates that are appropriate and prudent in light of CDIC's objects, current and anticipated environment, risks, resources and financial position; d) regularly evaluate CDIC's performance in implementing its approved plans and budgets; and e) obtain, on a regular basis, reasonable assurance that CDIC has an effective strategic management process.	▸ CDIC has a strategic management process and holds an annual strategic planning session with the Board ▸ CDIC's mandate is reviewed periodically by the Board as part of its strategic planning discussions — any proposed changes to the mandate would be provided by the Chairperson to the Minister of Finance ▸ The Board annually examines the Corporation's business environment and risks, approves the business objectives, strategies, supporting initiatives and resource budgets, capital budget, borrowing plan, Corporate Plan and premium rates — all as part of the annual corporate planning exercise. The Board recommends the Corporate Plan, incorporating all of these components, to the Minister and to Government for approval ▸ Comprehensive corporate performance reports (including a performance scorecard) are presented to the Board at each of its regular meetings

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 14 The Board will: a) obtain an understanding of the significant risks to which CDIC is exposed; b) establish appropriate and prudent risk management policies for those risks and review these policies on a regular basis, but at least annually, to satisfy themselves that they continue to be appropriate and prudent; and c) obtain reasonable assurance, on a regular basis, but at least annually, that CDIC has an effective Enterprise Risk Management (ERM) process and that risk management policies are being adhered to.	▸ The Audit Committee has responsibility for oversight of ERM and provides regular reports to the Board ▸ Risk management policies for Insurance Risk, Financial Risk, Operational Risk and Reputation Risk are being developed with the goal that they be finalized and approved by the Board by March 2006 ▸ Annual ERM reporting to the Board to be in place by March 2006 ▸ The Board will obtain independent and objective assessment of CDIC's ERM implementation, as a validation of management's risk assessments, from CDIC's Audit and Consulting Services Department ▸ Management policies are in place in all key areas of the Corporation ▸ CDIC's policies are reviewed regularly as required ▸ Changes to significant policies (e.g., compensation) are approved by the Board
Principle 15 The Board will obtain, on a regular basis, reasonable assurance that CDIC's operations are supported by an appropriate and effective control environment and that CDIC has effective policies and practices to assure the integrity of internal controls and management information systems.	▸ Internal Audit function in place ▸ Mandate of the Internal Audit function is approved by the Board and incorporates direct reporting to the Audit Committee ▸ The Audit Committee approves the Internal Audit Plan and oversees its work. It also reviews all Internal Audit reports and recommendations (including follow-up/action thereon) ▸ The Audit Committee meets at least four times each year ▸ The Audit Committee holds separate *in camera* sessions with the Director, Audit and Consulting Services ▸ The Office of the Auditor General (OAG) attends all meetings of the Audit Committee ▸ The OAG conducts annual attest audits and special examinations every five years
Principle 16 The Board will establish the mandate of, and allocate sufficient resources for, CDIC's Internal Audit group, approve their audit plan each year and seek from that group, on a regular basis, reasonable assurance that CDIC's policies and procedures are being monitored and adhered to, and that appropriate action is taken to address any significant weaknesses or breakdowns that are identified.	▸ CDIC's Audit and Consulting Services Department reports to the Audit Committee and to the President and CEO ▸ The Audit Committee annually reviews and approves the audit plan for Audit and Consulting Services ▸ All reports prepared by Audit and Consulting Services are presented to the Audit Committee, accompanied by action matrices for all resulting recommendations/observations ▸ The Audit Committee holds separate *in camera* sessions with the Director, Audit and Consulting Services

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 17 The Board will obtain, on a regular basis, reasonable assurance that CDIC is "in control."*	▸ CDIC demonstrates good corporate governance practices. It has in place: • policies relating to: • ethical conduct and business practices, and conflicts of interest, which are monitored for compliance and reported to the Audit Committee, the HRCC and the Board • a strategic management process • an ERM process • processes designed to ensure internal controls are regularly reviewed and assessed • policies related to human resource management, which are approved by the Board • processes for regularly monitoring performance and financial results ▸ The OAG conducts annual attest audits and, once every five years, special examinations (most recently in November 2004), which are reported to the Board
Principle 18 The Board will ensure that CDIC communicates effectively with the Crown, depositors, member institutions, financial institution regulators and supervisors, and other relevant parties.	▸ *Deposit Insurance Awareness* and *Strong Partnerships* are two of CDIC's business strategies ▸ Long-term communications strategy and plan is approved by the Board of Directors ▸ CDIC has in place a website and 1-800 information lines, and regularly provides an Annual Report and a Summary of Corporate Plan to stakeholders (the Board of Directors reviews the Annual Report and Summary of the Corporate Plan) ▸ CDIC meets and consults regularly with member institutions and related associations on a variety of deposit insurance issues — all of which are reported to and discussed by the Board ▸ CDIC has established procedures for handling enquiries or representations received from the Minister's office or other intervenors ▸ The Chairperson of the Board is a member of the Financial Institutions Supervisory Committee (by statute) ▸ CDIC participates on the Senior Advisory Committee of the Department of Finance ▸ A Liaison Committee is in place to facilitate discussions between CDIC and OSFI

*CDIC's concept of being "in control" refers to the state or condition wherein:

- Its affairs are subject to effective governance by its Board of Directors, are being managed in accordance with ongoing, appropriate and effective strategic and risk management processes, and are being conducted in an appropriate corporate culture; and
- Any significant weaknesses or breakdowns related to those matters are being identified, and appropriate and timely action is being taken to address them.

Statement of Principle	CDIC Approach/Comments
Principle 19 The Board will periodically (and at least annually) review this Board Governance Policy to ensure that it remains responsive to the circumstances and needs of CDIC and continues to reflect the legislation to which CDIC is subject, the CDIC Standards* (adapted to reflect CDIC's mandate as a Crown corporation with public policy objects), guidance on matters of governance specific to Crown corporations and recognized "best practices."	▸ Review of CDIC's Board Governance Policy is planned for fall 2005

*CDIC's Standards were repealed in April 2005 — this Board Governance Policy is being revised to reflect this change.

APPENDIX B

FOR MORE INFORMATION ABOUT CDIC

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance and the services provided by the Corporation. Following is key contact information for CDIC:

Head Office

Canada Deposit Insurance Corporation
50 O'Connor St., 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toll-free telephone service:
1-800-461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Facsimile: (613) 996-6095

Toronto Office

Canada Deposit Insurance Corporation
1200-79 Wellington St. W.
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

APPENDIX C

GLOSSARY

Basic Coverage: CDIC insures eligible deposits in the name of the same person at a member institution up to $100,000, including principal and interest. Separate coverage is provided for other eligible deposits in joint and trust accounts, RRSPs, RRIFs and mortgage tax accounts. ("Couverture de base")

Brokered Deposits: Retail deposits raised through brokers or agents, who receive a fee or a commission for their services. ("Dépôts de courtier")

CDIC Membership Sign: A red and white sign that CDIC members must display at all their branches or places of business, indicating that the institution is a member and displaying the toll-free number for CDIC's information line. ("Signe d'adhésion à la SADC")

Credit Enhancement Fee: A special fee CDIC may be required to pay to the government pursuant to the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* should CDIC have to borrow funds from either the private markets or government. ("Droits de renforcement du credit")

Demand Deposit: A deposit that can be withdrawn at any time, and which has no fixed maturity date. Contrast with a "term deposit." ("Dépôt à vue")

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable,

b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. ("Dépôt")

Deposit Register: A list of deposit products offered by a member institution that have been confirmed by CDIC as being eligible for CDIC deposit insurance. Member institutions must provide a copy of this register to consumers, if requested. ("Répertoire des dépôts assurables")

Deposits Held in Registered Plans: Eligible deposits held in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs) or Registered Retirement Income Funds (RRIFs) are insured separately from other eligible deposits held in the name of the same person at a member institution. Eligible deposits in Registered Education Savings Plans (RESPs) will only receive separate insurance protection if they qualify as trust deposits. ("Dépôts placés dans des régimes enregistrés")

Eligible Deposits: Deposits that are eligible for CDIC insurance under the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*. Also called "insurable deposits." ("Dépôts assurables")

Ex officio: Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as directors as long as they hold those positions. ("Nommé (ou membre) d'office")

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. ("Règlement des faillites")

Federal Member: A federally incorporated financial institution that is a member of CDIC. See "provincial member." ("Institution membre fédérale")

Guide to Intervention for Federal Financial Institutions: This document, developed by OSFI and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. ("Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales")

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. ("Dépôt en commun")

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Cooperative Credit Associations Act* that has applied for and been granted CDIC membership. ("Institution member")

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways — (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. ("Remboursement des dépôts assures")

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. ("Primes")

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. ("Exercice comptable des primes")

Provincial Member: A provincially incorporated financial institution that is a member of CDIC. See "federal member." ("Institution membre provinciale")

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The 1988 Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8% but OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. ("Capital réglementaire")

Retail Deposit: Small or medium size deposits that may include Guaranteed Investment Certificates, other term deposits, or demand deposits like savings or chequing accounts. Retail deposits are usually made by depositors who are not professional money managers. ("Dépôt de detail")

Separate Coverage: The insurance protection that is available to eligible deposits held jointly or in trust, or in RRSPs, RRIFs or mortgage tax accounts. See "basic coverage." ("Assurance distincte")

Standards Year: The period beginning on July 15 in one year and ending on July 14 in the next year. ("Année de declaration")

Term Deposit: A deposit for a fixed length of time. Contrast with "demand deposit." ("Dépôt à terme")

Wholesale Deposit: Wholesale deposits are raised in the money market directly from depositors or brokers. These deposits are usually large (over $150,000) and short term in nature. ("Dépôts de gros")

SADC Rapport annuel 2005

Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

Canada

Mission

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs

Excellence et professionnalisme

Intégrité et loyauté

Communication et travail d'équipe

Respect et équité

‹ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES, 2001-2005 ›

(en millions de dollars sauf indication contraire)

Au 31 mars	2005	2004	2003	2002	2001
ÉLÉMENTS TIRÉS DU BILAN					
Encaisse et placements	1 323	1 195	1 066	985	766
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	550	500	400
Bénéfices non répartis	789	681	539	486	455
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9
ÉLÉMENTS TIRÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE					
Réclamations acquittées	–	–	–	–	–
Réclamations recouvrées	14	1	–	18	62
Prêts recouvrés	–	–	–	22	40
Garanties versées	–	–	10	10	10
ÉLÉMENTS TIRÉS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS					
Primes	93	109	76	155	140
Intérêts sur encaisse et placements	34	35	32	36	35
Frais d'exploitation	21	22	26	23	21
Redressement des provisions pour pertes	1	3	46	86	(6)
INSTITUTIONS MEMBRES					
Banques canadiennes et filiales	37	37	39	39	40
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	21	24	25	24	25
Filiales d'institutions financières étrangères	23	25	24	28	36
Nombre total des institutions membres	81	86	88	91	101
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	376	363	347	339	327
EMPLOYÉS					
Nombre d'employés permanents[a]	79	86	92	95	86
AUTRES					
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	2,99 %	2,60 %	3,21 %	3,36 %	5,46 %
Taux de croissance des dépôts assurés	3,4 %	4,6 %	2,4 %	3,7 %	3,2 %

[a] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.

‹ COUP D'ŒIL SUR L'EXERCICE ›

L'exercice 2004-2005 a donné lieu à des changements heureux sur plusieurs fronts. Les principales activités dignes de mention touchent :

LES CONSOMMATEURS...

- *Les consommateurs bénéficient d'une protection accrue* – le gouvernement du Canada hausse le plafond d'assurance des dépôts assurés confiés aux institutions membres à 100 000 dollars (l'ancien plafond était de 60 000 dollars).

LES INSTITUTIONS MEMBRES...

- *Les primes des institutions membres diminuent d'un tiers* – elles atteignent ainsi leur niveau le plus bas dans l'histoire de la SADC.
- *Le fardeau réglementaire des institutions membres s'allège* à la suite de l'abrogation des *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC. Le Bureau du surintendant des institutions financières évaluera les institutions au regard de ses lignes directrices, ainsi que des mesures législatives et réglementaires ; il sera désormais le seul organisme habilité à examiner la candidature des nouveaux intervenants du secteur financier.
- *Le secteur financier a connu une excellente année* – les bénéfices des institutions membres de la SADC ont atteint des sommets inégalés pour la deuxième année consécutive.

LA SADC...

- La SADC souhaite la bienvenue à son *nouveau président et chef de la direction*, monsieur Guy L. Saint-Pierre.
- La Société poursuit sur sa lancée, affichant une *remarquable santé financière*.
- *L'examen spécial effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada relève les bonnes pratiques* de la SADC en matière de gouvernance et de gestion des risques, ainsi que la haute compétence de son équipe de direction.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil 4
Message du président et chef de la direction 9

I Introduction 12

II Analyse par la direction 15
Contexte d'exploitation de la SADC 15
Objectifs, stratégies d'entreprise et rendement 19
Gestion des risques de l'entreprise (GRE) 29
Revue financière 32

III États financiers 46
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 46
Rapport du vérificateur 47
États financiers et notes complémentaires 48

IV Régie de la Société 60
Examen du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant le cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada 60
Conseil d'administration 62
Politique de gouvernance du conseil 70
Direction 71
Autres comités 71
Pratiques générales liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés 73
Obligations légales 74

V Nos institutions membres 76
Résultats financiers 77
Renseignements comparatifs de nature financière 82

VI Évocation du passé : le chef de la direction sortant raconte 92

Annexes 96
Annexe A – *Politique de gouvernance du conseil* de la SADC 96
Annexe B – Renseignements utiles sur la SADC 103
Annexe C – Glossaire 104

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

À l'heure où les sociétés d'État fédérales font l'objet d'une surveillance étroite, il est agréable d'apprendre que le Bureau du vérificateur général a, dans le cadre de son quatrième examen spécial de la SADC, fait l'observation qui suit :

> « ***Un bon cadre de régie.*** *Nous avons constaté que la Société dispose des principaux éléments d'un bon cadre de régie. Le conseil d'administration assure l'intendance de la Société et travaille étroitement avec la direction.* »
>
> – *Rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général*, novembre 2004

Qu'un organisme indépendant confirme que le conseil d'administration de la SADC s'acquitte bien de ses fonctions témoigne de la compétence tant du conseil que de l'équipe de direction qui le seconde. Ce jugement confirme aussi ce que j'ai appris au sujet de la SADC au cours des années où j'ai été à son service. Mes liens avec la SADC remontent déjà loin. Ainsi, j'ai eu le privilège d'être, de 1988 à 1993, l'un de ses premiers administrateurs issus du secteur privé et, ces six dernières années, président de son conseil d'administration. Comme je me retirerai à l'automne, je suis naturellement porté à repenser à l'évolution de la SADC au fil des ans.

Créée en 1967 pour garantir aux déposants l'accès à leurs dépôts, même en cas de faillite d'une institution membre, la SADC joue un rôle indispensable dans le filet de sécurité financier du Canada. Au cours de ses 15 premières années, la SADC n'a eu à intervenir que dans quelques faillites ; elle a alors exercé son rôle en rassurant les déposants et en veillant à ce que tout soit remis en ordre dans la foulée de ces faillites, somme toute, peu nombreuses. Puis, au cours des années 1980, le secteur financier canadien a subi plusieurs vagues de faillites entraînant des pertes de milliards de dollars.

C'est pourquoi, après plusieurs analyses rétrospectives très approfondies, il a été décidé que la SADC ne devait plus se limiter à un simple régime d'indemnisation des déposants, mais devait assumer un rôle plus actif. Son mandat a été modifié pour lui permettre de se pencher sur les pratiques de ses institutions membres avant que celles-ci ne fassent faillite, plutôt qu'après. Étant donné l'ampleur des pertes subies, est venue s'ajouter, très logiquement, aux modifications une disposition finale, selon laquelle la SADC devait poursuivre ses nouveaux objectifs « de manière à minimiser ses risques de pertes ». Par la suite, le cadre de gestion de la SADC a été modifié pour donner à la Société une philosophie axée davantage sur celle du secteur privé, et ce, en dotant son conseil d'administration d'un nombre d'administrateurs du secteur privé égal à celui de ses administrateurs du secteur public. D'autres changements apportés plus récemment ont conféré à la SADC l'entière responsabilité d'effectuer sa propre évaluation des risques auxquels elle est exposée.

Les résultats observés depuis sont positifs. Le ratio de perte par faillite a sensiblement diminué. Aujourd'hui, la SADC n'a ni dette, ni déficit. Son financement *ex ante* est d'environ 1,3 milliard de dollars. Les primes qu'elle prélève auprès de ses institutions membres n'ont jamais été aussi peu élevées. Grâce, surtout, à la conjoncture économique canadienne très favorable, et à un cadre d'intervention précoce, aucune institution membre n'a fait faillite ces neuf dernières années.

Ce qui m'amène à dire un mot au sujet de ce qui se passe depuis environ un an. Dans son budget 2004, le ministre des Finances a demandé à la SADC et au BSIF de lui faire part de leurs vues concernant le chevauchement et le dédoublement de leurs activités et fonctions respectives.

Pour donner suite à la requête du ministre, notre conseil d'administration a créé un nouveau comité, le Comité des administrateurs issus du secteur privé, composé desdits administrateurs et de moi-même, chargé de travailler de concert avec la direction à la présentation des vues de la SADC au ministre. Compte tenu de leurs fonctions principales au sein d'autres organismes fédéraux, les administrateurs membres d'office de la SADC ont estimé qu'il ne convenait pas qu'ils soient associés à ce travail.

Après un examen rigoureux, par le Comité des administrateurs issus du secteur privé et par la direction, de tous les aspects du rôle de la SADC au sein du filet de sécurité financier du Canada, et à la suite des consultations que j'avais précédemment tenues avec les PDG de certaines de nos institutions membres, la SADC a remis au ministre un rapport exhaustif exposant nos vues et nos recommandations.

Dans son budget 2005, le ministre a déclaré que les rôles et les responsabilités clés de la SADC seraient maintenus, mais qu'il y avait lieu

de rationaliser les fonctions de surveillance au sein du BSIF, celui-ci devant assumer seul la responsabilité de certaines questions à l'égard desquelles la SADC exerçait aussi un rôle.

Le ministre a par ailleurs décidé que la SADC abrogerait ses *Normes de pratiques commerciales et financières saines*, suivant en cela la recommandation de la SADC. En adoptant les Normes, la SADC avait, à l'époque, fait figure d'avant-gardiste en matière de surveillance réglementaire, c'est-à-dire en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques. Toutefois, comme le BSIF a par la suite mis au point ses propres lignes directrices sur ces questions et que d'autres organismes de réglementation ont imposé leurs propres exigences à cet égard, il est apparu que les Normes de la SADC étaient devenues redondantes. Leur abrogation aura permis d'éliminer le seul chevauchement qui, selon les témoignages recueillis lors de mes consultations auprès des PDG de nos institutions membres, préoccupait sérieusement ces dernières.

Le ministre a également décidé que le BSIF serait désormais le seul organisme responsable d'examiner les sociétés à charte fédérale souhaitant faire partie du secteur financier. Il s'ensuit que les responsabilités de la SADC s'exerceront dorénavant à compter du moment où une institution est admise au sein du secteur, et non avant son admission. Le rôle de la SADC dans le processus d'admission avait été ajouté à son mandat initial par suite des événements survenus au cours des années 1980. Si la SADC n'aura plus à se soucier de questions d'admission, son rôle à titre d'assureur des dépôts détenus par de telles institutions ne s'en trouve nullement modifié. On se trouve ainsi à régler un autre probleme de chevauchement et de dédoublement.

La décision selon laquelle la SADC doit continuer d'exercer ses principaux rôles et responsabilités confirme la distinction fondamentale qui existe entre les fonctions de réglementation et de surveillance du BSIF et la fonction d'assurance-dépôts de la SADC.

L'examen des rôles de la SADC et du BSIF est donc terminé, et il y a lieu de s'en réjouir. Bien que la SADC soit affranchie de toute responsabilité dans les domaines mentionnés, les éléments essentiels de son mandat ne s'en trouvent pas modifiés pour autant. Sa mission est claire : elle continuera d'agir dans l'intérêt des déposants et de promouvoir la stabilité du système financier au Canada. On ne saurait non plus se méprendre sur l'un de ses principaux objectifs qui, conformément à sa loi constitutive, est de constamment minimiser ses risques de perte, et ce, même si elle a moins de rapports immédiats avec ses institutions membres en règle. Pour y parvenir, il demeure très important que, tout en s'appuyant sur la fonction

de surveillance du BSIF, la SADC continue d'effectuer ses propres analyses et évaluations de la situation de ses institutions membres et qu'elle soit prête et apte à intervenir de façon précoce lorsqu'elle juge propice de le faire. Elle ne doit jamais être prise de court.

En bout de piste, l'important est que l'équilibre des pouvoirs indispensable à un système efficace et efficient soit toujours en place. La SADC et le BSIF continueront de travailler de concert, tout en reconnaissant que leurs mandats diffèrent et qu'ils peuvent parfois avoir des intérêts et des opinions qui divergent. La SADC peut envisager l'avenir avec confiance et s'acquitter de sa mission spécifique, qui consiste à protéger les intérêts des déposants de la manière la plus économique qui soit. C'est ainsi qu'elle contribuera à la stabilité du système financier au Canada.

Les changements mentionnés ci-dessus ne sont pas les seuls dont la SADC ait été témoin cette année.

En ce qui a trait aux institutions membres de la SADC, je suis heureux d'annoncer que, pour l'exercice comptable des primes 2005, les membres bénéficieront d'une réduction de un tiers des taux de prime. Il s'agit là de la deuxième réduction des taux de prime depuis ma nomination à titre de président du conseil, en septembre 1999 – taux qui ont, depuis lors, effectivement diminué de deux tiers. Autre changement de taille pour les institutions membres et les déposants : le plafond de l'assurance-dépôts de la SADC passe de 60 000 à 100 000 dollars. Pour de plus amples informations à ce sujet, il suffit de se reporter au message de notre nouveau président et chef de la direction.

Il convient de signaler aussi que monsieur Jean-Pierre Sabourin, mon compagnon d'armes au cours d'une bonne part de mes années à la SADC, a quitté le poste de président et de chef de la direction qu'il occupait depuis 14 ans. Il a pris sa retraite le 1er avril 2005. Son apport à la SADC et au Canada est considérable, et son dévouement a été sans mesure. Je vous invite à lire ses réflexions sur l'évolution de l'assurance-dépôts au Canada au cours des deux dernières décennies (reproduites vers la fin du présent rapport). Monsieur Sabourin a été l'un des principaux moteurs de cette évolution.

C'est un homme de grande expérience, monsieur Guy Saint-Pierre, qui préside maintenant aux destinées de la SADC. Monsieur Saint-Pierre a été nommé à ce poste avec l'appui du ministre des Finances, par suite d'une recommandation unanime du conseil d'administration, que ce dernier a formulée après la tenue d'un concours en bonne et due forme. Sa nomination a également été approuvée à l'unanimité par les membres du Comité

permanent des finances de la Chambre des communes. Notre conseil d'administration reconnaît les compétences de monsieur Saint-Pierre pour avoir travaillé avec lui ; nous savons qu'il relevera avec brio les défis que réserve l'avenir.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a été appelé à se pencher sur plusieurs autres dossiers ; je vous invite à consulter la partie du présent rapport portant sur la régie de la Société, pour de plus amples informations à cet égard. Le conseil d'administration a vu l'arrivée d'un nouveau membre durant l'année écoulée. C'est avec grande joie que nous avons à nouveau accueilli Ian Bennett dans nos rangs, en sa qualité de sous-ministre des Finances. De 1997 à 2001, monsieur Bennett a participé aux délibérations du conseil d'administration à titre de remplaçant du sous-ministre des Finances de l'époque.

La SADC a la chance de posséder une bonne équipe d'administrateurs. Ceux qui proviennent du secteur privé confèrent un caractère très pratique à notre processus décisionnel. Quant aux administrateurs d'office, ils apportent une connaissance approfondie du système de réglementation et de surveillance du secteur des services financiers au Canada. Je tiens à remercier sincèrement tous nos administrateurs pour le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de mon mandat. Je leur suis très reconnaissant de leur franchise, leur sens du dialogue et leur ardeur au travail. Il serait impossible de trouver meilleur éventail de compétences pratiques, d'expertise et d'expérience pour assurer le bon fonctionnement d'un organisme comme la SADC. Je tiens notamment à signaler la contribution du Comité des administrateurs issus du secteur privé à la rédaction de notre rapport au ministre au cours de la dernière année. Ils n'ont ménagé aucun effort et ont toujours accordé un appui unanime à la SADC. Je remercie également tous les employés de la SADC qui continuent d'exceller dans l'exercice de leurs fonctions et qui cherchent constamment à faire ce qu'il y a de mieux non seulement pour la SADC, mais aussi pour les millions de Canadiens et de Canadiennes qui comptent sur l'assurance-dépôts. Enfin, il serait négligent de ma part de ne pas saluer les ministres en poste pendant mes années de service. En ce domaine, j'ai été choyé par le sort.

Permettez-moi, pour terminer, de souhaiter bon vent à la SADC. Je quitte, sachant qu'elle est à bonne école. Je suis convaincu qu'elle continuera de bien servir les intérêts de notre pays.

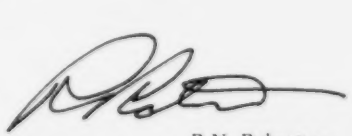

R.N. Robertson, c.r.

Message du président et chef de la direction

Alors que s'amorce mon premier mandat à titre de président et chef de la direction, je suis heureux d'annoncer que la situation financière de la SADC demeure excellente. De fait, le financement *ex ante* de la Société, somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, s'élevait à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2005. Le bénéfice net de la Société s'établissait à 108 millions de dollars, comparativement à 142 millions l'exercice précédent, en raison d'une baisse du revenu en primes, lesquelles sont versées par les institutions membres, et ce, bien que le volume des dépôts assurés par la SADC ait augmenté de 3,4 pour 100 en 2004-2005 pour atteindre 375,2 milliards de dollars. Quant aux frais d'exploitation de la Société, ils ont diminué de 4,2 pour 100 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'une diminution des coûts salariaux et de l'efficience de ses activités.

Pour la neuvième année consécutive, aucune institution membre de la SADC n'a fait faillite, ce qui témoigne du bon rendement de ces dernières et d'une conjoncture économique favorable. Le bénéfice net après impôt des institutions membres a bondi de 2,4 milliards de dollars en 2004, pour atteindre un nouveau sommet de 14,4 milliards. Enfin, la plupart des institutions membres font état d'excellentes mesures de la qualité de l'actif, de solides ratios de fonds propres (le ratio établi selon les normes de la BRI se situe à 13,4 pour 100) et d'une amélioration de leurs processus de gouvernance et de gestion des risques.

Pour l'aider dans la réalisation de son mandat, la SADC s'est dotée de quatre stratégies d'entreprise, soit la capacité d'intervention, une saine régie

d'entreprise, de solides partenariats et la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice, tous les grands projets relevant de l'une ou de l'autre de ces stratégies ont été menés à terme, dans le respect des échéanciers et des budgets prévus. En ce qui a trait à la capacité d'intervention, la SADC a élaboré des plans d'urgence nécessaires en cas d'intervention ou de remboursement de dépôts assurés. Cette planification, jumelée à une solide fonction d'évaluation des risques, permettra à la Société d'être prête à intervenir en cas de faillite d'une institution membre. La Société a également mené des projets en matière de régie d'entreprise, notamment la mise en place d'un cadre de gestion des risques d'entreprise, qui dotera la SADC d'un mécanisme sain pour gérer tous les risques importants auxquels elle s'expose.

La SADC s'appuie sur divers partenariats pour s'acquitter de son mandat, dont le plus important la lie au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Durant le dernier exercice, les deux organismes ont continué d'échanger régulièrement de l'information et de collaborer à divers dossiers visant les institutions membres. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada est un autre partenaire important avec qui la SADC a collaboré dans le cadre de diverses activités de sensibilisation. Pour mieux faire connaître l'assurance-dépôts au public, la Société s'est en outre jointe à d'autres intervenants tels que des associations de conseillers financiers et des associations de courtiers en dépôt. Un examen récent du programme, ainsi que des discussions avec des groupes de consommateurs, ont toutefois fait ressortir la nécessité de recibler nos efforts afin de rejoindre les segments de la population ayant le plus besoin d'information au sujet de l'assurance-dépôts. Les prochaines activités de sensibilisation du public de la Société viseront donc certaines catégories de consommateurs comme les personnes âgées et s'appuieront sur divers moyens d'information.

Plusieurs mesures annoncées dans le budget fédéral de février 2005 auront une grande incidence sur les plans d'entreprise de la SADC au cours des années à venir. L'annonce la plus importante pour les Canadiens est sans aucun doute l'augmentation du plafond d'assurance-dépôts, qui passe de 60 000 à 100 000 dollars, dont les déposants retireront un avantage substantiel. Les activités de la SADC s'en trouveront elles aussi transformées. Ainsi, il est probable que la Société atteindra plus tard que prévu la limite inférieure de la fourchette cible du financement *ex ante* (entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés).

Le budget annonce trois autres mesures importantes : le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de rationaliser la réglementation des services

financiers au Canada, d'alléger le fardeau réglementaire des institutions membres et d'éliminer tout chevauchement inutile d'activités entre la SADC et le BSIF ; la SADC n'aura plus à examiner les candidatures des nouveaux participants du secteur des services financiers au palier fédéral ; et, comme la SADC l'avait recommandé l'an dernier, les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC sont abrogées.

Le 9 mai dernier, j'ai eu l'honneur de devenir le troisième président et chef de la direction de la SADC. Comme j'occupais jusque là le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation, je me sens à même de composer avec les nombreux défis associés à ce poste. Je tiens à remercier le conseil d'administration de la SADC pour la confiance qu'il m'a manifestée en appuyant ma candidature. J'ai déjà commencé à réfléchir à la façon dont la SADC pourrait s'acquitter de son mandat, et ce, de la manière la moins coûteuse possible. Je ne perds toutefois pas de vue la nécessité de maintenir les compétences et de se doter des outils technologiques sur lesquels reposent notre capacité d'intervention. Je me soucie également du fardeau réglementaire qui pèse sur les épaules de nos institutions membres. À cet égard, la SADC continuera de sonder l'opinion de ces dernières avant de mettre en œuvre tout changement susceptible de modifier les exigences de la Société à leur endroit.

Récemment, le gouvernement fédéral a mis les sociétés d'État au défi de renforcer leurs pratiques de gouvernance. Les sociétés d'État fédérales devraient, dit-on, prendre les devants en la matière plutôt qu'être à la remorque. Pour ce faire, elles doivent adopter des pratiques novatrices visant à améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition de comptes pour être, ainsi, mieux à même de relever les défis du 21e siècle, ce à quoi je souscris sans réserve. C'est grâce à ses pratiques de gouvernance irréprochables et à l'ensemble de ses activités que la SADC continuera de mériter la confiance des Canadiens et des Canadiennes. J'espère sincèrement que ma connaissance du secteur des services financiers et mon engagement à protéger les consommateurs nous aideront, mon équipe et moi, à gagner la confiance et le respect de tous les partenaires de la SADC.

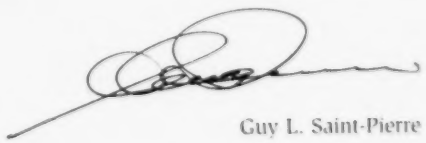

Guy L. Saint-Pierre

INTRODUCTION

Société d'État fédérale, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Elle rend compte au Parlement, par l'entremise du ministre des Finances. Ses membres sont les banques, les sociétés de fiducie et de prêts constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

La SADC joue un rôle unique au sein du filet de sécurité financier canadien. Ce « filet » se compose de cinq organismes fédéraux, aux mandats distincts, qui œuvrent à la protection du système financier canadien, soit le Bureau du surintendant des institutions financières, la Banque du Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le ministère des Finances et, bien sûr, la SADC.

La SADC a pour mission de fournir une assurance contre la perte des dépôts assurables détenus par une institution membre en cas de faillite et de contribuer à la stabilité du système financier au Canada, tout en minimisant ses risques de perte advenant la faillite d'une institution membre, et ce, à l'avantage des déposants.

À l'heure actuelle, les dépôts assurables sont couverts jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, par institution membre. La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Elle ne reçoit aucun crédit du gouvernement fédéral.

Le présent rapport annuel se compose des parties suivantes :

Analyse par la direction (partie II) et états financiers (partie III)

Selon le *Rapport de gestion – Lignes directrices concernant la rédaction et les informations à fournir* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les sociétés doivent désormais fournir des renseignements sur leur contexte d'exploitation et le rendement obtenu en regard des objectifs fixés, sur les risques auxquels elles s'exposent, et sur les résultats attendus des activités planifiées. L'analyse par la direction pour l'exercice 2005 s'est enrichie pour répondre aux nouvelles exigences des lignes directrices.

Pour la première fois, et conformément aux *Lignes directrices à l'intention des comités de vérification des sociétés d'État et autres entreprises publiques* récemment publiées par le Conseil du Trésor, l'analyse par la direction a été examinée par le Comité de vérification de la SADC, puis approuvée par le conseil d'administration en plus des états financiers.

Régie de la Société (partie IV)

La « saine régie d'entreprise » compte parmi les quatre stratégies d'entreprise de la SADC, et ce, depuis quelques années. La SADC reconnaît depuis longtemps l'importance fondamentale d'une bonne régie d'entreprise dans la réussite de ses activités ; c'est pourquoi elle cherche toujours à s'améliorer en la matière. En février 2005, le président du Conseil du Trésor a présenté à la Chambre des communes un rapport intitulé *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens*, qui servira à renforcer le cadre de gouvernance des sociétés d'État.

La partie sur la Régie de la Société fait état de l'avancement des activités de la Société en regard des principales mesures proposées dans le rapport du Conseil du Trésor.

Nos institutions membres (partie V)

La partie V présente une analyse du rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice. La SADC se tient au fait de la situation des institutions membres, en particulier de celles qui représentent un risque accru. C'est en surveillant de près les risques inhérents aux stratégies et aux activités de ses institutions membres que la SADC peut gérer et réduire ses risques de pertes. Vu le coût élevé des faillites d'institutions financières, la Société doit rechercher la solution la moins coûteuse en se tenant au fait des signes avant-coureurs des risques posés par ses institutions membres et en effectuant une intervention précoce, s'il y a lieu.

Évocation du passé : le chef de la direction sortant raconte (partie VI)

Le 1er avril 2005, le président et chef de la direction, monsieur Jean-Pierre Sabourin, a quitté la SADC après 28 années de bons et loyaux services, dont quinze à la tête de la Société. Monsieur Sabourin nous livre ici ses réflexions sur l'évolution du régime d'assurance-dépôts fédéral au Canada au cours de ses années passées à la Société.

II Analyse par la direction

L'analyse qui suit est sous la responsabilité de la direction de la SADC. Le conseil d'administration de la Société s'acquitte de son obligation d'examiner cette information par l'entremise de son Comité de vérification principalement. Le Comité de vérification passe en revue cette information et recommande au conseil de l'approuver ou non.

L'analyse porte sur le contexte d'exploitation de la Société et sur ses résultats en regard de ses stratégies d'entreprise (et comprend une fiche de rendement) ; elle incorpore aussi une revue financière et une description des activités de gestion des risques menées par la Société.

Contexte d'exploitation de la SADC

La SADC joue un rôle unique et de premier plan au sein du secteur financier canadien. Pour s'acquitter adéquatement de son mandat, la Société doit demeurer vigilante à l'égard des risques susceptibles de menacer ses activités d'assureur-dépôts et de ceux qui concernent ses institutions membres. La SADC surveille et examine constamment le contexte où elle évolue, y compris l'économie canadienne, le secteur des services financiers, les tendances et l'évolution de la conjoncture financière, la législation et la réglementation, les phénomènes internationaux et les répercussions sur le secteur financier de l'évolution des technologies de l'information.

L'environnement économique est stable, mais une certaine vigilance s'impose.
L'économie canadienne fait toujours preuve de vigueur et réagit bien aux grands courants économiques mondiaux. L'inflation demeure faible et stable à la fois, la croissance économique s'affermit, les taux d'intérêt sont relativement peu élevés, et les excédents du gouvernement fédéral demeurent généreux. De plus, la croissance économique mondiale se remet lentement d'une période de torpeur ; cette tendance devrait se maintenir, ce qui favorisera l'obtention de résultats solides de la part des institutions membres de la SADC. Néanmoins, diverses sources éventuelles de risques pourraient influer sur les institutions membres de la SADC, comme par exemple la remontée des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar canadien, la hausse du coût de l'énergie, des corrections sur les marchés de l'immobilier, l'instabilité causée par la possibilité d'actes terroristes dans le monde et les répercussions sur l'économie mondiale de la rapide croissance de la Chine.

La consommation des ménages contribue encore sensiblement au soutien de la croissance économique nord-américaine et au rendement des institutions financières. Le ratio endettement/revenu des ménages n'a jamais été aussi élevé et le taux d'épargne des particuliers a diminué, alors que le ratio endettement/biens des ménages est demeuré stable, ce qui signifie peut-être que nombre de ménages empruntent sur la valeur en hausse de leur propriété et profitent de taux d'intérêt peu élevés. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent, que le coût de l'énergie demeure élevé, que la valeur des immeubles résidentiels diminue ou que survient tout autre choc susceptible d'ébranler les institutions membres de la SADC, la confiance des consommateurs risque de s'en ressentir.

Institutions membres : solides résultats, priorité à la gestion des risques et à la régie d'entreprise
Ces dernières années, les institutions membres de la SADC ont affiché d'excellents résultats. Cette vigueur s'explique par la croissance de leurs bénéfices, la suffisance de leurs capitaux ainsi que le solide degré de solvabilité des entreprises à qui les institutions membres avancent des fonds, l'importance confirmée des revenus autres que d'intérêts, de même que la forte augmentation du crédit de détail et des prêts hypothécaires en particulier.

Les institutions membres procèdent également à des changements stratégiques. Certaines multiplient leurs activités à l'étranger, tandis que d'autres se limitent au marché national ou à des créneaux particuliers. Quoi qu'il en soit, la concurrence présente des défis indéniables pour les institutions membres. C'est pourquoi certaines explorent de nouveaux secteurs d'activité ou de nouveaux réseaux de distribution.

Les problèmes touchant la comptabilité et la gouvernance continuent d'inquiéter les investisseurs et les organismes de réglementation, tout comme les répercussions de ces problèmes sur le profil de risque des institutions financières. Les institutions membres voient des risques accrus dans les fraudes liées aux cartes de débit ou de crédit, au blanchiment d'argent et à Internet, de même que dans les problèmes potentiels liés à la technologie qui pourraient avoir de lourdes conséquences sur la réputation des institutions touchées. Plus les institutions membres feront appel aux innovations technologiques, plus la gestion des risques posera des défis importants.

Évolution de la législation et de la réglementation

Les changements fréquents apportés à la réglementation et aux normes comptables rendent plus complexes les activités des institutions membres de la SADC, et il en sera encore de même à l'avenir. Les institutions membres doivent déployer de plus en plus d'efforts pour satisfaire aux exigences de la *Loi Sarbanes-Oxley* et à d'autres règles similaires (les lignes directrices de la Bourse de Toronto, par exemple), ce qui mine leurs ressources et met à l'épreuve leurs systèmes existants. Le nouvel accord de Bâle incitera les grandes banques à employer des indicateurs de risque généraux plus rigoureux pour gérer leur entreprise et élaborer à l'interne des critères d'évaluation de leurs besoins de fonds propres. Certaines institutions membres pourraient revoir la composition de leurs portefeuilles pour être assujetties à des normes de fonds propres moins rigoureuses.

Voici d'autres changements, apportés récemment ou sur le point de l'être, qui auront une influence sur la SADC et sur ses institutions membres :

- L'importance accrue accordée à la gouvernance, ainsi qu'aux nouvelles règles et lignes directrices visant à renforcer l'obligation de rendre compte, impose davantage d'exigences aux sociétés et à leurs conseils d'administration, notamment en matière de gestion comptable et de systèmes de contrôle. L'examen et l'évaluation exhaustifs de la régie permettront aux administrateurs de répondre à ces nouvelles attentes et les aideront à s'acquitter de leurs responsabilités accrues.
- La modernisation du secteur et les progrès technologiques ont rendu plus difficile la protection des renseignements confidentiels sur les consommateurs. Étant donné la facilité et la rapidité avec lesquelles les données personnelles peuvent être rassemblées, transmises et modifiées, il a fallu concevoir des solutions technologiques novatrices afin de protéger ces renseignements et d'en assurer la confidentialité.

Le gouvernement du Canada cherche à accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation des services financiers, à alléger le fardeau réglementaire des institutions et, plus particulièrement, à éliminer tout chevauchement improductif des fonctions et des tâches entre la SADC et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À l'appui de cet objectif, la SADC a procédé à son propre examen et communiqué des recommandations au ministère des Finances en juillet 2004. Dans son budget de février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé diverses mesures qui incorporent certaines des recommandations de la SADC. Les rôles et les responsabilités clés de la SADC seront préservés, mais les prochains plans d'entreprise de la Société tiendront compte des modifications et mesures législatives annoncées, dont les suivantes : préciser les rôles et les responsabilités de la SADC et du BSIF et éliminer les chevauchements et les dédoublements inutiles entre ces deux organismes ; confier uniquement au BSIF la responsabilité d'examiner la candidature des nouveaux participants du secteur des services financiers de compétence fédérale et d'élaborer des règles et des lignes directrices prudentielles ; faire passer de 60 000 dollars à 100 000 dollars le plafond de l'assurance-dépôts pour les dépôts assurables.

De l'importance de se tenir au fait

La SADC doit demeurer bien informée sur les risques que posent ses institutions membres, séparément et collectivement, condition indispensable à sa capacité d'intervention. Étant donné la complexité croissante des activités commerciales des institutions membres, il faudra peut-être revoir la nature des renseignements que les institutions membres soumettent aux agences fédérales. La SADC continuera de collaborer avec le BSIF et de maintenir des partenariats ou des relations stratégiques avec les autres intervenants du filet de sécurité financier dans le cadre de ses activités.

La SADC doit aussi relever le défi de se tenir au fait de la technologie utilisée par les institutions membres. Habitués à de nouvelles technologies, les consommateurs financiers s'attendraient peut-être à un remboursement plus rapide par la SADC en cas de faillite de leur institution.

Dans l'ensemble, la volonté de la SADC de réaliser des économies supplémentaires, à laquelle s'ajoute la surveillance constante des coûts de la réglementation au Canada, poussent la Société à examiner régulièrement ses taux de prime et d'autres exigences imposées aux institutions membres.

Objectifs, stratégies d'entreprise et rendement

Dans son Résumé du plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009, la SADC a décrit ses objectifs commerciaux et ses stratégies d'entreprise pour l'exercice 2004-2005. Le présent rapport annuel porte principalement sur le degré de réalisation de ces objectifs et stratégies.

Le mandat officiel confié à la Société en vertu de l'article 7 de la Loi sur la SADC donne lieu aux objectifs commerciaux suivants :

a) fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;

b) participer à l'instauration de normes des pratiques commerciales et financières saines chez les institutions membres* et encourager la stabilité du système financier canadien ;

c) poursuivre les fins visées aux alinéas *a)* et *b)* à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Pour réaliser ces objectifs, la SADC poursuit quatre stratégies d'entreprise à long terme portant sur sa capacité d'intervention, une saine régie d'entreprise, de solides partenariats et la sensibilisation à l'assurance-dépôts. Ces stratégies sont mises à jour annuellement pour qu'elles continuent d'appuyer le mandat de la Société et demeurent adaptées au contexte d'exploitation de la Société, aux risques auxquels elle fait face et à la situation de ses institutions membres. De même, les projets en cours de la Société font l'objet d'examens fréquents visant à s'assurer qu'ils soutiennent toujours ses stratégies d'entreprise et qu'ils contribuent à atténuer les risques qui s'y rattachent. À toutes les étapes, on attribue un poids considérable à la gestion des risques importants de la Société, notamment :

- **Risque d'assurance** : pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les dépenses engagées en cas d'intervention.
- **Risque financier** : le risque lié à la gestion des éléments d'actif et de passif de la SADC figurant au bilan et hors bilan.
- **Risque d'exploitation** : le risque de perte auquel est exposée la SADC en cas de perturbation de ses activités, imputable à une erreur humaine, une insuffisance ou une défaillance des processus ou des outils technologiques, ou encore des faits extérieurs.

* En dépit de l'abrogation des *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC en juin 2005, cet objectif figure dans le présent rapport. Les Normes étaient encore en vigueur en 2004-2005.

- **Risque de réputation** : le risque d'atteinte à la crédibilité de la SADC et à la confiance qu'on lui porte.

La Fiche de rendement de la Société fait état du rendement de la Société durant l'exercice 2004-2005 par rapport aux quatre stratégies déjà mentionnées, tandis que les points saillants qui suivent en donnent un résumé.

La Fiche de rendement révèle que les cibles visées ont été atteintes pour la majorité des indicateurs de rendement clés, sauf dans le cas de mesures reportées ou annulées (voir ci-après) à la suite de l'annonce des budgets de mars 2004 et de février 2005*.

- Des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de la gestion des risques d'entreprise (GRE) ; des évaluations détaillées de chacun des risques devraient être produites durant l'exercice 2005-2006, après quoi le processus d'approbation annuelle sera mis en place.
- La Société élabore actuellement des plans de continuité des opérations pour tous ses secteurs, plans qu'elle a déjà commencé à mettre à l'essai.
- La Société a examiné des plans de relève mis à jour et elle a approuvé les politiques de rémunération et de gestion du rendement durant l'exercice 2004-2005, mais la mise à jour de la stratégie en matière de ressources humaines a été reportée à l'exercice 2005-2006.
- La préparation et la distribution d'information sur le profil des institutions membres ont été annulées.
- Le projet conjoint de partage électronique des services d'information entre le BSIF et la SADC est suspendu jusqu'à ce qu'on connaisse les résultats des efforts de planification en vue de rationaliser les fonctions administratives et celles des services institutionnels des deux organismes.
- Les modifications au *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*, y compris celles qui découlent de la nouvelle stratégie de communication et de sensibilisation du public, ont été reportées : les consultations devraient débuter pendant l'exercice 2005-2006.

* Le gouvernement fédéral a annoncé dans ses budgets de mars 2004 et de février 2005 qu'il envisageait des moyens d'accroître l'efficience et l'efficacité de la réglementation des services financiers au Canada. Le gouvernement met d'abord l'accent sur la réduction du fardeau que représentent les exigences réglementaires imposées aux institutions membres de la SADC. La SADC a examiné de près le rôle qu'elle joue à titre d'assureur-dépôts fédéral et d'intervenant faisant partie intégrante du filet de sécurité financier, en particulier par rapport aux activités du BSIF, et elle a contribué à l'étude en remettant un rapport au ministre des Finances en juillet 2004. La SADC et le BSIF collaborent actuellement pour rationaliser leurs fonctions administratives et celles des services institutionnels ; elles soumettront au ministre, d'ici au 30 juin 2005, un plan visant à rationaliser leurs fonctions administratives.

Capacité d'intervention

La SADC doit être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts, entre autres en demeurant à l'écoute de tout ce qui la touche ou qui touche ses institutions membres, et en étant en mesure de prévoir les principaux risques, de réagir à ces derniers et de les gérer.

Bien que le système financier canadien soit actuellement très solide, le mandat de la Société oblige cette dernière à être toujours prête à intervenir en cas de faillite d'une institution membre. Au cours de l'exercice 2004-2005, les principales activités de la SADC à l'appui de sa capacité d'intervention ont été axées sur la surveillance du risque que représentent ses institutions membres et sur le maintien de sa capacité de réagir rapidement et efficacement à tout problème posé par une institution membre.

Une situation bien en main

Chaque année, la SADC procède à une étude approfondie et à des analyses exhaustives de ses institutions membres, dans le but d'évaluer non seulement le risque que représente chaque institution membre, mais aussi l'ensemble de ces institutions. Ces activités remplissent plusieurs fonctions essentielles. Par exemple, elles aident la Société à repérer les institutions méritant une étude plus approfondie, à mieux nous préparer à d'éventuelles interventions et à fixer le niveau du financement *ex ante* et des provisions de la Société. La compréhension des stratégies, des activités et des nouveaux risques des institutions membres aide également la SADC à arrêter des stratégies d'entreprise à l'appui de ses objectifs commerciaux.

Fin prête

La SADC a travaillé toute l'année à la mise en place d'un portail d'information d'entreprise et à l'amélioration de son système de remboursement des dépôts assurés ROADMAP, outils internes qui contribueront au maintien de sa capacité d'intervention.

La Société a procédé en juin 2004 à une simulation couvrant toutes les étapes d'un remboursement ; au cours de l'année, elle a aussi effectué des simulations ciblées pour faire l'essai de processus précis comme le chargement des données et le calcul des intérêts. D'autres simulations sont prévues pour 2005-2006, notamment une simulation exhaustive qui aura lieu durant l'été 2005. Au cours de l'exercice 2004-2005, la SADC a mis à jour le modèle d'évaluation servant à estimer le coût de la faillite imminente d'une institution membre, suivant l'emploi de diverses méthodes de règlement des faillites. Le modèle mis à jour est plus convivial et tient davantage compte de la diversité actuelle des institutions financières.

Fiche de rendement de la SADC
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes
À l'avantage des déposants : • Fournir de l'assurance-dépôts • Promouvoir les Normes* • Contribuer à la stabilité du système financier ... tout en réduisant les risques de perte.	**Capacité d'intervention** *Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute et à agir dans les situations pouvant influer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer*	• Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément • Liste de surveillance des institutions membres à plus haut risque • *Normes de pratiques commerciales et financières saines* • Planification d'urgence • Plans de financement • Régime de primes différentielles • Infrastructure technologique
	Saine régie d'entreprise *Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience dans un milieu propice à la maîtrise*	• Conseil d'administration et ses comités (de vérification, de direction, de la régie de la Société, des ressources humaines et de la rémunération) • Processus de gestion stratégique • Gestion des risques de l'entreprise (GRE) • Processus de vérification interne • Examen annuel des règlements administratifs de la SADC
	Solides partenariats *Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat*	• Consultation avec les institutions membres • *Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF* • Comités mixtes externes (CCS, sous-CCS, CSIF, sous-CSIF) • Ententes de partenariat en place (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Communications Canada) • Participation sur la scène internationale • Inventaire des fournisseurs clés et liens
	Sensibilisation à l'assurance-dépôts *Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci*	• Publicité télévisée • Lignes 1 800 • Répertoire des dépôts assurables • Mise à jour et distribution des brochures d'information • Allocutions

Légende :

▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget

Retard ou budget dépassé

⊘ Annulation

● Report à un exercice ultérieur

*Abrogées conformément au budget 2005

	Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2004-2005 à 2008-2009	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)	État d'avancement ▲ ⊘ ●
	▸ Simulation de la faillite d'une institution membre	▸ Simulation réalisée avec succès d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	▲
	▸ Évaluation de l'incidence de l'évolution de la conjoncture sur les institutions membres prises collectivement et séparément (Bâle II, normes comptables, *Loi Sarbanes-Oxley*)	▸ Analyse périodique de l'incidence des questions conjoncturelles (p. ex. Bâle II) sur la SADC	▲
	▸ Investissement dans la technologie (outils d'intervention et de suivi quantitatif, applications de portail)	▸ Mise en œuvre réussie du plan stratégique des SI (déploiement dans les délais de la technologie appuyant le portail, mises à niveau du modèle ROADMAP et du modèle d'évaluation, en place d'ici à la fin de l'exercice, les 31 mars 2005 et 2006 respectivement)	▲
	▸ GRE, systèmes et rapports de gestion stratégique et du rendement	▸ Structure de GRE, approbation annuelle et processus de reddition de comptes en place d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	
	▸ Plans de continuité des opérations / de reprise des opérations (PCO)	▸ PCO en place et mis à l'essai d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	
	▸ Stratégie des RH, planification de la relève, formation et régime de rémunération	▸ Approbation des plans de la relève, des politiques de rémunération et de gestion du rendement d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	▲
		▸ Mise à jour de la stratégie des RH, en place d'ici la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	⊘
	▸ Vérification interne comme outil de gestion stratégique et de gestion des risques	▸ Exécution annuelle de tous les plans stratégiques et opérationnels de vérification interne	▲
	▸ Examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada en 2004	▸ Aucun manquement majeur relevé au cours de l'examen spécial	▲
	▸ Politique de la régie d'entreprise	▸ Politiques en place et revues régulièrement par le conseil d'administration	▲
	▸ Examen annuel des règlements administratifs de la SADC	▸ Examens annuels réalisés et modifications nécessaires prises en compte	▲
	▸ Renforcement et optimisation de l'information fournie aux institutions membres	▸ Information sur le profil des institutions membres disponible d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	●
	▸ Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et augmentation de l'efficience en matière d'évaluation des risques	▸ Avancement du projet de partage électronique des services d'information. Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques	
	▸ Analyse proactive de la question du fardeau que représentent les exigences réglementaires, avec examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi d'assurance-dépôts	▸ Repérage des enjeux pour la SADC et mise en place de plans d'action d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	▲
	▸ Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la *Loi sur les banques* et d'autres lois relatives au système financier	▸ Rédaction de documents de fond d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	▲
	▸ Passage de l'ancien programme au nouveau programme (plan et stratégie) de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts	▸ Stratégie et plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts révisés, en place d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	▲
	▸ Révision du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et mise en œuvre du règlement révisé	▸ Incidences de la stratégie et du plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts révisés prises en compte dans le règlement révisé d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005	

Par ailleurs, la SADC met à jour ses processus d'examens préparatoires et la documentation afférente ; elle travaille en particulier à l'élaboration d'un processus d'intervention en plusieurs temps qui permettrait d'agir plus vite et plus efficacement en cas de remboursement des dépôts. La Société continue d'évaluer les répercussions des nouvelles tendances sur les institutions membres et de mettre en place des mécanismes de remboursement des dépôts assurés novateurs (par voie électronique, par exemple).

Activités de planification des communications

Dans le cadre de ses efforts visant à vérifier sa capacité d'intervention en cas de remboursement des dépôts assurés, la SADC a simulé l'envoi de 15 000 lettres à des déposants pour évaluer sa capacité de réagir rapidement et de communiquer promptement avec les déposants en cas de faillite d'une institution membre. L'exercice a produit d'excellents résultats, même s'il a aussi fait ressortir le besoin de peaufiner certaines méthodes de communication.

Saine régie d'entreprise

La SADC doit veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle est bien gérée et qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience.

La SADC est une organisation bien dirigée et bien gérée, ce dont elle est fière. Elle dispose ainsi d'un excellent régime de surveillance, d'une *Politique de gouvernance du conseil* et de codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs et des employés (qui doivent attester annuellement de leur conformité aux codes). Cela dit, elle n'en continue pas moins de parfaire ses pratiques de régie d'entreprise en trouvant des moyens d'accroître son efficacité et son efficience.

La SADC revoit constamment ses règlements administratifs et ses politiques pour qu'ils demeurent pertinents et favorisent une saine régie. Dans son Rapport d'examen spécial de la SADC publié en 2004, le Bureau du vérificateur général (BVG) a félicité la Société des mesures prises en matière de régie et souligné que celle-ci disposait des principaux éléments d'un bon cadre de régie.

La gestion des risques d'entreprise : un processus important et permanent

En 2004-2005, la SADC s'est rapprochée de la mise en œuvre de son cadre de gestion des risques d'entreprise, étape d'un projet plus vaste visant à intégrer pleinement la gestion des risques à ses processus de gestion stratégique et de reddition de comptes. La SADC a donné suite aux recommandations

du Rapport spécial d'examen du BVG, publié en 2004. Ce faisant, elle a accéléré la mise en œuvre de ce cadre de gestion des risques, lequel sera fonctionnel d'ici la fin de l'exercice 2005-2006, pour mieux répondre auxdites recommandations.

Planification en matière de continuité des activités

Le processus de planification de la continuité des opérations de la SADC vient appuyer sa saine régie d'entreprise et constitue un élément essentiel de sa stratégie en matière de capacité d'intervention. La Société élabore actuellement des plans de continuité des opérations pour tous ses secteurs ; les essais ont commencé mais n'étaient pas terminés au 31 mars 2005.

Une saine régie d'entreprise à tous les points de vue

La SADC a mené divers projets internes à l'appui d'une saine régie d'entreprise, notamment en adoptant un nouveau système permettant une meilleure gestion des documents de la Société et en améliorant l'infrastructure informatique dans le but de renforcer l'intégrité des données, d'intégrer les systèmes et d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités.

Respect des obligations en matière de ressources humaines et adoption des politiques nécessaires

La SADC s'est acquittée de ses obligations au titre de tous les programmes du gouvernement du Canada en matière de ressources humaines auxquels elle est tenue de se conformer, comme le Programme de santé et de sécurité, le Programme des langues officielles et le Programme du multiculturalisme. Comme elle compte moins de cent employés, la SADC n'a pas à rendre de comptes relativement au Programme d'équité en matière d'emploi, bien qu'elle continue d'appliquer sa propre politique d'équité en la matière.

Les plans de relève de tous les postes clés ont été revus, tandis que de nouvelles politiques en matière de rémunération et de gestion du rendement ont été approuvées vers la fin de l'exercice 2004-2005. En prévision du départ du président et chef de la direction de la Société le 1er avril 2005, la recherche de candidats à ce poste a occupé les derniers mois de l'exercice.

Solides partenariats

La SADC établit et cultive des relations avec ses institutions membres, les autorités de réglementation et de surveillance et ses fournisseurs afin de mieux remplir son mandat. Elle cherche, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.

En collaborant avec des tiers, y compris ses institutions membres et d'autres intervenants du filet de sécurité financier, et en ayant la possibilité de mettre en commun des ressources – renseignements et technologies, en particulier –, la SADC peut contribuer à la réduction du fardeau réglementaire des institutions membres.

Dialogue avec les institutions membres sur des dossiers importants

Au cours de l'exercice, la Société a sollicité le point de vue de ses institutions membres et des associations du secteur (l'Association des banquiers canadiens, par exemple) sur plusieurs questions importantes touchant l'assurance-dépôts. En particulier, la SADC a discuté des moyens à prendre pour alléger le fardeau réglementaire imposé par les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC, du mode de calcul des primes différentielles et de modifications éventuelles à certains de ses règlements administratifs.

Échanges stratégiques entre la SADC et le BSIF, grâce aux technologies de l'information

La SADC a continué à collaborer avec le BSIF dans le cadre de l'*Entente d'alliance stratégique*. En dépit de mandats distincts, les deux organismes se sont engagés à échanger stratégiquement des renseignements au moyen de processus informatiques sûrs. La SADC et le BSIF continueront à déployer des efforts communs dans ce domaine.

Projet de rationalisation des données de plusieurs organismes

Le processus de surveillance des risques d'assurance de la SADC suppose la collecte et la gestion de données pertinentes sur ses institutions membres. Le fait de collaborer avec d'autres organismes fédéraux – par l'entremise du Comité de l'information financière – permet de réduire les coûts liés à la collecte et à la gestion des données, tout en allégeant les obligations des institutions membres en matière de déclarations réglementaires. Dirigé par le BSIF, le Comité réunit des représentants de la SADC, de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de Statistique Canada (ces derniers à titre d'observateurs). Le Comité a réalisé des progrès considérables en 2004-2005 : il a dressé la liste de tous les renseignements exigés par les organismes concernés et cherché des moyens d'alléger les exigences en matière de déclaration.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts

La SADC doit accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci.

L'un des grands projets à long terme de la SADC vise à mieux informer le public au sujet de l'assurance-dépôts et à lui en faire comprendre les avantages et les limites. À cette fin, la Société a mené à terme en 2004-2005 un programme quinquennal de sensibilisation du public. Pendant la durée du programme, la notoriété de la SADC et du plafond d'assurance-dépôts ont atteint des sommets jamais vus depuis 1996.

La Société a consacré des efforts considérables à sa campagne de sensibilisation en publiant des annonces dans 31 grands quotidiens et 45 hebdomadaires, afin d'informer un vaste auditoire partout au pays. De plus, la SADC a publié dans de grands magazines d'actualités, financiers et d'intérêt général des encarts renfermant de l'information détaillée sur l'assurance-dépôts.

Outre les documents imprimés, la SADC s'est adressée à divers publics. Par exemple, en septembre 2004, l'ex-président et chef de la direction de la SADC a été conférencier d'honneur à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants, qui s'est tenue à Winnipeg en septembre 2004. Monsieur Sabourin a également prononcé une allocution sur le rôle des assureurs-dépôts dans le maintien de la stabilité financière, à l'occasion du septième congrès international annuel de la Banque fédérale de réserve de Chicago.

La SADC a donné des communications et participé à divers congrès, dont les réunions annuelles des organismes suivants : l'association Credit Union / Caisse populaire Stabilization Funds of Canada et le Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum (CFSIPF). En collaboration avec le CFSIPF, la SADC a participé à la mise en ligne, en décembre 2004, d'un portail Web (http://www.financeprotection.ca) donnant accès à une foule de renseignements sur la protection des consommateurs en cas de défaillance d'une institution financière au Canada.

Dans le cadre de la série de séminaires *MarketSense*, qu'organise la Bourse de Toronto pour sensibiliser les consommateurs canadiens à des questions d'ordre financier, la SADC a donné douze exposés sur l'assurance-dépôts au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui lui a permis de communiquer des faits précis sur l'assurance-dépôts.

Information des conseillers financiers

La SADC a aussi communiqué avec le public en participant à deux colloques financiers à l'intention des consommateurs, à Vancouver et à Toronto, en collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Par ailleurs, des milliers de conseillers financiers ont eu l'occasion de parfaire leur connaissance de l'assurance-dépôts en s'arrêtant aux kiosques que la SADC a installés sur les lieux de cinq congrès régionaux d'Advocis, la plus grande association de conseillers financiers du Canada.

Pour mieux renseigner les consommateurs sur les questions touchant à l'assurance-dépôts, la Société a commencé à concevoir un cédérom interactif destiné aux institutions membres, aux conseillers financiers et aux courtiers de dépôts, pour qu'ils puissent répondre avec plus d'exactitude aux questions qu'on leur pose sur l'assurance-dépôts.

Stratégie ciblée à long terme

Au cours du dernier exercice, la SADC a conçu une nouvelle stratégie et un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme, sur un horizon de trois ans cette fois. Le plan prévoit d'abord la collecte de renseignements sur des segments ciblés du marché des consommateurs, et plus particulièrement sur les personnes peu alphabétisées, afin que les prochains efforts de sensibilisation s'adressent aux personnes qui ont le plus besoin d'être informées. Les discussions qu'a eues la SADC avec diverses associations de consommateurs au cours de la dernière année ont permis à la Société de réunir des renseignements utiles sur les meilleurs moyens de joindre des publics donnés. Elle en tiendra compte au moment d'élaborer ses plans et ses activités de sensibilisation.

De plus en plus de gens se renseignent.

Le site Web et le service d'information téléphonique sans frais de la SADC ont tous deux enregistré une hausse de leur achalandage cette année. Le service téléphonique a reçu 12 379 appels (soit 5 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent), tandis que le site Web a reçu 281 710 visites (soit 25 pour 100 de plus qu'en 2003-2004).

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

La GRE fait partie intégrante de la SADC.

Le conseil d'administration de la SADC a mis en œuvre une *Politique de gouvernance du conseil* qui souligne ses responsabilités en matière d'élaboration de politiques de gestion des risques prudentes et adéquates. Le président et chef de la direction de la Société répond au conseil des réalisations de la direction à ce chapitre. La SADC a confié à un comité la tâche de contribuer à la mise en œuvre de la GRE.

Le but de la Société est de démontrer que les risques importants auxquels elle s'expose sont répertoriés, gérés et font l'objet de rapports, et que la gestion des risques fait partie intégrante des prises de décisions stratégiques et courantes de la SADC, au moyen d'un cadre et d'un processus d'évaluation qui s'appliquent de manière uniforme à tous les paliers de la Société.

2004-2005 : Accent sur les risques d'assurance et les risques financiers

Au cours de l'exercice 2004-2005, le travail de la SADC en matière de GRE a porté principalement sur l'évaluation détaillée de ses risques d'assurance et financiers, et de son degré de vulnérabilité à ces risques. Elle a entre autres continué de documenter ces risques, tels qu'elle les conçoit, de même que les pratiques, mesures de contrôle et mécanismes de surveillance mis en place pour gérer efficacement ces risques. La Société a aussi apporté des améliorations à ses processus de signalement des risques.

Nature des risques d'assurance et financiers de la SADC

La SADC fait face à quatre **risques d'assurance** distincts :

1. **Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts** : le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de ses risques d'assurance conformément à son mandat ;
2. **Risque lié à la sélection** : le risque que la SADC autorise l'adhésion d'une nouvelle institution membre représentant un degré de risque d'assurance inacceptable ;
3. **Risque d'évaluation** : le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable ;
4. **Risque d'intervention** : le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.

Les **risques financiers** de la Société sont les suivants : **risque de liquidité**, **risque de marché** et **risque de crédit**. Ces risques ont leur origine dans les affaires courantes de la Société et dans ses activités d'intervention.

La direction de la Société a conclu que ses ***risques d'assurance*** sont adéquatement gérés. La SADC possède les pouvoirs nécessaires à la réalisation de son mandat d'assureur-dépôts. Elle surveille les risques posés par ses institutions membres de façon régulière et systématique, notamment en échangeant fréquemment de l'information avec le Bureau du surintendant des institutions financières et avec l'Autorité des marchés financiers. Les problèmes soulignés sont fréquemment portés à l'attention du conseil d'administration. Au cours des dernières années, la SADC a pris des mesures pour accroître sa capacité de gérer les risques d'assurance, entre autres en créant un groupe de préparation opérationnelle à l'échelle de la Société, en mettant à jour ses outils d'intervention et en effectuant des simulations de remboursement.

La direction de la SADC estime également que ses ***risques financiers*** sont adéquatement gérés, car la Société est bien placée pour répondre à tous ses besoins en matière d'exploitation courante et pour faire face efficacement à toute exigence en cas de faillite d'une institution membre. Les placements de la Société sont gérés avec prudence, ses avoirs financiers étant investis dans des titres sélectionnés dans le but de minimiser les risques de marché et de crédit et caractérisés par une grande liquidité, au cas où la Société aurait besoin d'y accéder rapidement.

Le tableau ci-dessous et le commentaire qui l'accompagne représentent l'évaluation que fait la direction des risques d'assurance et financiers sous-jacents de la Société.

Vulnérabilité de la SADC aux risques d'entreprise, par catégorie de risque

Catégorie	Risque sous-jacent	Vulnérabilité au risque	Tendance
Risques d'assurance	Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts		▲
	Risque lié à la sélection		▲
	Risque d'évaluation		—
	Risque d'intervention		—
Risques financiers	Risque de liquidité		—
	Risque de marché		—
	Risque de crédit		—

Légende

Risque acceptable – compte tenu de tous les aspects de la gestion du risque et des risques connexes, le degré de vulnérabilité est jugé acceptable, et des pratiques de gestion des risques appropriées sont en place.

Risque préoccupant – le degré de vulnérabilité justifie une surveillance étroite et(ou) il reste à mettre en œuvre des mesures déjà définies afin d'améliorer la gestion de ce risque. La SADC peut affirmer qu'elle prend les mesures qui s'imposent pour faire face à ce risque.

Risque sérieux – il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque, les mesures de contrôle ou la surveillance du risque, et la SADC n'est pas suffisamment protégée contre ce risque pour le moment.

▼ Le degré de vulnérabilité diminue.

— Le degré de vulnérabilité est stable.

▲ Le degré de vulnérabilité augmente.

Commentaire relatif à certains risques (ceux qui sont jugés préoccupants ou qui démontrent une tendance à la hausse)

Le ***risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts*** est jugé préoccupant, et le degré de vulnérabilité de la Société à ce risque tend à augmenter. Cela signifie que, si la SADC dispose actuellement des compétences nécessaires pour gérer ses risques d'assurance conformément à son mandat légal, il convient de mettre à jour ou de modifier fréquemment ces pouvoirs pour tenir compte de l'évolution constante du système financier canadien et du profil de risque des institutions membres de la SADC. La Société est en train de revoir plus à fond les pouvoirs que lui confère la loi, en prévision de l'examen par le ministère des Finances de la législation touchant les institutions financières fédérales, qui devrait être terminé en octobre 2006.

Le ***risque lié à la sélection*** de la SADC est jugé acceptable, mais il tend à s'accroître. Cela s'explique par le fait qu'arrivent sur le marché de nouvelles institutions de petite taille aux profils différents, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la SADC au risque d'assurance.

Le ***risque d'intervention*** est jugé préoccupant et stable dans la mesure où la dernière intervention de la Société remonte à 1996, que le personnel responsable des interventions a changé et que les systèmes ont évolué

depuis. Bien que la SADC ne s'attende à aucune faillite d'institutions membres et qu'elle ait apporté des améliorations notables à ses processus d'évaluation et de surveillance des risques, la récente mise à jour de ses outils d'intervention et son manque d'expérience pratique depuis près de dix ans rendent nécessaire le déploiement d'autres efforts (simulations diverses, essais et formation du personnel). Quoi qu'il en soit, le degré de vulnérabilité de la Société au risque d'intervention est stable, puisque la situation financière des institutions membres de la SADC est généralement solide, et que la Société poursuit ses efforts pour s'assurer d'être prête à intervenir en cas de besoin.

Prochaines étapes : Accent sur les risques d'exploitation et de réputation

Au chapitre de la GRE, la direction de la Société procédera en 2005-2006 à une évaluation détaillée de ses risques d'exploitation et de réputation, ainsi que du degré de vulnérabilité de la Société à ces risques. Les politiques touchant le conseil d'administration de la SADC – notamment celles qui ont trait à la gestion des risques financiers et, s'il y a lieu, des risques d'assurance – seront revues avant la fin de l'exercice 2005-2006.

À compter de 2006-2007, la direction de la SADC entend produire annuellement un rapport complet sur la GRE, qu'elle accompagnera d'une déclaration. Ces rapports annuels aideront le Comité de vérification et le conseil d'administration à étudier formellement les risques importants de la Société, y compris tout problème relatif à la gestion des risques, avant d'approuver les états financiers qui se trouvent dans le rapport annuel.

À compter de 2006-2007, le conseil obtiendra également une confirmation indépendante et objective de la mise en œuvre des processus de GRE de la SADC et des évaluations des risques faites par la direction, en s'adressant aux Services de vérification et de consultation de la SADC.

Revue financière

Points saillants du bilan

Encaisse et placements

Au 31 mars 2005, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1,323 milliard de dollars, soit 231 millions de dollars en liquidités et placements à court terme et 1,092 milliard de dollars en placements. C'est 128 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 2004, date à laquelle le solde combiné de l'encaisse et des placements s'élevait à

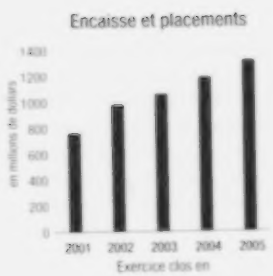

1,195 milliard de dollars, soit 629 millions en liquidités et placements à court terme et 566 millions en placements. Le rendement moyen pondéré était de 2,99 pour 100 au 31 mars 2005, comparativement à 2,60 pour 100 au 31 mars 2004. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

Stratégie de placement de la SADC

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (« Lignes directrices ») que le ministre des Finances a émises à l'égard des sociétés d'État. La SADC a mis en œuvre une politique de placement en vertu de laquelle elle ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, cette politique limite davantage les risques encourus en fixant le montant et l'échéance maximum des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs

Les réclamations nettes à recouvrer ont diminué de 15,7 millions de dollars pour s'établir à 12,8 millions. Au cours de l'exercice, la SADC a touché 14 millions de dollars au titre des réclamations à recouvrer. Par ailleurs, la Société a radié 1,4 million de dollars en réclamations jugées irrécouvrables dans le dossier de liquidation de la Compagnie de fiducie Confédération et elle a ajouté 300 000 dollars à sa provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, ce qui porte cette dernière à 9,9 millions de dollars au 31 mars 2005.

Les liquidateurs des institutions faillies gèrent actuellement un actif résiduel d'environ 73 millions de dollars. En plus de ses réclamations nettes à recouvrer, la SADC envisage d'autres recouvrements éventuels de l'ordre de 40 millions de dollars à l'égard de ces ex-institutions, ce qui porterait le total des recouvrements futurs à environ 53 millions de dollars. Ces sommes supplémentaires éventuelles représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car le moment et le montant de ces recouvrements

futurs font l'objet d'une grande incertitude, en raison notamment de désaccords entre créanciers, de poursuites visant des institutions faillies ou des éléments d'actif particuliers, et de la qualité des éléments d'actif résiduels non liquides.

Réclamations à recouvrer et recouvrements et pertes concernant des réclamations et des prêts liés à l'actif d'institutions faillies

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2005	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN[a])
Saskatchewan Trust Co. (liquidation formelle – 1991)	64	56	1	9 %	19 %
La Société de Prêts Standard et la Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 321	1 124	13	14 %	26 %
Shoppers Trust Co. (liquidation formelle – 1992)	492	464	9	5 %	17 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 483	6	6 %	15 %
Compagnie Trust Central Guaranty (liquidation formelle – 1992)	500[b]	0	19	[b]	[b]
Compagnie de fiducie Confédération (liquidation formelle – 1994)	680	712	1	(5 %)	4 %
Compagnie de fiducie Income (liquidation formelle – 1995)	193	174	3	8 %	19 %
Société d'hypothèque Security Home (liquidation formelle – 1996)	42	43	1	(5 %)	17 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

[b] Le montant de la réclamation se rapproche de celui de la perte liée à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. La SADC a facilité le virement d'une partie de l'actif de ces deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à la Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt à Adelaide Capital Corporation. Les pertes liées à cette faillite, nettes des recouvrements futurs attendus, représentent environ 5 pour 100 des dépôts assurés, de 9,7 milliards de dollars, que détenaient en 1992 la Compagnie Trust Central Guaranty et la Société d'hypothèque Central Guaranty.

Actif d'impôts futurs

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices imposables proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. La SADC pouvait reporter 28 millions de dollars en pertes fiscales subies au cours d'exercices précédents en vue de réduire son bénéfice imposable de l'exercice en cours. Elle en a utilisé 15 millions pour réduire son bénéfice imposable de l'exercice 2004-2005. L'avantage fiscal lié aux pertes fiscales non utilisées, d'un montant de 13 millions de dollars, est arrivé à échéance le 31 mars 2005.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale.

Par ailleurs, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts (y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs) sont constatées sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2005, cet actif s'élevait à 5 millions de dollars, soit une réduction de 7 millions de dollars par rapport au 31 mars 2004.

Provision pour garanties

La provision pour garanties se rapporte aux garanties de découvert que la SADC a accordées à la Banque Toronto-Dominion, le 31 décembre 1992, afin de faciliter le transfert à cette dernière d'éléments d'actif de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty, d'une valeur de 9,8 milliards de dollars.

Au 31 mars 2005, la provision pour garanties s'élevait à 1,2 million de dollars, en baisse de 1,3 million par rapport à son niveau de 2,5 millions de dollars au 31 mars 2004. Au cours de l'exercice 2004-2005, la SADC a effectué des paiements nets de 166 000 dollars à la Banque Toronto-Dominion. La Société a également abaissé ses prévisions en matière de provision pour garanties de 1,1 million de dollars. Tel qu'il est mentionné dans la note complémentaire 6 des états financiers (Provision pour garanties), les garanties étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, elles prévoient que les réclamations concernant des pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la SADC après cette date.

À l'origine, ces garanties de découvert couvraient 2 milliards de dollars en prêts commerciaux, 4,26 milliards de dollars en prêts hypothécaires résidentiels et 840 millions de dollars en prêts personnels. Cependant, le montant maximal des réclamations pouvant être honorées en vertu de ces garanties a été fixé à 2,49 milliards de dollars. Depuis 1992, les coûts nets de la SADC au titre des garanties se sont élevés à 172 millions de dollars.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2005, la provision était de 550 millions de dollars, soit au même niveau qu'au 31 mars 2004.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Durant l'exercice 2004-2005, les statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts montrent une tendance à la baisse. Cette baisse s'est toutefois accompagnée d'une augmentation de 3,4 pour 100 du volume des dépôts assurés par la SADC,

ce qui explique que la provision globale pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure au même niveau qu'il y a un an.

Le budget fédéral de 2005 aura peut-être une incidence sur l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Le ministre des Finances a en effet annoncé dans le budget du 23 février 2005 que le gouvernement du Canada faisait passer de 60 000 dollars à 100 000 dollars le plafond de l'assurance-dépôts pour les dépôts assurables, avec effet le jour même. Le montant des dépôts assurés par la Société étant une variable déterminante dans l'estimation de la provision pour pertes liée à l'assurance-dépôts, toute variation de ce montant peut avoir une incidence considérable sur l'estimation.

Pour tenir compte de l'effet possible d'une hausse du plafond d'assurance-dépôts sur sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la SADC a constaté un passif éventuel dans les notes complémentaires à ses états financiers (voir la note 11 – Passif éventuel).

Les institutions membres de la SADC ne sont pas actuellement en mesure d'évaluer l'incidence de l'augmentation du plafond sur le volume de leurs dépôts assurés. Pour cette raison, la SADC ne saurait pour le moment estimer avec précision les répercussions de l'annonce sur sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC a effectué une analyse préliminaire de l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, afin de mesurer le degré de sensibilité de cette estimation aux variations du volume des dépôts assurés. Ainsi, la SADC a établi qu'une hausse des dépôts assurés se situant entre 4 et 14 pour 100 se traduirait par une augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de l'ordre de 50 millions de dollars au 31 mars 2005. Par ailleurs, une hausse de l'ordre de 14 à 23 pour 100 entraînerait une augmentation de 100 millions de dollars.

Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Sur la scène internationale, les assureurs-dépôts considèrent que le financement *ex ante* constitue une pratique exemplaire. Au cours de l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. À l'heure

actuelle, le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une fourchette d'environ 1,5 à 1,9 milliard de dollars, d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2004. Au 31 mars 2005, le niveau était de 1,3 milliard de dollars ou 36 points de base. Selon les prévisions actuelles figurant dans le Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010 de la SADC, il atteindra la fourchette cible au cours de l'exercice 2008-2009 de la Société. Les prévisions financières présentées dans le dernier Plan d'entreprise de la Société ne tiennent pas compte de l'annonce du budget fédéral 2005 ni de l'intention de porter à 100 000 dollars le plafond de l'assurance-dépôts.

Tout comme la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, le financement *ex ante* de la SADC risque d'être affecté par la hausse du plafond d'assurance-dépôts. Le niveau cible de ce financement est exprimé en points de base des dépôts assurés et représente le ratio du financement par rapport au montant total des dépôts assurés. La croissance des dépôts assurés pourrait entraîner une diminution du financement *ex ante* (exprimé en pourcentage des dépôts assurés), ce qui repousserait le moment où la SADC atteindra la fourchette cible de ce financement.

La SADC a effectué une analyse préliminaire de l'incidence éventuelle de la hausse du plafond d'assurance-dépôts sur le niveau actuel de son financement *ex ante*, de même que sur la date prévue pour atteindre la fourchette cible (entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés). Essentiellement, la croissance du volume des dépôts assurés aurait pour effet de réduire le ratio du financement *ex ante* par rapport aux dépôts assurés, ce qui, selon l'ampleur de cette croissance, repousserait la date fixée pour atteindre le niveau cible. Par exemple, l'analyse préliminaire menée par la SADC indique ce qui suit :

- Une augmentation de 5 pour 100 du volume des dépôts assurés ferait passer le niveau actuel du financement *ex ante* de 36 à 34 points de base des dépôts assurés et reporterait de deux ans l'atteinte de la fourchette cible, soit jusqu'à l'exercice 2010-2011.
- Une augmentation de 10 pour 100 du volume des dépôts assurés ferait baisser de 4 points de base le niveau actuel du financement *ex ante*, pour le ramener à 32 points de base des dépôts assurés, et reporterait l'atteinte de la fourchette cible jusqu'à l'exercice 2012-2013 de la Société.
- Si la hausse était de 15 pour 100, le niveau du financement *ex ante* chuterait à 31 points de base des dépôts assurés et la fourchette cible ne serait atteinte qu'en 2014-2015.

L'analyse ci-dessus repose sur les hypothèses formulées dans le Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010 de la SADC, notamment à l'égard de la croissance des dépôts assurés, du revenu en primes, du rendement des placements, des faillites d'institutions membres et des effectifs de la SADC. L'analyse suppose par ailleurs une réduction de un tiers des taux de prime par rapport à ceux de 2004-2005, de même qu'une croissance annuelle des dépôts assurés de l'ordre de 3 pour 100 suivant la hausse initiale présumée. Enfin, l'analyse suppose que le rendement des placements s'élèvera à 3 pour 100 et qu'aucune institution membre ne fera faillite pendant la période de référence.

La SADC évaluera plus précisément l'incidence de la hausse du plafond d'assurance-dépôts sur son financement *ex ante* dès qu'elle pourra mesurer avec plus de certitude les répercussions de cette hausse.

Sommaire de l'état des résultats et des bénéfices non répartis

Bénéfice net et bénéfices non répartis

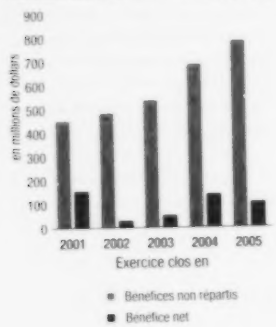

La SADC a clos l'exercice 2004-2005 avec des **bénéfices non répartis** de 789 millions de dollars, soit 108 millions de plus qu'en 2004. À la fin de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 127 millions de dollars. Cette somme, défalquée du total des dépenses et des rajustements de 19 millions de dollars, porte le **bénéfice net** à 108 millions de dollars pour l'exercice.

Le **revenu en primes** a atteint 93 millions de dollars en 2004-2005, comparativement à 109 millions en 2003-2004. Certaines institutions membres ont versé des primes moins élevées après avoir changé de catégorie de tarification, ce qui explique cette baisse de 16 millions de dollars.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, qui classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Sauf dans les circonstances spéciales prévues par le règlement administratif, la SADC note ses institutions membres suivant un ensemble de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime applicables à chaque catégorie sont demeurés les mêmes de 2003 à 2004 et se ventilent comme suit :

- Catégorie 1 : 1/48 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/24 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/12 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/6 pour 100 des dépôts assurés

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2004 et pour les trois exercices précédents.

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes, de 2001 à 2004

(en pourcentage)

Catégorie de tarification	Exercice comptable			
	2001	2002	2003	2004
1	67	78	63	78
2	23	14	33	18
3	9	7	3	3
4	1	1	1	1

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 34 millions de dollars en 2004-2005, soit un million de moins qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une diminution des rendements moyens par rapport à la période 2004-2005.

Au 31 mars 2005, les **frais d'exploitation** s'élevaient à 21 millions de dollars (comparativement à 22 millions en 2003-2004). Cette différence s'explique en premier lieu par la diminution des dépenses liées aux activités de sensibilisation du public. En 2004-2005, ces activités ont été légèrement moins nombreuses et n'ont compris aucune publicité télévisée, ce qui s'est traduit par des économies de quelque 800 000 dollars.

Il a été établi durant l'exercice que les primes versées par la Société à ses employés devaient être traitées comme un salaire aux fins de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et qu'elles ouvraient donc droit à pension. Par conséquent, la Société sera peut-être tenue de cotiser au Régime de pension de retraite de la fonction publique relativement à des primes qu'elle a versées à des employés au cours d'années antérieures ; c'est pourquoi elle a comptabilisé une charge de retraite de 700 000 dollars en prévision des cotisations qu'elle devra possiblement acquitter relativement aux primes versées à ses employés entre 1985 et 2004. Cette charge supplémentaire a été compensée par une diminution de l'ensemble des frais de personnel,

attribuable à des postes vacants, ainsi que par une réduction notable du taux de cotisation au Régime de pension de retraite de la fonction publique imposé à la Société. Résultat : les frais de personnel globaux ont été sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2004-2005

Bilan

Au 31 mars 2005, **l'actif** totalisait 1,348 milliard de dollars, comparativement à 1,353 milliard prévu dans le plan. Cet écart négatif de 5 millions de dollars résulte en premier lieu du solde moins élevé que prévu de l'encaisse et des placements (par un facteur de 19 millions de dollars), que contrebalancent des réclamations nettes à recouvrer supérieures de 13 millions de dollars aux prévisions. En ce qui concerne l'encaisse et les placements, l'écart négatif s'explique par le montant moins élevé que prévu du revenu en primes (19 millions de dollars de moins), des recouvrements de sommes radiées et des intérêts sur encaisse et placements, que contrebalancent des frais d'exploitation inférieurs au plan de 3 millions de dollars et un solde d'ouverture de l'encaisse et des placements affichant un surplus de 15 millions de dollars à la suite d'événements survenus pendant l'exercice 2003-2004 de la SADC. Le montant net des réclamations à recouvrer dépasse les prévisions du plan en raison de délais dans les recouvrements attendus d'institutions en liquidation et de la comptabilisation durant l'exercice 2003-2004 de nouvelles réclamations à recouvrer inattendues.

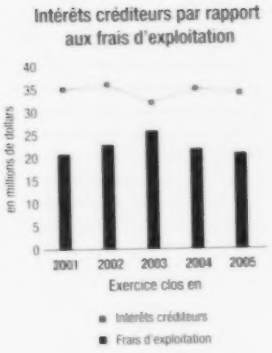

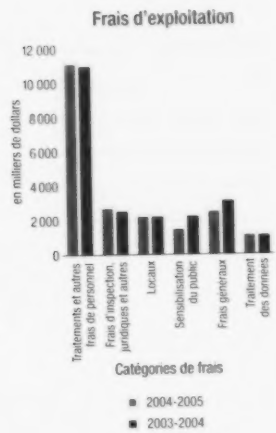

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 127 millions de dollars, soit 28 millions de moins que prévu dans le plan. Cet écart est dû en premier lieu au revenu en primes et aux intérêts sur encaisse et placements, tous moins élevés que prévu. Le **revenu en primes**, de 93 millions de dollars, est inférieur de 19 millions à ce qui était prévu dans le plan, ce qui s'explique principalement par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont totalisé 34 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, soit 7 millions de moins que prévu. Cet écart négatif est attribuable à des rendements inférieurs aux attentes des placements au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2005, le **bénéfice net** était de 24 millions de dollars inférieur aux prévisions. Il faut y voir l'effet combiné du revenu en primes moins élevé, des intérêts sur encaisse et placements et des recouvrements de sommes radiées (que contrebalancent des frais d'exploitation moins élevés que prévu).

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation de la SADC se sont élevés à 21 millions de dollars, comparativement aux 24 millions prévus dans le plan. Cette différence s'explique par la réduction des dépenses au chapitre des frais de personnel, des frais généraux, de la sensibilisation du public et du traitement des données.

Les **bénéfices non répartis**, de 789 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 4 millions inférieurs au plan. Cet écart est attribuable au solde d'ouverture du surplus, de 20 millions de dollars supérieur au plan, compensé par un bénéfice net au 31 mars 2005 moins élevé que prévu.

Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010

Compte tenu de la situation financière solide de la SADC et du niveau relativement stable du risque que représentent ses institutions membres, les taux de prime seront réduits d'un tiers. Le revenu en primes devrait donc s'établir à 64 millions de dollars pendant l'exercice 2005-2006. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse en placements et les produits divers s'élèvent à 41 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 105 millions de dollars. Comme les recouvrements de sommes radiées devraient égaler les frais d'exploitation de la Société (23 millions de dollars), le bénéfice net avant impôt devrait correspondre à 105 millions de dollars.

Au 31 mars 2006, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1,439 milliard de dollars et 881 millions de dollars. À la même date, le niveau du financement *ex ante* de la Société devrait s'élever à 1,43 milliard de dollars, soit 37 points de base des dépôts assurés. Suivant les hypothèses actuelles, la SADC prévoit atteindre la fourchette cible de ce financement pendant son exercice 2008-2009.

Au cours de la période quinquennale visée par son plan d'entreprise, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 340 millions de dollars et des intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 232 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses frais d'exploitation totalisent 119 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2010), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 1,783 milliard de dollars et les bénéfices non répartis atteindre 1,220 milliard de dollars.

Les prévisions du Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010 de la SADC reposent sur diverses hypothèses. C'est pourquoi les chiffres réels pourraient s'écarter suffisamment des chiffres du plan pour qu'on doive en tenir compte.

Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime sont réduits d'un tiers par rapport aux taux de l'exercice 2004-2005, et ce, pour les quatre catégories de tarification. Aux fins de la planification, on suppose que la ventilation des institutions membres parmi les catégories de tarification demeurera la même que durant l'exercice clos le 31 mars 2005 et que la croissance annuelle des dépôts assurés sera de l'ordre de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en tenant compte de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à sa fourchette cible.
- Les prévisions relatives aux intérêts sur encaisse et placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 3 pour 100.
- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne déclarera faillite au cours de la période de référence et que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeurera de 550 millions de dollars.

Enfin, le Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010 de la SADC ne tient pas compte des répercussions éventuelles du budget fédéral de 2005.

Bilan
au 31 mars

en millions de dollars

	Plan d'entreprise 2005-2006	Chiffres réels 2004-2005	Plan d'entreprise 2004-2005
ACTIF			
Encaisse et placements	1 439	1 323	1 342
Débiteurs	–	5	5
	1 439	1 328	1 347
Immobilisations	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	23	–
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(10)	–
	1 441	1 343	1 349
Actif d'impôts futurs	1	5	4
Total de l'actif	1 442	1 348	1 353
PASSIF			
Créditeurs	11	8	7
Provision pour garanties	–	1	3
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	550
	561	559	560
Bénéfices non répartis	881	789	793
Total du passif et des bénéfices non répartis	1 442	1 348	1 353

État des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice clos le 31 mars

REVENU			
Primes	64	93	112
Intérêt sur encaisse et placements	41	34	41
Produits divers	–	–	2
	105	127	155
DÉPENSES			
Frais d'exploitation	23	21	24
Redressement des provisions pour pertes	–	1	3
Recouvrement de sommes radiées	(23)	(10)	(14)
	–	12	13
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	105	115	142
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	9	7	10
Bénéfice net	96	108	132
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	785	681	661
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	881	789	793

Modifications futures aux méthodes comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis deux nouvelles normes comptables qui auront une incidence sur la SADC : le Chapitre 1530, Résultats étendus, et le Chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Ces prises de position définissent des normes régissant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'instruments financiers.

Ces nouvelles normes, qui sont décrites dans la note 2 des états financiers de la SADC, entreront en vigueur au début de l'exercice 2007-2008 de la SADC ; leur application anticipée est toutefois permise. La SADC est en train d'évaluer l'incidence qu'auront ces normes sur son information financière.

III États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Le 8 juin 2005

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

Thomas J. Vice

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 25 avril 2005

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

Société d'assurance-dépôts du Canada
Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2005	2004
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	3	230 510 $	629 193 $
Placements	4	1 092 350	566 207
Débiteurs		5 144	4 964
		1 328 004	1 200 364
Immobilisations		1 938	1 974
Réclamations à recouvrer - net	5, 7	12 782	28 522
Actif d'impôts futurs	9	4 793	11 731
		1 347 517 $	**1 242 591 $**
PASSIF			
Créditeurs		7 827 $	9 478 $
Provision pour garanties	6, 7	1 200	2 500
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	550 000	550 000
		559 027	561 978
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		788 490	680 613
		1 347 517 $	**1 242 591 $**
Passif éventuel et engagements	11, 12		

(Voir les notes complémentaires.)

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada
État des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2005	2004
REVENUS			
Primes	10	93 080 $	108 678 $
Intérêts sur encaisse et placements		33 654	35 123
Produits divers		121	16 205
		126 855	160 006
DÉPENSES			
Frais d'exploitation		21 419	22 369
Augmentation des provisions pour pertes	7	566	2 719
Recouvrements de sommes radiées		(9 945)	(10 622)
		12 040	14 466
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs		114 815	145 540
Réduction de l'actif d'impôts futurs	9	(6 938)	(4 046)
Bénéfice net		107 877	141 494
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		680 613	539 119
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**788 490 $**	**680 613 $**

(Voir les notes complémentaires.)

Société d'assurance-dépôts du Canada
État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	93 080 $	108 893 $
Réclamations recouvrées	14 040	591
Intérêts perçus	27 586	37 235
Recouvrements de sommes radiées	9 945	5 790
Autres sommes reçues (versées)	(31)	374
Recouvrements (paiements) au titre de garanties	(166)	81
Paiements à des fournisseurs et des employés	(23 062)	(21 522)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	121 392	131 442
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de titres et de dépôts à terme	(1 576 744)	(966 216)
Échéances de titres et de dépôts à terme	1 056 669	1 110 696
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(520 075)	144 480
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(398 683)	275 922
Solde au début de l'exercice	629 193	353 271
Solde à la fin de l'exercice	**230 510 $**	**629 193 $**

(Voir les notes complémentaires.)

Société d'assurance-dépôts du Canada
Notes complémentaires
Le 31 mars 2005

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs, iv) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait que, à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent ;
- la mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés ;
- la capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'actif d'impôts futurs ;
- la capacité de la Société à recouvrer ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander la réduction ou l'augmentation, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et autres placements. Étant donné que la SADC entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant. En cas de diminution importante et non temporaire de la valeur d'un placement, la valeur du placement est réduite à la date de la perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans les livres de l'exercice au cours duquel ils se sont accumulés. Les primes et les escomptes sur placements font l'objet d'un amortissement linéaire.

Réclamations à recouvrer. La SADC réclame aux institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La SADC inscrit ses réclamations à recouvrer à leur valeur de réalisation nette.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations.

Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des produits divers.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste d'augmentation (de réduction) des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à certains avantages sociaux, non liés à la pension, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

Impôt sur les bénéfices. La SADC applique la méthode de comptabilisation de l'actif et du passif aux fins du calcul de l'impôt sur les bénéfices. Les passifs et les actifs d'impôts correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Futures modifications des normes comptables. En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les deux normes suivantes, dont la SADC devra tenir compte dans ses livres comptables :

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – Cette norme définit les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers. La SADC devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur ; les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances le seront au coût, après amortissement.

Résultat étendu – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net. Par conséquent, la Société devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu » pour constater de tels montants tant qu'ils ne sont pas réalisés.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur lors de l'exercice 2007-2008. Toutefois, il est possible de les adopter plus tôt grâce à des dispositions prévues à cet effet. La Société étudie actuellement l'incidence de ces normes sur la présentation de son information financière.

3. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir de moins de 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2005			31 mars 2004		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	230 196 $	2,53 %	42	629 184 $	2,38 %	40
Encaisse	314			9		
Total	**230 510 $**			**629 193 $**		

4. Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2005			31 mars 2004		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	466 187 $	2,82 %	184	184 406 $	2,76 %	189
Obligations	615 275	3,30 %	1 008	351 098	2,92 %	788
Effets de commerce	–	–	–	25 883	2,25 %	149
Total partiel	1 081 462			561 387		
Intérêts courus	10 888			4 820		
Total	**1 092 350 $**	**3,09 %**	**653**	**566 207 $**	**2,84 %**	**564**

5. Réclamations à recouvrer – net

	31 mars 2005	31 mars 2004
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	22 682 $	38 122 $
Provision pour pertes	(9 900)	(9 600)
Réclamations à recouvrer – net	**12 782 $**	**28 522 $**

6. Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a, par le passé, fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Elles couvrent les pertes enregistrées jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, les garanties prévoient que les réclamations à l'égard de pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la Société après cette date.

La provision pour garanties s'élève à 1,2 million de dollars au 31 mars 2005 (comparativement à 2,5 millions en 2004) et représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement à ces garanties (2,5 millions en 2004).

7. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2005, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2004.

	31 mars 2005				31 mars 2004
	(en milliers de dollars)				
	Réclamations à recouvrer	Garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	9 600 $	2 500 $	550 000 $	562 100 $	559 300 $
Sommes perçues (versées)	–	(166)	–	(166)	81
Sommes radiées	(1 400)	–	–	(1 400)	–
Redressement des provisions pour pertes	1 700	(1 134)	–	566	2 719
Fin de l'exercice	**9 900 $**	**1 200 $**	**550 000 $**	**561 100 $**	**562 100 $**

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8. Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2005 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée jusqu'à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société consistent en obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Au 31 mars 2005, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 634 millions de dollars, soit un montant proche de leur valeur comptable de 635 millions de dollars.

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

9. Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Les intérêts créditeurs sur encaisse et placements constituent la principale source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable.

La Société peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies au cours d'exercices précédents en vue de réduire son revenu imposable de l'exercice en cours. L'avantage fiscal lié à ces pertes est arrivé à échéance le 31 mars 2005.

Les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2005, une fraction non amortie du coût en capital, soit 14,3 millions de dollars (14,9 millions en 2004), a servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 4,8 millions de dollars (11,7 millions en 2004).

10. Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 376 milliards de dollars au 30 avril 2004 (363 milliards en 2003).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2004 à chacune des catégories est le même qu'en 2003, soit : 1/48 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/24 pour 100 pour la catégorie 2, 1/12 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/6 pour 100 pour la catégorie 4.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un financement *ex ante* qui est représenté par la somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du financement *ex ante* au 31 mars 2005 est de 1,339 milliard de dollars (1,231 milliard en 2004), soit 36 points de base des dépôts assurés (34 en 2004).

11. Passif éventuel

a) La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2005, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

b) Le 23 février 2005, le ministre des Finances a annoncé dans le budget fédéral la hausse immédiate du plafond de l'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars. Cette hausse entrera en vigueur lorsque la *Loi d'exécution du budget* aura reçu la sanction royale.

   Le volume des dépôts assurés étant un élément déterminant dans l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la direction devra tenir compte de tout changement résultant de l'augmentation du plafond de l'assurance-dépôts. À l'heure actuelle, les institutions membres de la SADC ne peuvent pas déterminer l'incidence de cette mesure sur le montant des dépôts assurés qu'elles détiennent. La Société n'est pas, par conséquent, en mesure d'établir avec précision les répercussions indirectes de la hausse du plafond sur la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le cas échéant, d'autres provisions seront comptabilisées lorsque la *Loi d'exécution du budget* aura reçu la sanction royale et que le volume des dépôts assurés pourra être déterminé, et ce, à l'exercice où les changements se seront produits.

12. Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2005 se ventile comme suit :

Exercice clos le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2006	1 024 $
2007	1 074
2008	1 085
2009	1 085
2010	1 085
2011-2012	1 007
Total	**6 360 $**

13. Régime de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 2,14 fois celle des employées pour les salaires inférieurs à 114 400 dollars, et 8,9 fois pour les salaires supérieurs à 114 400 dollars.

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 969 $	1 715 $
Employés	440 $	454 $

Au cours de l'exercice, il a été décidé que les primes versées par la Société à ses employés soient considérées comme faisant partie du salaire aux fins de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et que, par conséquent, elles ouvrent droit à pension. La Société pourrait donc verser des cotisations sur les primes offertes aux employés au cours des exercices précédents. Elle a, à cet effet, comptabilisé une dépense de 700 000 dollars afin de constater les cotisations au régime pour les exercices 1985 à 2004.

IV Régie de la Société

Les activités de la SADC sont régies principalement par deux lois – la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC ») et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Loi sur la SADC expose les objectifs, les pouvoirs et les obligations de la Société, ainsi que les modalités générales concernant l'assurance-dépôts et d'autres aspects du rôle de la SADC. La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* traite du contrôle des sociétés d'État.

Examen du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant le cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada

En février 2005, le président du Conseil du Trésor a rendu public un rapport intitulé « *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens* », où sont présentés les résultats du premier examen d'envergure effectué depuis 20 ans sur tous les principaux aspects du régime de gouvernance des sociétés d'État.

Le gouvernement entend utiliser cet examen pour réévaluer le rôle des sociétés d'État comme instruments de politiques gouvernementales et pour améliorer l'efficacité du cadre de gouvernance des sociétés d'État. Les 31 mesures particulières qui y sont proposées ont pour objet de :

- clarifier la nature des rapports entre les ministres et les sociétés d'État ;
- préciser la nature des régimes de responsabilisation des sociétés d'État ;
- rendre plus transparent le processus de nomination ;

- conformer la gouvernance des sociétés d'État aux réformes en cours dans le secteur privé ;
- renforcer les régimes de vérification des sociétés d'État ;
- accroître la transparence des activités et des opérations des sociétés d'État.

L'examen mentionne que « aucun cadre de gouvernance ne peut à lui seul satisfaire les exigences » de 46 sociétés d'État et que, par conséquent, bon nombre des mesures recommandées devront être adaptées aux circonstances propres à chacune. On s'attend à ce que la mise en œuvre de ces mesures découle des modifications aux textes législatifs, aux politiques et aux lignes directrices que le gouvernement entend mettre au point de concert avec les sociétés d'État. (On trouvera le texte intégral de l'examen à http://www.tbs-sct.gc.ca.)

La détermination de la SADC à assurer une saine régie est un fait établi. Au cours des dix dernières années, la SADC a toujours figuré parmi les finalistes du Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État décerné par le Bureau du vérificateur général du Canada et, en 1996, a remporté ce prix.

Dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre des pratiques exemplaires généralement reconnues, la SADC a déjà adopté diverses pratiques de gouvernance ; il est fait mention de certaines d'entre elles dans l'examen du gouvernement. Celles-ci comprennent notamment : la *Politique de gouvernance du conseil* établissant les rôles et les responsabilités du conseil et les attentes envers la direction (voir aussi la section *Politique de gouvernance du conseil*), la détermination d'un mandat pour chacun des comités du conseil, et une description des rôles et des responsabilités du président du conseil et du président et chef de la direction.

En outre, la SADC a déjà adopté certaines politiques et pratiques qui permettent d'assurer une bonne régie de ses activités. Ces politiques et pratiques comprennent des codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs, un *Code régissant les conflits d'intérêts*, une *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* et une politique en matière de harcèlement en milieu de travail. La direction de la SADC rend compte de ses activités sur ces questions au Comité des ressources humaines et de la rémunération et au Comité de vérification du conseil. (Voir aussi la section Pratiques générales liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés).

Dans un autre ordre, la SADC entretient des rapports constants avec ses intervenants et diffuse de l'information concernant l'assurance-dépôts et la Société grâce à son programme de sensibilisation du public. La Société projette aussi de tenir des assemblées générales annuelles avec les intervenants en vue de renforcer ces activités de sensibilisation.

D'autres mesures dont il est fait mention dans l'examen du Secrétariat s'appliquent déjà à la SADC : la Société est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* ; son conseil et son Comité de vérification sont indépendants de la direction ; tous les membres du Comité de vérification possèdent les compétences financières recommandées par l'examen ; le vérificateur général est déjà le vérificateur externe de la SADC et il effectue des examens spéciaux de la SADC au moins tous les cinq ans. Comme la SADC ne bénéficie ni de fonds publics ni de crédits approuvés par le Parlement, elle n'est pas concernée par les mesures visant les sociétés dont les budgets sont tributaires de tels crédits.

Cela dit, il se pourrait que la SADC doive effectuer d'autres travaux à l'appui de processus plus systématiques ou plus uniformes pour tenir compte des mesures d'efficacité figurant dans le cadre de gouvernance proposé par le gouvernement. Celui-ci a indiqué qu'il entend solliciter les vues des sociétés d'État sur certaines questions où le débat reste ouvert. La SADC se réjouit de l'occasion qui lui sera ainsi offerte de discuter de ces questions et de collaborer avec les autorités gouvernementales.

Conseil d'administration

La Loi sur la SADC prévoit que les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé d'un président du conseil, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs désignés d'office, soit le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières, le surintendant adjoint des institutions financières ou un dirigeant du BSIF, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Principales activités

Le conseil et ses comités se sont attaqués à plusieurs dossiers importants au cours de la période 2004-2005. L'un des plus importants du point de vue de la Société a été la planification de la relève au poste de président et chef de la direction, où le Comité des candidatures a joué un rôle déterminant. Le nouveau président et chef de la direction, monsieur Guy Saint-Pierre, a été nommé le 9 mai 2005.

Le conseil a également recommandé une réduction de 33 pour 100 des taux de prime pour l'exercice comptable des primes 2005. Cette réduction a été approuvée par le gouvernement et est maintenant en vigueur. Suite à des consultations approfondies avec les institutions membres, le conseil d'administration a approuvé les modifications au *Règlement administratif sur les primes différentielles* afin de mettre à jour le régime de primes différentielles.

Suite aux recommandations soumises par la SADC au ministre des Finances en juillet 2004 et à l'annonce dans le budget fédéral 2005 de la suppression par la SADC du *Code des pratiques commerciales et financières saines*, le conseil a approuvé l'abrogation du Règlement administratif concernant les normes, abrogation qui est entrée en vigueur le 22 avril 2005. Cela a donné lieu à des modifications corrélatives de trois règlements administratifs, soit le *Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts*, le *Règlement administratif sur les primes différentielles* et le *Règlement administratif relatif aux augmentations de primes*, modifications que le conseil a approuvées.

Le 14 avril 2004, le conseil a adopté le *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs de la SADC*. Ce code illustre les normes de conduite et de comportement éthique que les administrateurs sont tenus de respecter dans l'accomplissement et l'exercice de leurs responsabilités à titre d'administrateur ou de représentant de la Société. Par exemple, le Code confirme que les administrateurs sont tenus d'exercer leurs fonctions honnêtement et en toute bonne foi, tout en privilégiant l'intérêt de la Société.

Rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général

La SADC a récemment fait l'objet d'un examen spécial de ses systèmes et pratiques, comme le stipule la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Conformément à cette loi, le Bureau du vérificateur général doit effectuer un examen spécial de la SADC, au moins une fois tous les cinq ans. Le rapport du vérificateur général a été présenté au conseil d'administration de la SADC le 1er décembre 2004.

Avant de mener à bien l'examen spécial, le Bureau du vérificateur général a préparé un document de planification de l'examen et une liste des critères à appliquer, qu'il a soumis à l'approbation du Comité de vérification de la SADC. Dans son rapport d'examen spécial de 2004, le Bureau du vérificateur général a souligné l'engagement indéfectible de la SADC à une saine gouvernance. Dans son examen, le Bureau du vérificateur général considère que le conseil d'administration assure l'intendance de la Société et joue un rôle clé en établissant l'orientation stratégique de la Société. L'examen révèle aussi que le conseil d'administration tient des réunions efficaces, auxquelles tous les membres assistent, et il recourt judicieusement à ses comités. (Le rapport et les critères à appliquer sont affichés sur le site Web de la SADC à l'adresse http://www.sadc.ca.)

Dans son rapport sur les systèmes et pratiques de la SADC, le Bureau du vérificateur général a établi que « durant la période visée, les systèmes et pratiques de la SADC étaient bien conçus et qu'ils fonctionnaient de façon à fournir l'assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et contrôlés, que les ressources étaient gérées avec économie et efficience et que les opérations étaient menées avec efficacité. » Le rapport ne signale aucune lacune et ne formule aucune recommandation au chapitre des systèmes et des pratiques de la SADC.

Il souligne que la SADC :

- dispose des principaux éléments d'un bon cadre de gouvernance ;
- prend en temps voulu des mesures appropriées pour minimiser les risques qu'elle a cernés ;
- est dotée d'une équipe de gestion expérimentée ;
- a pris des mesures pour alléger le fardeau réglementaire de ses institutions membres ;
- maintient des systèmes et pratiques visant à fournir en temps voulu de l'information exacte aux déposants ;
- dispose d'un solide processus de reddition de comptes.

Toutefois, le rapport présente quatre possibilités d'amélioration des systèmes et des pratiques de la SADC. La réponse de la direction de la SADC se trouve dans le rapport. Elle montre que la Société a déjà pris des mesures et élaboré des plans d'action et des calendriers précis en vue de régler ces points sans tarder. Les quatre possibilités d'amélioration susmentionnées sont les suivantes :

1. évaluer la capacité d'intervention immédiate de tous les principaux services de l'organisation en cas de besoin – pour chaque catégorie d'institutions membres
2. parachever la documentation fondamentale requise à l'égard des méthodes et des systèmes d'intervention et de remboursement des dépôts assurés
3. mettre à jour et documenter le système de modélisation servant à évaluer diverses méthodes d'intervention
4. donner suite aux préoccupations concernant le contenu et la clarté des rapports sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) ainsi que le moment où ils sont présentés

Le conseil d'administration au 31 mars 2005

- Conseil d'administration
- Comité de direction
- Comité de vérification
- Comité de la régie de la Société
- Comité des ressources humaines et de la rémunération
- Comité des candidatures
- Comité des administrateurs issus du secteur privé

Ronald N. Robertson
Président du conseil d'administration
Société d'assurance-dépôts du Canada

Tracey Bakkeli
Conseillère stratégique
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

Ian E. Bennett
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

David A. Dodge
Gouverneur de la Banque du Canada
(membre d'office)

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
(membre d'office)

H. Garfield Emerson
Président du cabinet national et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Toronto

Claude Huot
Consultant en développement économique
Le Groupe Stragesult
Montréal

Bill Knight
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
(membre d'office)

Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions financières
(membre d'office)

Grant Morash
Conseiller financier
Halifax

Darryl J. Raymaker
Associé
McNally Cuming Raymaker
Calgary

Substituts

Julie Dickson
Surintendante auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
(substitut du surintendant des institutions financières)

David Longworth
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(substitut du gouverneur de la Banque du Canada)

Frank Swedlove
Sous-ministre délégué
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances, Canada
(substitut du sous-ministre des Finances)

Comités du conseil

Bon nombre des dossiers portés à l'attention du conseil d'administration de la SADC sont préalablement étudiés par ses comités. Au 31 mars 2005, le conseil d'administration de la SADC comptait cinq comités permanents. L'un d'entre eux – le Comité des candidatures – a été créé le 9 juin 2004 conformément à une directive du Secrétariat du Conseil du Trésor demandant que toutes les sociétés d'État établissent un tel comité. C'est au Comité des candidatures qu'incombe, en tout premier lieu, la responsabilité de la relève aux postes de président du conseil, de président et chef de la direction, et d'administrateurs. Il a été étroitement associé à la planification de la relève dans le cas du président et chef de la direction, qui a pris sa retraite le 1er avril 2005. Avant la création du Comité des candidatures, ces responsabilités relevaient du Comité de la régie de la Société.

Outre ses comités permanents, le conseil de la SADC est doté d'un Comité des administrateurs issus du secteur privé. Établi en mars 2004, ce comité travaille de concert avec la direction afin de donner suite aux demandes que le ministre des Finances a rendu publiques dans le cadre des budgets fédéraux 2004 et 2005 concernant l'accroissement de l'efficience et de l'efficacité de la réglementation des services financiers et la réduction du chevauchement et du dédoublement des activités de la SADC et du BSIF.

On trouvera dans le tableau qui suit les faits saillants concernant les mandats et les activités des comités.

Aperçu des comités du conseil de la SADC – Mandat, réunions, composition et activités principales en 2004-2005

Comité et mandat	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2005)	Principales activités
Comité de vérification – Surveiller les vérifications, conseils en matière financière auprès du conseil, et superviser la gestion des risques	4	T. Bakkeli (présidente) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	▸ Approbation des états financiers 2003-2004 ▸ Supervision de la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général, en 2004-2005 ▸ Supervision de l'examen spécial de la SADC, en 2004, effectué par le Bureau du vérificateur général ▸ Supervision de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SADC ▸ Autorisation d'une étude comparative des pratiques en cours au sein des comités de vérification ▸ Mise en œuvre à la SADC de la déclaration volontaire des frais de représentation et de déplacement
Comité de direction – Examiner toute question que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et chef de la direction, et donner un avis sur cette question au conseil, au président ou au chef de la direction, selon le cas	0	R.N. Robertson (président) D.A. Dodge H.G. Emerson	s.o.
Comité de la régie de la Société – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC	2	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	▸ Recommandation du *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs* ▸ Premières démarches en vue de la relève du président et chef de la direction (cette tâche est confiée au Comité des candidatures en juin 2004) ▸ Renouvellement du mandat de l'actuel président du conseil de la SADC pour une période d'un an – supervision du processus

Aperçu des comités du conseil de la SADC – Mandat, réunions, composition et activités principales en 2004-2005

Comité et mandat	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2005)	Principales activités
Comité de vérification – Surveiller les vérifications, conseils en matière financière auprès du conseil, et superviser la gestion des risques	4	T. Bakkeli (présidente) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	• Approbation des états financiers 2003-2004 • Supervision de la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général, en 2004-2005 • Supervision de l'examen spécial de la SADC, en 2004, effectué par le Bureau du vérificateur général • Supervision de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SADC • Autorisation d'une étude comparative des pratiques en cours au sein des comités de vérification • Mise en œuvre à la SADC de la déclaration volontaire des frais de représentation et de déplacement
Comité de direction – Examiner toute question que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et chef de la direction, et donner un avis sur cette question au conseil, au président ou au chef de la direction, selon le cas	0	R.N. Robertson (président) D.A. Dodge H.G. Emerson	s.o.
Comité de la régie de la Société – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC	2	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	• Recommandation du *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs* • Premières démarches en vue de la relève du président et chef de la direction (cette tâche est confiée au Comité des candidatures en juin 2004) • Renouvellement du mandat de l'actuel président du conseil de la SADC pour une période d'un an – supervision du processus

Aperçu des comités du conseil de la SADC – Mandat, réunions, composition et activités principales en 2004-2005 (suite)

Comité et mandat	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2005)	Principales activités
Comité des ressources humaines et de la rémunération – Étudier toute question liée aux ressources humaines et faire des recommandations au conseil à cet égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)	3	H.G. Emerson (président) C. Huot N. Le Pan G. Morash	▸ Évaluation du rendement du président et chef de la direction (pour 2003-2004) ▸ Recommandations en vue de modifier la Politique de rémunération de la SADC et la Politique sur la gestion du rendement de la Société, à la suite d'un examen approfondi des pratiques de la Société en matière de rémunération
Comité des candidatures – Pourvoir au remplacement du président du conseil, du président et chef de la direction, et des membres du conseil	5	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	▸ Recommandations en vue de modifier le profil des administrateurs de la SADC et mise à jour des compétences nécessaires au sein du conseil d'administration ▸ Mise au point de profils de responsabilisation à l'intention du président du conseil et du président et chef de la direction ▸ Supervision des étapes en vue de nommer un président et chef de la direction
Comité des administrateurs issus du secteur privé – Travailler, en collaboration avec la direction et en réponse aux exigences des budgets 2004 et 2005 du ministre des Finances, expressément à l'amélioration de la réglementation visant le secteur financier et à la réduction du chevauchement et du dédoublement des activités de la SADC et du BSIF	11	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	▸ Soumission au ministre des Finances, en juillet 2004, d'un rapport assorti de recommandations et de mesures proposées en réponse à l'annonce faite dans le budget fédéral de 2004 ▸ Recherche de solutions permettant d'augmenter l'efficience des fonctions administratives et de celles des services institutionnels de la SADC et du BSIF

Participation aux réunions[a] (du 1er avril 2004 au 31 mars 2005)

	Comités du conseil d'administration						
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des candidatures	Comité des administrateurs issus du secteur privé
NOMBRE DE RÉUNIONS	6[b]	[e]	4	2	3	5	11
PRÉSENCES							
R.N. Robertson – président	6		4	2	3	5	11
H.G. Emerson	4				3		10
T. Bakkeli	6		4	1		5	11
D.J. Raymaker	6		4	2		5	11
G. Morash	6		4		3		10
C. Huot	6			2	3	5	11
MEMBRES D'OFFICE (SUBSTITUTS)							
D.A. Dodge (D. Longworth)	1 (5)						
N. Le Pan (J. Dickson)	6				3		1 (1)[f]
J. Doran	2		4				
K. Lynch[c] (F. Swedlove)	0 (3)						
I.E. Bennett[d] (F. Swedlove)	0 (3)						
B. Knight	5			2		5	

Renvois :

[a] Y compris par téléphone.

[b] Comprend aussi les réunions spéciales du conseil qui ont eu lieu le 14 octobre 2004 et le 9 février 2005.

[c] Kevin Lynch a quitté son poste de sous-ministre des Finances le 31 octobre 2004.

[d] Ian Bennett a été nommé sous-ministre des Finances le 15 novembre 2004.

[e] Le Comité de direction ne s'est pas réuni en 2004-2005.

[f] A accepté l'invitation de prendre part à la réunion du Comité, le 21 juin 2004.

Aperçu des comités du conseil de la SADC – Mandat, réunions, composition et activités principales en 2004-2005 (suite)

Comité et mandat	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2005)	Principales activités
Comité des ressources humaines et de la rémunération – Étudier toute question liée aux ressources humaines et faire des recommandations au conseil à cet égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)	3	H.G. Emerson (président) C. Huot N. Le Pan G. Morash	• Évaluation du rendement du président et chef de la direction (pour 2003-2004) • Recommandations en vue de modifier la Politique de rémunération de la SADC et la Politique sur la gestion du rendement de la Société, à la suite d'un examen approfondi des pratiques de la Société en matière de rémunération
Comité des candidatures – Pourvoir au remplacement du président du conseil, du président et chef de la direction, et des membres du conseil	5	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	• Recommandations en vue de modifier le profil des administrateurs de la SADC et mise à jour des compétences nécessaires au sein du conseil d'administration • Mise au point de profils de responsabilisation à l'intention du président du conseil et du président et chef de la direction • Supervision des étapes en vue de nommer un président et chef de la direction
Comité des administrateurs issus du secteur privé – Travailler, en collaboration avec la direction et en réponse aux exigences des budgets 2004 et 2005 du ministre des Finances, expressément à l'amélioration de la réglementation visant le secteur financier et à la réduction du chevauchement et du dédoublement des activités de la SADC et du BSIF	11	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	• Soumission au ministre des Finances, en juillet 2004, d'un rapport assorti de recommandations et de mesures proposées en réponse à l'annonce faite dans le budget fédéral de 2004 • Recherche de solutions permettant d'augmenter l'efficience des fonctions administratives et de celles des services institutionnels de la SADC et du BSIF

Participation aux réunions[a]
(du 1er avril 2004 au 31 mars 2005)

	Comités du conseil d'administration						
		Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des candidatures	Comité des administrateurs issus du secteur privé
NOMBRE DE RÉUNIONS	6[b]	[c]	4	2	3	5	11
PRÉSENCES							
R.N. Robertson – président	6		4	2	3	5	11
H.G. Emerson	4				3		10
T. Bakkeli	6		4	1		5	11
D.J. Raymaker	6		4	2		5	11
G. Morash	6		4		3		10
C. Huot	6			2	3	5	11
MEMBRES D'OFFICE (SUBSTITUTS)							
D.A. Dodge (D. Longworth)	1 (5)						
N. Le Pan (J. Dickson)	6				3		1 (1)[d]
J. Doran	2		4				
K. Lynch[e] (F. Swedlove)	0 (3)						
I.E. Bennett[f] (F. Swedlove)	0 (3)						
B. Knight	5			2		5	

Renvois :

[a] Y compris par téléphone.

[b] Comprend aussi les réunions spéciales du conseil qui ont eu lieu le 14 octobre 2004 et le 9 février 2005.

[c] Kevin Lynch a quitté son poste de sous-ministre des Finances le 31 octobre 2004.

[d] Ian Bennett a été nommé sous-ministre des Finances le 15 novembre 2004.

[e] Le Comité de direction ne s'est pas réuni en 2004-2005.

[f] A accepté l'invitation de prendre part à la réunion du Comité, le 21 juin 2004.

Rémunération

Les membres du conseil issus du secteur privé sont rémunérés selon une grille recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. La rémunération de ces membres totalisait 287 630 dollars en 2004-2005.

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL

L'objet de la *Politique de gouvernance du conseil* de la SADC est d'exposer la vision que celui-ci a de ses responsabilités en matière de gouvernance et les moyens qu'il entend utiliser pour s'acquitter de ces responsabilités. La politique tient compte des deux principales lois auxquelles la SADC est assujettie (la Loi sur la SADC et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*), de la décision du conseil selon laquelle la SADC doit se conformer aux normes courantes concernant les pratiques financières et commerciales saines, des directives en matière de gouvernance propres aux sociétés d'État et des « pratiques exemplaires » généralement admises liées à diverses autres sources. La *Politique de gouvernance du conseil* prend la forme de dix-neuf énoncés de principe. On trouvera à l'annexe A du présent rapport annuel l'approche de la SADC à l'égard de chaque énoncé.

En plus de transformer les orientations du conseil en mesures concrètes et de gérer les activités quotidiennes de la Société, la direction – sous la gouverne du président et chef de la direction – est chargée d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

Direction

La direction de la SADC se compose du président et chef de la direction ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration, conformément au *Règlement administratif général de la SADC* pris en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Le président et chef de la direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 187 200 dollars à 220 200 dollars
- poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation : 156 440 dollars à 208 590 dollars
- poste de vice-président : 149 940 dollars à 199 910 dollars

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction (ancien vice-président directeur et chef de l'exploitation)

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

Autres comités

Comité de la haute direction de la SADC

Le **Comité de la haute direction** de la SADC joue un rôle majeur dans toutes les activités de la Société. Ses membres sont responsables, ensemble et à titre individuel, des fonctions internes au quotidien de la Société ; ils collaborent avec les homologues fédéral et provinciaux de la SADC, ou avec des organisations internationales, à toute une série de questions.

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction

Michèle Bourque
Vice-présidente,
Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Margaret Saxon-Kopke
Directrice, Services de vérification et de consultation

Keith Adam
Directeur, Stratégie et rapports de la Société

Patricia Griffin-Dobson
Directrice, Gestion des ressources humaines

Ken Mylrea
Directeur, Risques généraux

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

Comité de liaison BSIF / SADC

Créé en vertu de *l'Entente d'alliance stratégique entre la SADC et le BSIF*, le **Comité de liaison BSIF / SADC** est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il coordonne les activités du BSIF et de la SADC, afin d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 2005, le comité regroupait les personnes suivantes :

Co-président
Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions financières
BSIF

Co-président
Ronald N. Robertson
Président du conseil d'administration
SADC

Membres
Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction
SADC

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
BSIF

Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques
SADC

Pamela Hopkins
Administratrice déléguée
BSIF

Comité de surveillance des institutions financières et Comité consultatif supérieur

Au sein du filet de sécurité financier, l'échange d'information au niveau fédéral est facilité par le **Comité de surveillance des institutions financières** (CSIF) et le **Comité consultatif supérieur** (CCS) du ministère des Finances. Le CSIF est présidé par le surintendant des institutions financières ; il facilite la tenue de consultations et l'échange de renseignements de surveillance parmi ses membres au sujet des institutions financières fédérales. Le CCS est présidé par le sous-ministre des Finances ; il constitue un forum qui permet de discuter de questions de politique touchant le secteur financier. Les deux comités se composent des mêmes membres (soit le surintendant des institutions financières, le président du conseil de la SADC, le gouverneur de la Banque du Canada, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le sous-ministre des Finances), qui sont tous membres d'office du conseil d'administration de la SADC.

Pratiques générales liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés

En 2004-2005, la direction de la SADC a soumis au Comité des ressources humaines et de la rémunération et au Comité de vérification un rapport annuel sur la conformité aux politiques et pratiques générales liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés. Le rapport examine les dix principales politiques et pratiques de la SADC :

- Énoncé sur la mission et les valeurs de la Société ;
- Serment de fidélité et de secret professionnel ;
- *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* à l'intention des employés ;
- *Code régissant les conflits d'intérêts* ;
- *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* ;
- Politique en matière de harcèlement en milieu de travail ;
- Politique d'équité en matière d'emploi ;
- Santé et sécurité ;
- *Loi sur les langues officielles* ;
- *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Le respect du ***Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* à l'intention des employés** a été évalué une première fois à compter d'avril 2004, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement. Le respect du ***Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs*** est appuyé par des communications directes avec le conseil d'administration. Lorsqu'ils s'associent à la SADC, et chaque année subséquente, tant les administrateurs que les employés sont tenus de certifier qu'ils ont lu et compris le code s'appliquant à leur situation et qu'ils s'y conformeront.

La ***Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail*** (« Politique de divulgation ») est en vigueur depuis avril 2003 et s'applique à tous les employés de la SADC. Les pratiques générales concernant la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur le multiculturalisme canadien* sont abordées dans la section qui suit.

Obligations légales

À titre de société d'État, la SADC doit se conformer aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui exige que la Société présente chaque année un plan d'entreprise quinquennal (et un résumé du plan), ainsi qu'un rapport annuel au ministre. Celui-ci dépose ensuite le résumé du plan et le rapport annuel à la Chambre des communes et au Sénat. Au cours de l'exercice, la SADC s'est acquittée de ces obligations, de même que des obligations légales additionnelles suivantes :

Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels – La SADC a répondu à onze demandes d'information soumises au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* (dont six avaient été reçues l'année précédente), ainsi qu'à une demande au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Santé et sécurité – La Société s'est acquittée de ses obligations au titre de la partie II du *Code canadien du travail* et de son règlement concernant la santé et la sécurité au travail. Elle a aussi déposé son rapport annuel auprès de Développement des ressources humaines Canada, conformément au *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Langues officielles – La SADC est assujettie à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles*. La Société s'est acquittée de toutes ses obligations en matière d'examen et de communication d'information et, en outre, a modifié sa *Politique sur les langues officielles* pour se plier aux modifications de la politique des langues officielles du gouvernement du Canada. La SADC continue d'offrir une formation linguistique à ses employés. Par suite de quatre plaintes selon lesquelles sa publicité intitulée « Vos épargnes ont de la valeur. Mais sont-elles protégées ? » n'avait pas été diffusée également en français et en anglais, la SADC a fait paraître des encarts publicitaires dans des hebdomadaires de langue française là où n'existe pas de quotidien de langue française.

Multiculturalisme – La Société a transmis au ministre du Patrimoine canadien un rapport sur ses activités au titre du programme de multiculturalisme pour la période 2003-2004, modifié son programme de sensibilisation du public en vue de mieux rejoindre les communautés multiculturelles et fait part de ses connaissances en matière d'assurance-dépôts à divers pays de par le monde.

Autres obligations — La SADC a effectué une évaluation des risques soulevés par le *USA PATRIOT Act (Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* – Loi des États-Unis sur le patriotisme : assurer l'unité et le renforcement des États-Unis en fournissant les outils requis pour intercepter les terroristes et leur faire obstacle). Suite à une requête du Conseil du Trésor adressée à tous les organismes gouvernementaux, la SADC a examiné ses dispositions contractuelles pour évaluer les risques à cet égard et pour mettre en place une stratégie de gestion du risque axée sur l'atténuation des risques futurs. Les résultats de l'examen, transmis au Conseil du Trésor, indiquent que les risques liés aux dispositions contractuelles de la SADC sont « soit inexistants, soit faibles ». Pour de plus amples renseignements au sujet de cette Loi, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2004/1029_f.asp).

Soucieuse de se conformer à la ***Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée*** du Conseil du Trésor, la SADC a effectué quatre évaluations préliminaires de facteurs relatifs à la vie privée au cours de l'année, dans le cadre de ses simulations de remboursement des dépôts assurés.

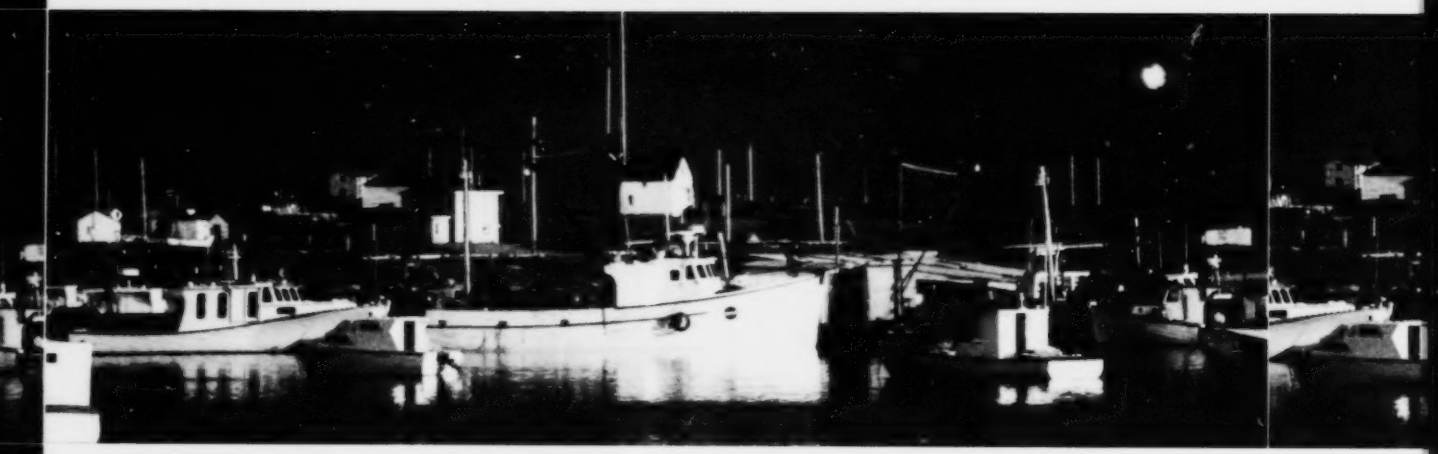

‹V Nos institutions membres›

La santé financière de ses institutions membres revêt une importance cruciale pour la SADC, étant donné que la plupart des risques qui pèsent sur elle relèvent de la faillite éventuelle d'une institution membre, du montant des dépôts assurés détenus par ses institutions membres, des recouvrements que la Société pourra effectuer en cas de faillite d'une institution et de l'incidence de certains facteurs sur la faillite d'institutions membres.

Les institutions membres continuent de représenter un faible risque à court terme pour la Société, grâce à leur forte rentabilité, à l'excellence des mesures de la qualité du crédit et à des ratios de fonds propres qui frôlent des sommets historiques. La Société croit d'ailleurs que ces conditions favorables se perpétueront en 2005. À plus long terme, certains risques méritent d'être surveillés, notamment des déséquilibres structurels mondiaux, le fort degré d'endettement des consommateurs, la vulnérabilité de ces derniers et des entreprises à une hausse possible des taux d'intérêt, des corrections sur les marchés immobiliers et financiers, de même que le profil risqué des portefeuilles de certains prêteurs.

RÉSULTATS FINANCIERS

Bénéfices records pour une deuxième année consécutive

Le bénéfice net après impôt des institutions membres a bondi de 2,4 milliards de dollars en 2004, pour atteindre un nouveau sommet de 14,4 milliards de dollars. Tout comme l'an dernier, cette amélioration est en grande partie attribuable à la diminution des provisions pour pertes sur créances. Si la plupart des institutions membres ont constaté une hausse de leur rentabilité, on note des écarts entre les institutions et les catégories d'institutions, certaines catégories ayant enregistré une croissance particulièrement marquée de leurs bénéfices, tandis qu'une poignée d'institutions membres ont déclaré des pertes. Par exemple, les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes ont connu un redressement de 40 pour 100 en 2004-2005. Les banques canadiennes et leurs filiales ont vu leur rentabilité croître de 20 pour 100, tandis que celle des filiales d'institutions étrangères n'a crû que de 16 pour 100.

Revenu net et provisions des institutions membres de la SADC*

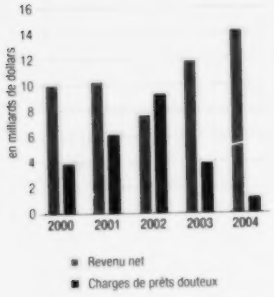

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Malgré une hausse de 6 pour 100 de l'encours des prêts, le revenu net d'intérêts est demeuré sensiblement le même (quelque 33 milliards de dollars) à cause d'une diminution des marges d'intérêts au début de 2004. Les marges n'ont cessé de diminuer depuis le sommet du début de 2002, et ce, pour deux raisons. Premièrement, les grandes banques ont réduit leur engagement sur le marché américain des prêts à rendement élevé consentis aux sociétés énergétiques et de télécommunications. Elles ont redéployé ces sommes sur le marché des prêts de détail, dont les marges sont moins élevées, ce qui a réduit d'autant les marges d'intérêts dans ce segment. Le deuxième facteur favorisant la diminution des marges réside dans la faiblesse des taux d'intérêt, en chiffres absolus – les institutions membres ont du mal à appliquer des baisses de taux d'intérêt aux déposants.

La marge moyenne des institutions membres a diminué de six points de base au cours de l'exercice 2004 pour atteindre 1,86 pour 100. Ce sont les filiales d'institutions étrangères qui ont enregistré les baisses les plus marquées, suivies par les sociétés canadiennes de fiducie et de prêt.

Autres revenus – 2003 par rapport à 2004* (en pourcentage)

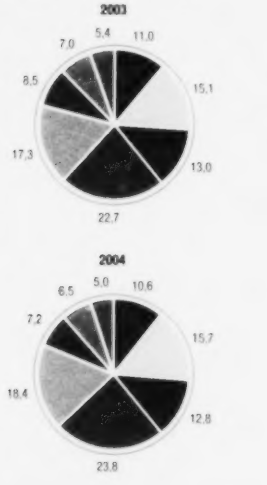

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

- Frais d'administration
- Frais de gestion de placements et de garde
- Revenus de négociation et d'activités autres que de négociation
- Droits de courtage et commissions de prise ferme
- Autres
- Prêts, garanties et acceptations bancaires
- Frais de cartes de crédit et de débit
- Opérations de titrisation

Croissance soutenue des revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont grimpé de 6 pour 100 pour atteindre 33,9 milliards de dollars au cours de l'exercice 2004 : ils représentent maintenant plus de la moitié du revenu global des institutions. Les frais de gestion de placements et de garde, tout comme les droits de courtage et commissions de prise ferme, ont augmenté de 11 pour 100, grâce à l'amélioration du rendement des marchés financiers. La hausse des revenus liés aux opérations sur valeurs mobilières a toutefois été plus modeste, soit de 4 pour 100. Les opérations de titrisation ont été légèrement moins rentables en 2004 et pourraient l'être encore moins en 2005, si la demande de prêts hypothécaires diminue, que les institutions doivent composer avec des questions d'ordre comptable liées à la titrisation et que d'autres prêteurs s'emparent d'une plus grande part du marché de détail.

Les ratios de fonds propres frôlent des sommets historiques, mais le recours à l'effet de levier augmente légèrement.

Le ratio moyen de fonds propres à risque selon les normes de la BRI (Banque des règlements internationaux) s'est établi à 13,3 pour 100 en 2004, tout près du sommet historique de l'an dernier. Toutes les institutions membres ont maintenu un ratio de fonds propres supérieur aux normes établies par le BSIF, soit un ratio des fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio des fonds propres à risque selon les normes de la BRI égal à 10 pour 100. Le ratio actif / fonds propres, qui mesure l'effet de levier auquel ont recours les institutions, a légèrement augmenté, passant de 16,0 en 2003 à 16,3 en 2004. Ces ratios de fonds propres élevés devraient permettre aux institutions membres de soutenir d'éventuels chocs économiques.

Ratio de fonds propres, 2000-2004*

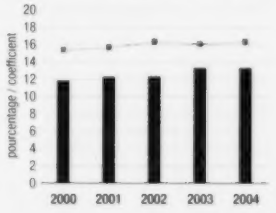

- Ratio actif / fonds propres (coefficient)
- Ratio de fonds propres à risque selon les normes de la BRI (pourcentage)

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Composition de l'actif – 2000 par rapport à 2004* (en pourcentage)

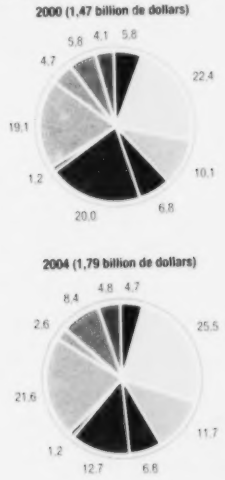

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

- Liquidités
- Valeurs mobilières
- Prêts aux particuliers
- Accords de mise en pension de titres
- Prêts aux entreprises
- Prêts hypothécaires non résidentiels
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Autres prêts et acceptations bancaires
- Instruments dérivés
- Autres éléments d'actif

La croissance modeste de l'actif global des institutions membres masque la forte hausse enregistrée par certaines d'entre elles.

Si l'actif global a crû à une cadence raisonnable de 5 pour 100 en 2004, plusieurs institutions membres ont enregistré une hausse de plus de 20 pour 100 de l'actif figurant à leur bilan ou du total de leur actif géré. Les banques canadiennes et leurs filiales ont vu leur actif croître de moins de 5 pour 100. L'actif des filiales d'institutions étrangères a bondi de 18 pour 100, tandis que celui des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes s'est accru de 9 pour 100.

Malgré la vive concurrence qui règne sur le marché du détail, certaines institutions ont réussi à accroître leur volume de prêts hypothécaires octroyés ou gérés en misant sur l'attrait croissant exercé par les courtiers en prêts hypothécaires. Dans certains cas, cette croissance rapide s'est accompagnée d'une sensibilité quelque peu élevée aux hausses de taux d'intérêt (en raison notamment d'un décalage relativement important entre l'actif et le passif). Le bien-fondé de certains compromis sur le plan du risque et du rendement ne pourra être évalué qu'au terme d'un cycle économique complet comprenant des phases plus difficiles.

La part des produits de détail continue d'augmenter, ce qui contribue à l'endettement des consommateurs.

Les prêts commerciaux et aux grandes entreprises ont reculé de 800 millions de dollars en 2004, pour s'établir à 227 milliards, tandis que les prêts de détail ont augmenté de 52 milliards de dollars (presque 10 pour 100) pour atteindre 595 milliards. Le rapport des prêts de détail aux prêts commerciaux a doublé en moins de dix ans, passant de 1,3 en 1995 à 2,6 en 2004. Si cette évolution résulte en partie de la tendance qu'ont les entreprises d'aller chercher du financement sur les marchés financiers plutôt qu'auprès des banques (tendance à la désintermédiation), elle n'en fait pas moins ressortir l'incidence grandissante de la solvabilité des consommateurs sur les résultats des institutions membres de la SADC. Les arriérés sur les prêts de détail se maintiennent à des creux quasi historiques. Ces ratios favorables ne peuvent sans doute pas se maintenir indéfiniment, mais aucune détérioration notable n'est prévue au cours du prochain exercice.

Le ratio d'endettement moyen des ménages (rapport entre l'endettement total et le revenu personnel disponible) est passé d'environ 70 pour 100 (avant la récession du début des années 1980) à près de 80 pour 100 (avant celle du début des années 1990), puis à 120 pour 100 en 2004. Grâce aux taux d'intérêt en vigueur, les propriétaires qui possèdent de bons antécédents en matière de crédit peuvent emprunter presque le quadruple de leur revenu annuel

brut (hypothèques et autres prêts), comparativement à deux fois et demie en 1989 et à une fois et demie en 1981 (quand les taux hypothécaires étaient nettement plus élevés).

Du point de vue du service de la dette, toutefois, les paiements moyens des consommateurs (capital et intérêt) sont bien en deçà des sommets historiques, étant donné les faibles taux d'intérêt*. Si les consommateurs pourraient sans doute s'accommoder d'une hausse modérée des taux, une remontée s'approchant des moyennes historiques pourrait être très néfaste pour les ménages les plus endettés, étant donné l'engouement actuel pour les taux variables et les dettes à courte durée. Heureusement, on ne prévoit que des hausses de taux négligeables à brève ou à moyenne échéance.

La qualité des prêts commerciaux et aux grandes entreprises demeure excellente. Les provisions (charges de prêts douteux) à l'égard des prêts commerciaux et aux grandes entreprises se sont de nouveaux améliorées en 2004, à l'instar des ratios de créances douteuses. La qualité des prêts aux grandes entreprises figurant sur les bilans bénéficie de la vigueur du marché secondaire des prêts à rendement élevé, car les établissements autres que bancaires demeurent friands de ces instruments plus risqués. La plupart des emprunteurs ont vu leurs perspectives s'éclaircir en 2004, mais la croissance des bénéfices ralentit depuis peu.

L'agence Moddy's Investor Services a déclaré que la qualité du crédit aux entreprises s'était considérablement améliorée en 2004, car les défaillances sur obligations ont diminué pour la troisième année consécutive. L'agence ne s'attend pas à ce que les taux de défaillance augmentent en 2005, mais elle s'inquiète de la quantité d'émissions de titres de créance à caractère spéculatif et très faiblement cotées.

La pression exercée par la vigueur du dollar canadien fera peut-être du tort aux secteurs axés sur l'exportation (l'industrie forestière, par exemple), ce qui pourrait nuire à la qualité des prêts commerciaux consentis par les institutions membres de la SADC. La concurrence provenant d'importations américaines et étrangères moins coûteuses risque de peser elle aussi sur les producteurs canadiens. Les constructeurs automobiles américains, qui sont durement touchés par une diminution de leur part de marché, misent sur l'aide au crédit pour réaliser des profits. Ils ont perdu leur cote de première qualité (Ford et GM, par exemple) ou risquent de la perdre, car les ventes de voitures et de camions vont sans doute chuter en 2005, tendance que pourraient exacerber des cours du pétrole toujours plus élevés. Les constructeurs américains exercent des pressions énormes sur les fournisseurs

* Source : Banque du Canada

canadiens de pièces d'automobiles pour que ces derniers baissent leurs prix, sous peine de perdre des parts de marché aux dépens de concurrents étrangers.

Les problèmes commerciaux tels les obstacles liés à la maladie de la vache folle et le différend du bois d'œuvre ne sont que quelques-uns des défis auxquels doivent faire face les entreprises canadiennes et leurs institutions prêteuses.

L'affaiblissement des marchés immobiliers pourrait nuire à certaines institutions.
Les marchés immobiliers sont demeurés très dynamiques en 2004 et ont contribué aux bons résultats de la plupart des institutions membres – à commencer par celles qui octroient des prêts hypothécaires résidentiels.

Un petit pourcentage d'institutions membres conservent des engagements considérables dans des catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, y compris les prêts hypothécaires non résidentiels, les prêts-relais pour la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier. Les marchés immobiliers ne donnent encore aucun signe de détérioration, mais ces catégories de crédit sont habituellement très sensibles à toute fluctuation de la croissance économique.

Selon la Société centrale d'hypothèques et de logement, le taux de vacance des appartements résidentiels a augmenté dans la plupart des grandes villes canadiennes en 2004. Comme le secteur de la construction sera, selon les prévisions, en pleine effervescence en 2005, le taux de vacance pourrait continuer d'augmenter et gruger peu à peu la capacité des propriétaires d'immeuble d'effectuer leurs versements hypothécaires, ce qui nuirait à certaines institutions membres de la SADC.

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont connu une année exceptionnelle.
En résumé, les institutions membres de la SADC ont enregistré d'autres résultats exceptionnels durant l'exercice 2004, et tout indique que la plupart des tendances leur seront à nouveau favorables en 2005. Bien que la qualité de leur actif atteigne des sommets sans précédent, certains facteurs suscitent des inquiétudes, comme les risques plus éloignés liés à l'émission de titres de créance à caractère spéculatif ; l'endettement accru des ménages ; les hausses de taux d'intérêt, et d'éventuelles corrections sur les marchés financiers. En revanche, le niveau adéquat du capital réglementaire permet à la SADC d'envisager avec une certaine confiance les chocs susceptibles d'ébranler les marchés.

Renseignements comparatifs de nature financière

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada, au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et à la Commission des services financiers de l'Ontario, ainsi que d'informations transmises directement à la SADC. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs, étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données pertinentes que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter par ailleurs que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres de la SADC au 31 mars 2005 ont été regroupées en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et les filiales d'institutions financières étrangères.

Les informations sont présentées comme suit :

- institutions membres
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- taille et qualité de l'actif
- passif-dépôts au Canada
- mesure des fonds propres
- mesure des revenus et de la rentabilité

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2005.

À propos des institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2005*

Banques canadiennes et filiales	Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	Filiales d'institutions financières étrangères
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company	Association de services financiers Concentra**	Banque Amex du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce Banque Amicus Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Société de Fiducie Concentra (La)	Banque CTC du Canada
Banque Citizens du Canada	Compagnie de fiducie AGF	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)
Banque CS Alterna	Compagnie de fiducie M.R.S. Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Banque de Chine (Canada)
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Compagnie de Fiducie Resmor	Banque Habib Canadienne
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société hypothécaire Scotia	Compagnie Maple Trust	Banque HSBC Canada Société de Fiducie HSBC (Canada) Société de Trust Household (La) Société hypothécaire HSBC (Canada)
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Compagnie Trust CIBC Mellon	Banque ICICI du Canada
Banque Manuvie du Canada	Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Banque ING du Canada
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
Banque Ouest	Fiducie Desjardins Inc.	Banque Korea Exchange du Canada
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Fiducie Trimark	Banque MBNA Canada
Banque Patrimoine Dundee	Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Banque Nationale de Grèce (Canada)
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada	League Savings & Mortgage Company	Banque Nationale de l'Inde (Canada)
Banque Toronto Dominion (La) Banque des Premières Nations du Canada Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	MCAP Inc.	Banque UBS (Canada)
Banque Ubiquity du Canada	Peoples Trust Company	BCPBank Canada
Total : 37	Société de Fiducie Community	BNP Paribas (Canada)
	Société de Fiducie Effort	Citibanque Canada
	Société de Fiducie Home	Société de fiducie Computershare du Canada
	Société de fiducie Peace Hills	Société de fiducie du Nord, Canada (La)
	Total : 20	Société de Prêt First Data, Canada
		Société Générale (Canada)
		Total : 24

TOTAL : 81 membres

* Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivi des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

** Constituée en vertu de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

Changements concernant les institutions membres : du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

Divers changements sont survenus au sein des institutions membres de la SADC au cours de l'exercice 2004-2005. Ainsi, au 31 mars 2005, la Société comptait 81 institutions membres, soit cinq de moins que l'année précédente.

Deux institutions ont adhéré à la SADC au cours de l'exercice, soit la Banque Patrimoine Dundee, filiale en propriété exclusive de Dundee Bancorp Inc., et La Société de Fiducie Concentra, filiale en propriété exclusive de l'Association de services financiers Concentra, elle-même membre de la Société (voir le paragraphe ci-dessous). Quatre institutions avaient cessé d'accepter des dépôts et leur police d'assurance-dépôts a été annulée : il s'agit de la Société de fiducie Canada-Vie, de la Société de fiducie privée MD, de UBS Trust (Canada) et de La Société de fiducie de la London Life.

Trois institutions provinciales – Community Trust Company Ltd., La Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée et l'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie inc. – sont demeurées membres de la SADC, mais à titre de sociétés de fiducie fédérales. Ces changements ont été rendus nécessaires par des modifications apportées à la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie* de l'Ontario, L.R.O. 1990 chap. L.25, qui obligent toute société de fiducie ou de prêt provinciale exerçant ses activités en Ontario à poursuivre ses activités à titre d'entité fédérale ou à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sortie (cessation ou vente) avant le 30 juin 2005. La Société de Fiducie Coopérative du Canada a poursuivi ses activités à titre d'association en vertu de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* et a, par la suite, adopté le nom d'Association de services financiers Concentra.

Certaines institutions membres de la SADC ont fusionné au cours de l'exercice. Ainsi, la Banque HSBC Canada a absorbé la Banque Intesa Canada ; la Société de Fiducie Clarica, la Fiducie de la Financière Sun Life inc. ; et la Société Canada Trust, la société Hypothèques Trustco Canada.

Nouvelles adhésions

1er décembre 2004 : Banque Patrimoine Dundee

1er décembre 2004 : La Société de Fiducie Concentra

Autres changements concernant les institutions membres

5 avril 2004 : La Société de fiducie Canada-Vie cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

5 avril 2004 : La Société de fiducie privée MD cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

5 avril 2004 : UBS Trust (Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

1er juin 2004 : Community Trust Company Ltd. poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale sous la dénomination Société de Fiducie Community.

1er juin 2004 : La Banque Intesa Canada et la Banque HSBC Canada ont fusionné et poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque HSBC Canada.

9 juin 2004 : La Société de fiducie de la London Life cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

30 juin 2004 : La Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

31 décembre 2004 : La Société de Fiducie Coopérative du Canada poursuit ses activités à titre d'association en vertu de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* et sous la dénomination Association de services financiers Concentra.

31 décembre 2004 : La Fiducie de la Financière Sun Life inc. et la Société de Fiducie Clarica ont fusionné et poursuivent leurs activités sous la dénomination Société de Fiducie Clarica.

1er janvier 2005 : La Société de Fiducie Clarica poursuit ses activités sous la dénomination Fiducie de la Financière Sun Life inc.

1er janvier 2005 : Hypothèques Trustco Canada et La Société Canada Trust ont fusionné et poursuivent leurs activités sous la dénomination La Société Canada Trust.

2 mars 2005 : Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale sous la dénomination Industrielle Alliance, Fiducie inc.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	84,1	4,7	94,1	5,5	95,0	5,7	87,1	5,3	85,6	5,8
Valeurs mobilières	456,5	25,5	432,3	25,4	382,7	23,0	376,9	23,0	329,5	22,4
Prêts	976,6	54,6	923,4	54,4	929,5	55,8	920,3	56,3	855,7	58,1
Autres éléments d'actif	272,9	15,2	249,1	14,7	259,2	15,5	251,7	15,4	201,1	13,7
Actif total	**1 790,1**	**100,0**	**1 698,9**	**100,0**	**1 666,4**	**100,0**	**1 636,0**	**100,0**	**1 471,9**	**100,0**
Passif										
Dépôts	1 193,5	66,7	1 133,9	66,7	1 122,8	67,4	1 088,5	66,5	1 013,7	68,9
Autres éléments du passif	509,6	28,4	481,2	28,4	462,0	27,7	467,9	28,6	386,3	26,2
Passif total	**1 703,1**	**95,1**	**1 615,1**	**95,1**	**1 584,8**	**95,1**	**1 556,4**	**95,1**	**1 400,0**	**95,1**
Avoirs des actionnaires	87,0	4,9	83,8	4,9	81,6	4,9	79,6	4,9	71,9	4,9
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**1 790,1**	**100,0**	**1 698,9**	**100,0**	**1 666,4**	**100,0**	**1 636,0**	**100,0**	**1 471,9**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Intérêts créditeurs	64 097	66 878	68 999	85 696	83 740
Intérêts débiteurs	31 077	33 735	35 735	55 996	58 089
Revenu net d'intérêts	**33 020**	**33 143**	**33 264**	**29 700**	**25 651**
Charge de prêts douteux	1 303	4 039	9 402	6 257	3 990
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**31 717**	**29 104**	**23 862**	**23 443**	**21 661**
Autres revenus	33 882	31 975	31 173	33 314	32 853
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**65 599**	**61 079**	**55 035**	**57 257**	**54 514**
Frais autres que d'intérêts	45 153	44 130	44 385	43 099	39 091
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**20 446**	**16 949**	**10 650**	**14 158**	**15 423**
Provision pour impôts sur le revenu	5 472	4 333	2 371	3 339	4 994
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**14 974**	**12 616**	**8 279**	**10 819**	**10 429**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	575	611	497	434	285
Bénéfice net	**14 399**	**12 005**	**7 782**	**10 385**	**10 144**

Taille et qualité de l'actif

Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	1 680,5	93,9	1 604,7	94,5	1 579,0	94,8	1 559,1	95,3	1 405,9	95,5
Filiales d'institutions financières étrangères	94,6	5,3	80,4	4,7	75,1	4,5	67,3	4,1	57,4	3,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	15,0	0,8	13,8	0,8	12,3	0,7	9,6	0,6	8,6	0,6
Total	**1 790,1**	**100,0**	**1 698,9**	**100,0**	**1 666,4**	**100,0**	**1 636,0**	**100,0**	**1 471,9**	**100,0**

Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	0,4	0,6	0,9	0,8	0,7
Filiales d'institutions financières étrangères	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,5	0,6	0,8	0,9	0,5

Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	0,7	1,2	1,6	1,4	1,2
Filiales d'institutions financières étrangères	0,8	1,1	1,5	1,6	1,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,8	1,0	1,3	1,3	0,8

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	-39,2	-15,4	-0,1	-2,1	-12,5
Filiales d'institutions financières étrangères	-55,5	-30,2	-21,9	-6,2	-1,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-15,6	-18,5	12,2	33,9	-12,8

1 – (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	-3,4	-2,1	0,0	-0,4	-1,9
Filiales d'institutions financières étrangères	-4,5	-3,3	-2,8	-0,8	-0,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-1,1	-1,5	1,3	3,9	-0,9

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

Passif-dépôts au Canada

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	1 023,2	93,5	971,2	93,8	954,6	94,4	900,3	94,8	851,8	95,4
Filiales d'institutions financières étrangères	59,4	5,4	53,9	5,2	48,6	4,8	42,5	4,5	35,7	4,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	11,3	1,1	10,5	1,0	7,9	0,8	6,8	0,7	5,5	0,6
Total	**1 093,9**	**100,0**	**1 035,6**	**100,0**	**1 011,1**	**100,0**	**949,6**	**100,0**	**893,0**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2004		2003		2002		2001		2000	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Banques canadiennes et filiales	348,8	34,1	339,6	35,0	328,3	34,4	315,8	35,1	304,3	35,7
Filiales d'institutions financières étrangères	18,0	30,3	15,7	29,1	12,2	25,1	9,9	23,3	8,2	23,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,4	74,3	7,6	72,4	6,6	83,5	5,9	86,8	4,8	87,3
Toutes catégories confondues	**375,2**	**34,3**	**362,9**	**35,0**	**347,1**	**34,3**	**331,6**	**34,9**	**317,3**	**35,5**

Mesure des fonds propres

Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Filiales d'institutions financières étrangères	6,3	6,0	6,6	6,9	6,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	7,6	7,6	8,0	8,5	8,7

Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	13,2	13,3	12,2	12,2	11,8
Filiales d'institutions financières étrangères	14,8	14,5	13,7	13,4	13,0
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	17,6	17,7	18,2	18,3	17,8

* BRI (Banque des règlements internationaux) : Les sociétés de fiducie provinciales doivent respecter des normes de fonds propres établies en fonction de critères différents.

Mesure des revenus et de la rentabilité

Revenu net (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	13 449	11 212	7 061	9 809	9 769
Filiales d'institutions financières étrangères	795	682	623	485	289
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	155	111	98	91	86
Total	**14 399**	**12 005**	**7 782**	**10 385**	**10 144**

Revenu d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	49,6	51,1	52,1	47,0	43,8
Filiales d'institutions financières étrangères	46,5	47,7	44,4	42,4	44,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	45,9	44,9	45,4	45,8	43,2

Revenu d'intérêts : revenu d'intérêts net / total des produits

Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	1,9	1,9	2,0	1,9	1,8
Filiales d'institutions financières étrangères	1,9	2,2	2,2	2,2	2,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,9	2,0	2,1	2,4	2,4

Marge d'intérêts : revenu d'intérêts net / actif moyen

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	1,9	1,8	1,8	2,1	2,3
Filiales d'institutions financières étrangères	2,2	2,4	2,8	2,9	2,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,3	2,4	2,6	2,8	3,2

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / actif moyen

Total des frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	2,9	3,0	3,3	3,3	3,3
Filiales d'institutions financières étrangères	3,2	3,8	4,1	4,3	4,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,4	3,6	3,9	4,2	4,6

Total des frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	0,8	0,7	0,4	0,7	0,7
Filiales d'institutions financières étrangères	0,9	0,9	0,9	0,8	0,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,1	0,8	0,9	1,0	1,1

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	17,1	14,6	9,4	13,9	15,2
Filiales d'institutions financières étrangères	14,2	14,3	13,2	11,0	7,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	14,1	11,1	11,1	11,6	12,4

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Banques canadiennes et filiales	68,0	68,3	69,4	68,0	66,7
Filiales d'institutions financières étrangères	58,5	59,4	60,4	65,2	70,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	65,4	66,9	64,2	65,4	66,9

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêts)

VI ÉVOCATION DU PASSÉ : LE CHEF DE LA DIRECTION SORTANT RACONTE

Lorsque j'ai été nommé président et chef de la direction pour la première fois, en 1990, la SADC faisait face à quelques-uns des plus grands défis de son histoire, notamment la faillite imminente de plusieurs de ses institutions membres, dont la plus importante de toute l'histoire du pays. À l'apogée de cette période, la SADC devait 3,7 milliards de dollars au Trésor fédéral, son déficit s'élevait à 1,7 milliard de dollars et les primes de ses institutions membres atteignaient des sommets.

Grâce à la compétence de son équipe de direction, dont les membres sont, pour la plupart, toujours au service de la SADC, et à l'encadrement de son conseil d'administration, la Société a su relever les défis auxquels elle était confrontée. Son premier souci était de protéger les déposants et de faire l'impossible pour enrayer la hausse des coûts qu'entraînaient les faillites. Dans cette optique, la Société a participé, en collaboration avec d'autres intervenants du filet de sécurité financier, à divers projets visant à inciter les institutions membres à mieux gérer leurs risques ; elle s'est donné les moyens de déceler les problèmes qui surgissent et d'y apporter des solutions aussi rapidement que possible.

Vers la fin des années 1990, la SADC avait remboursé la totalité de ses emprunts et éliminé son déficit. Elle avait protégé quelque 23 milliards de dollars en dépôts assurés détenus par plus de deux millions de déposants canadiens.

Principales réalisations

Les efforts déployés par la Société au cours de ces années difficiles ont produit des résultats durables. Voici un résumé de ce que je considère les plus grandes réalisations de la SADC au cours de cette période.

- **Protection des déposants et minimisation des pertes.** La SADC a composé avec la faillite de 43 institutions membres depuis sa création en 1967. En réglant le dossier de ces institutions, la SADC s'est fait un honneur de veiller d'abord aux intérêts des déposants, tout en s'efforçant de réduire les pertes liées à l'assurance-dépôts. Par exemple, au cours des vingt dernières années, la SADC a considérablement raccourci les délais entourant le remboursement de dépôts assurés ; elle a par ailleurs mis en œuvre le remboursement anticipé des dépôts aux personnes ayant des besoins pressants. De plus, en travaillant en étroite collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières et les organismes de réglementation provinciaux, ainsi qu'en affinant ses méthodes de règlement des faillites et en intervenant plus rapidement auprès des institutions en difficulté, la SADC a fait passer le ratio des pertes dans les dossiers de règlement de quelque 50 cents pour un dollar au cours des années 1970 et 1980 à quelque 17 cents, en moyenne, au cours des années 1990. La Société aurait subi des pertes autrement plus grandes si elle n'avait pas eu le pouvoir de procéder à des interventions précoces et le mandat de réduire ses risques de perte – compétences qui lui ont été attribuées en 1987, après qu'elle a essuyé des pertes énormes en raison de pouvoirs au départ extrêmement limités de simple organisme d'indemnisation.
- **Mise en place de meilleurs incitatifs.** Si la Société a si bien réussi à diminuer ses coûts, c'est entre autres parce qu'elle a travaillé, de concert avec les autres intervenants du filet de sécurité financier, au renforcement des mesures d'incitation favorisant une meilleure gestion du risque au sein du système financier, notamment en améliorant les systèmes de pré-alerte et en renforçant le cadre d'intervention de manière à garantir la prompte application de mesures correctives, de même qu'en adoptant un barème de primes différentielles. Par ailleurs, la SADC a renforcé sa capacité d'évaluer le coût de diverses méthodes de règlement, adopté des systèmes plus rentables de remboursement des déposants assurés et mis en place de meilleures mesures incitatives à l'intention des liquidateurs et d'autres intervenants s'occupant des réclamations et des recouvrements. Il est de notoriété publique que la concurrence entraîne occasionnellement la faillite d'une institution bancaire. C'est pourquoi il me semble essentiel, dans l'intérêt des déposants, que la SADC possède les compétences et la capacité de faire face à des faillites dans l'avenir.

- **Réduction du coût de l'assurance-dépôts ainsi que des coûts et exigences réglementaires superflus.** La SADC a déployé des efforts considérables en vue de réduire les coûts liés à l'assurance-dépôts. Les coûts entourant la résolution des dossiers d'institutions faillies sont de loin les plus élevés ; ils influent directement sur le montant des primes que doivent acquitter les institutions membres de la SADC. Depuis le milieu des années 1990, le total des primes annuelles versées par les institutions membres est passé de plus de 500 millions de dollars à moins de 100 millions (0,025 pour 100 des 376 milliards de dollars de dépôts assurés). À l'heure actuelle, les taux de prime n'ont jamais été aussi bas et la SADC est parvenue à accumuler des fonds en prévision de pertes futures. La SADC a aussi travaillé à l'allégement des coûts et du fardeau réglementaires, en collaboration avec ses institutions membres et les autres intervenants du filet de sécurité financier. Évidemment, la SADC a aussi accru la rentabilité de ses propres activités : elle a diminué ses frais d'exploitation pendant trois années consécutives.
- **Information du public.** La SADC n'a de cesse de mieux informer le public au sujet de l'assurance-dépôts, afin que celui-ci comprenne les avantages et les limites du régime fédéral d'assurance-dépôts. Ces dernières années, elle a fait appel à d'autres intervenants du filet de sécurité et à des agences de protection des consommateurs, des paliers fédéral et provinciaux, afin de mieux sensibiliser les consommateurs. Cette collaboration, ainsi que le leadership qu'elle a démontré, ont donné lieu à la mise sur pied du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum et d'un site Web où les consommateurs ont accès à de l'information sur les organismes qui assurent ou protègent leurs dépôts, leurs placements et leurs polices d'assurance.
- **Gouvernance, responsabilisation et reddition de comptes**. Au fil des ans, la SADC a aussi réussi à renforcer sa structure de responsabilisation et de reddition de comptes. Le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) sur l'examen spécial de la SADC effectué en 2004 a confirmé que la Société était bien dirigée et que son exploitation était gérée avec efficience et efficacité. En 1996, le BVG a reconnu les efforts de la SADC en lui décernant le Prix d'excellence pour la qualité des rapports annuels des sociétés d'État, et en la classant parmi les candidats à ce prix chaque année depuis lors. Par ailleurs, la SADC a fait figure de pionnière sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques de régie d'entreprise chez ses institutions membres, par l'entremise des *Normes de pratiques commerciales*

et financières saines (abrogées depuis), à une époque où le secteur des services financiers commençait à attacher de plus en plus d'importance à la qualité de la gouvernance.

- **Activités d'envergure internationale.** La SADC jouit désormais à l'échelle internationale d'une excellente réputation pour ses saines pratiques de gouvernance et est reconnue comme chef de file de l'assurance-dépôts, à un point tel que plus de 40 pays lui ont demandé son avis au moment d'élaborer leur propre régime d'assurance-dépôts. Ces activités ont des retombées favorables pour le Canada ; elles contribuent à renforcer les systèmes financiers dans lesquels évoluent les institutions membres de la SADC et à établir de meilleurs partenariats internationaux dont pourra s'inspirer la Société.

Adieu !

Je retire une immense fierté de la réputation qu'a acquise la SADC en tant que société d'État bien dirigée et bien gérée. La Société n'aurait pu en arriver là sans le concours d'un personnel composé de personnes de talent qui allient, dans le cadre de leurs fonctions, une compréhension approfondie du secteur public et la gestion axée sur les résultats à atteindre qui caractérise le secteur privé. La Société a bénéficié de l'appui solide et de la sagesse de son président du conseil, monsieur Ronald Robertson, c.r., ainsi que du soutien de ses administrateurs, issus des secteurs privé et public, qui guident l'équipe de la SADC, et grâce à qui elle peut remplir sa mission.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'a été donnée de servir mon pays pendant ces nombreuses années et d'œuvrer en vue d'accroître la confiance du public dans notre système financier. La fonction publique me manquera, tout comme les nombreux amis et collègues que j'ai côtoyés pendant ces 35 années, dont 28 passées à la SADC. C'est en toute confiance que je passe le relais à mon successeur, monsieur Guy Saint-Pierre. Je souhaite à la Société de continuer à relever avec brio les défis que lui réservera l'avenir.

J.P. Sabourin

Monsieur Sabourin a quitté la SADC le 1er avril 2005, au terme d'une carrière de 28 ans à la Société, dont 14 années à titre de président et chef de la direction.

‹ ANNEXE A ›

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DE LA SADC

Le tableau qui suit résume l'approche que la SADC adopte à l'égard de chacun des dix-neuf énoncés de principe constituant la politique de gouvernance du conseil.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 1 Le conseil exercera un jugement indépendant.	• Composition du conseil : il comprend aussi bien des administrateurs provenant du secteur privé que des administrateurs nommés d'office. Les dirigeants de la SADC ne font pas partie du conseil. • Le conseil d'administration tient des séances régulières au moins quatre fois l'an. • Toutes les décisions importantes du conseil sont fondées sur un consensus ou sur un vote majoritaire. • La direction met à la disposition du conseil et de ses comités tous les documents requis pour permettre l'exercice d'un jugement indépendant et la prise de décisions indépendantes. • Des séances à huis clos sont tenues périodiquement lors des réunions du conseil et de ses comités (sans que les membres de la direction ne soient présents). • La politique sur l'embauche de conseillers juridiques ou d'autres conseillers permet au conseil ou à ses membres d'embaucher des conseillers juridiques ou des conseillers externes suivant les besoins.
Principe 2 Le conseil établira la mission et les pouvoirs de la SADC, ainsi que ses responsabilités en matière de gouvernance. Il élaborera et mettra en œuvre différentes approches afin de respecter ces responsabilités et évaluera ces approches régulièrement et de façon objective.	• Des séances stratégiques annuelles sont tenues pour discuter d'objectifs, de pouvoirs, d'orientation stratégique et d'initiatives de soutien. • La *Politique de gouvernance du conseil* est en vigueur. • Le Comité de la régie de la Société est en place ; il remplit un mandat exhaustif qui est revu, s'il y a lieu. • Des cahiers d'information détaillée sont remis à tous les administrateurs et sont constamment tenus à jour. • L'évaluation du conseil a lieu suivant les besoins.
Principe 3 Le conseil sera responsable de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation continue nécessaire pour répondre à ses besoins et à ses responsabilités en matière de gouvernance.	• Lorsqu'une personne est nommée administrateur, elle bénéficie de séances d'information approfondies. • Des séances d'information sur des questions d'intérêt permanent ou particulier sont offertes suivant les besoins.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 4 En consultation avec le président et chef de la direction, le conseil s'assurera d'avoir un effectif qui possède les compétences et les capacités nécessaires pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et de conseiller le ministre des Finances sur le profil recherché lors de la dotation de postes d'administrateurs qui ne sont pas nommés d'office.	▸ Le profil de l'administrateur est tenu à jour et une analyse des carences est effectuée lorsque des postes deviennent vacants. ▸ Le conseil soumet des recommandations au ministre des Finances lorsqu'il juge la situation et le moment appropriés.
Principe 5 Le conseil établira les responsabilités et les pouvoirs des comités du conseil et ceux de la direction, ainsi que les exigences en matière de reddition de comptes les concernant.	▸ La *Politique de gouvernance du conseil*, qui est en vigueur, définit les responsabilités du conseil et les attentes envers la direction. ▸ Chaque comité du conseil détient un mandat, qui fait l'objet d'un examen périodique suivant les besoins : le Comité de vérification, le Comité de direction, le Comité de la régie de la Société, le Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), le Comité des candidatures, le Comité des administrateurs issus du secteur privé. ▸ Après s'être réuni, chaque comité présente un compte-rendu au conseil.
Principe 6 Le conseil fera la distinction entre les responsabilités du président du conseil et celles du président et chef de la direction, et les documentera.	▸ Le poste de président du conseil et celui de président et chef de la direction font chacun l'objet d'un profil de responsabilisation approuvé par le conseil.
Principe 7 Le conseil établira des normes de conduite et de comportement éthique pour les administrateurs, les dirigeants et les autres employés de la SADC et obtiendra, de façon régulière, l'assurance raisonnable que la SADC possède un processus continu et efficace pour assurer le respect de ces normes.	▸ Les politiques et pratiques suivantes sont en vigueur : • *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des administrateurs* • *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* à l'intention des employés • *Code régissant les conflits d'intérêts* à l'intention des employés et des administrateurs • Énoncés sur la mission et les valeurs de la Société • Serment de fidélité et de secret professionnel • *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* • Politique en matière de harcèlement en milieu de travail • Équité en matière d'emploi, langues officielles, multiculturalisme, santé et sécurité au travail ▸ Déclaration annuelle des employés et des administrateurs concernant le respect des normes établies par le conseil

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 8 Le conseil recommandera au ministre des Finances des candidats au poste de président et de chef de la direction convenablement qualifiés et aptes à gérer avec efficacité et prudence les activités de la SADC.	▸ Le conseil recommande au ministre des Finances un candidat au poste de président et chef de la direction en se fondant sur le profil de responsabilisation et les critères de sélection, ainsi que sur les lignes directrices du gouvernement relatives aux candidatures à des postes de président et chef de la direction de sociétés d'État.
Principe 9 Le conseil d'administration nommera les dirigeants (autres que le président et chef de la direction).	▸ Tous les dirigeants de la SADC sont nommés par le conseil sur la recommandation du président et chef de la direction, conformément au *Règlement administratif général* de la SADC.
Principe 10 Le conseil préparera la relève du président et chef de la direction et des dirigeants de la SADC qu'il aura nommés.	▸ Des plans de relève sont actuellement en vigueur et périodiquement mis à jour. ▸ Les plans de relève relatifs aux dirigeants et aux membres de la haute direction sont soumis à l'examen du CRHR. ▸ Les candidats à un poste peuvent obtenir une formation.
Principe 11 Le conseil étudiera le programme de rémunération des administrateurs non nommés d'office, formulera des recommandations sur le sujet au gouverneur en conseil et s'assurera, sur une base régulière, que la rémunération des dirigeants et des employés de la SADC correspond à la réalisation des objectifs de la SADC, à une gestion prudente des activités de celle-ci et des risques auxquels elle s'expose, et au respect des politiques et des processus de la Société.	▸ Le Comité de la régie de la Société a la responsabilité d'évaluer le régime de rémunération à l'intention des administrateurs qui ne sont pas nommés d'office. ▸ Le CRHR surveille la mise en œuvre des politiques et du régime de rémunération et soumet chaque année des recommandations particulières au conseil. ▸ Le conseil de la SADC procède chaque année à l'examen d'un échantillon représentatif de marché pour déterminer si les salaires en vigueur à tous les niveaux de la Société sont appropriés.
Principe 12 Le conseil devra, au moins une fois par année, établir des objectifs pour le président et chef de la direction et comparer le rendement de ce dernier à ces objectifs.	▸ Conformément aux lignes directrices du Bureau du conseil privé à ce sujet : • Les objectifs du président et chef de la direction sont établis chaque année, acceptés par le président et chef de la direction, examinés par le CRHR et par le conseil, et soumis à l'attention du ministre des Finances. • Le conseil examine une fois l'an le rendement du président et chef de la direction, à la lumière de l'énoncé des objectifs.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 13 Le conseil doit : a) évaluer de façon périodique la mission de la SADC afin de s'assurer de sa pertinence et, le cas échéant, afin de suggérer au ministre des Finances des modifications à y apporter ; b) adopter un processus de planification stratégique ; c) au moins une fois par année, approuver les objectifs, les stratégies et le budget d'exploitation, le budget des investissements, le plan d'emprunt, le plan d'entreprise, les taux de primes jugés appropriés et prudents, compte tenu du mandat, de l'environnement actuel et prévu, des risques, des ressources et de la situation financière de la SADC ; d) évaluer de façon régulière le rendement de la SADC dans le cadre de la mise en œuvre des plans et des budgets qui ont été approuvés ; e) obtenir, de façon régulière, l'assurance raisonnable que la SADC possède un processus efficace de gestion stratégique.	• La SADC est dotée d'un processus de gestion stratégique et tient une fois l'an une séance annuelle de planification stratégique avec le conseil. • Le conseil examine périodiquement le mandat de la SADC dans le cadre de ses discussions sur la planification stratégique ; tout projet de modification du mandat est transmis par le président du conseil au ministre des Finances. • Le conseil examine chaque année l'environnement et les risques commerciaux de la Société, approuve les objectifs commerciaux, les stratégies, les budgets de ressources et d'initiatives de soutien, le budget des investissements, le plan d'emprunt, le plan d'entreprise et les taux de primes dans le cadre de ses activités annuelles de planification générale. Le conseil recommande au ministre et au gouvernement d'approuver le plan d'entreprise, qui inclut toutes ces composantes. • Des rapports exhaustifs de rendement général (y compris une fiche de rendement) sont présentés au conseil à chacune de ses séances régulières.
Principe 14 Le conseil : a) établira une vision commune des risques importants auxquels fait face la SADC ; b) élaborera des politiques prudentes et appropriées de gestion de ces risques et examinera ces politiques de façon régulière (au moins une fois par année) afin de s'assurer qu'elles continuent d'être prudentes et appropriées ; c) obtiendra l'assurance raisonnable, de façon régulière (au moins une fois par année), que la SADC possède un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace et que les politiques de gestion des risques sont respectées.	• Le Comité de vérification a la responsabilité de surveiller la gestion des risques de l'entreprise (GRE) et soumet périodiquement des rapports au Conseil. • Des politiques de gestion des risques en matière de risque d'assurance, de risque financier, de risque d'exploitation et de risque de réputation sont en voie d'élaboration ; il est prévu qu'elles seront parachevées et approuvées par le conseil d'ici mars 2006. • D'ici mars 2006, le conseil sera saisi une fois l'an d'un rapport sur la GRE. • Le conseil obtiendra des Services de vérification et de consultation interne de la SADC une évaluation indépendante et objective de la mise en œuvre de la GRE de la SADC en vue de valider les évaluations des risques faites par la direction. • Tous les domaines d'activités de la Société sont assujettis à des politiques de gestion. • Toutes les politiques de la SADC font l'objet d'examens périodiques suivant les besoins. • Les modifications apportées aux politiques importantes (par exemple les politiques concernant la rémunération) sont approuvées par le conseil.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 15 Le conseil obtiendra, de façon régulière, l'assurance raisonnable que les activités de la SADC sont appuyées par un milieu de contrôle approprié et efficace et qu'elle possède des politiques et des pratiques efficaces pour assurer l'intégrité de ses contrôles internes et de ses systèmes de gestion de l'information.	▸ Un service de vérification interne est en place. ▸ Le mandat du service de vérification interne est approuvé par le conseil et prévoit la communication de rapports au Comité de vérification. ▸ Le Comité de vérification approuve le plan de vérification interne et surveille le travail y afférent. Il examine aussi tous les rapports de vérification interne et les recommandations des vérificateurs (y compris suivi / action). ▸ Le Comité de vérification se réunit au moins quatre fois l'an. ▸ Le Comité de vérification tient des séances à huis clos distinctes avec le directeur des Services de vérification et de consultation interne. ▸ Le Bureau du vérificateur général (BVG) assiste à toutes les séances du Comité de vérification. ▸ Le BVG effectue des vérifications d'attestation une fois l'an et des examens spéciaux une fois tous les cinq ans.
Principe 16 Le conseil établira le mandat du groupe de vérification interne de la SADC et lui allouera les ressources nécessaires, approuvera chaque année son plan de vérification et obtiendra du groupe, de façon régulière, l'assurance raisonnable que les politiques et les processus de la SADC sont surveillés et respectés et que les mesures nécessaires sont prises afin de corriger toute faiblesse ou défaillance relevées.	▸ Les Services de vérification et de consultation interne relèvent du Comité de vérification et du président et chef de la direction. ▸ Le Comité de vérification examine et approuve une fois l'an le plan de vérification des Services de vérification et de consultation interne. ▸ Tous les rapports préparés par les Services de vérification et de consultation sont présentés au Comité de vérification, accompagnés d'une liste de mesures en réponse aux recommandations / observations en découlant. ▸ Le Comité de vérification tient des séances distinctes à huis clos avec le directeur des Services de vérification et de consultation interne.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 17 Le conseil obtiendra, de façon régulière, l'assurance raisonnable que la SADC « maîtrise la situation* ».	▸ La SADC se réclame de pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Elle a adopté : • des politiques concernant - le comportement éthique et les pratiques professionnelles, ainsi que les conflits d'intérêts, surveillés de près et immédiatement rapportés au Comité de vérification, au CRHR et au conseil ; • un processus de gestion stratégique ; • un processus de gestion des risques de l'entreprise ; • des processus conçus pour faire en sorte que les contrôles internes soient examinés et évalués périodiquement ; • des politiques relatives à la gestion des ressources humaines, qui sont avalisées par le conseil ; • des processus visant à assurer une surveillance périodique des rendements et des résultats financiers. ▸ Le BVG effectue des vérifications d'attestation une fois l'an et des examens spéciaux (le plus récent ayant eu lieu en novembre 2004) une fois tous les cinq ans ; ces vérifications et examens sont présentés au conseil.
Principe 18 Le conseil s'assurera que la SADC communique de façon efficace avec l'État, les déposants, les institutions membres, les organismes de réglementation des institutions financières, les autorités de surveillance et les autres intervenants.	▸ Sensibilisation à l'assurance-dépôts et partenariats forts constituent deux stratégies commerciales à long terme de la SADC. ▸ Le plan et la stratégie de communications à long terme sont approuvés par le conseil. ▸ La SADC possède un site Internet et des lignes d'information 1 800 et transmet périodiquement aux intervenants un Rapport annuel et un Résumé du plan d'entreprise. (Le conseil d'administration examine le Rapport annuel et le Résumé du plan d'entreprise de la Société). ▸ La SADC rencontre les institutions membres et les associations concernées et les consulte sur diverses questions afférentes à l'assurance-dépôts ; toutes ces rencontres font l'objet de comptes-rendus et sont discutées au sein du conseil. ▸ La SADC a établi des procédures pour traiter les demandes de renseignements ou les représentations du cabinet du ministre ou d'autres intervenants.

* « Maîtriser la situation » signifie que la SADC est en mesure de démontrer :

▸ que son conseil exerce sur ses activités une régie efficace, que ces activités sont gérées conformément à des processus permanents, adéquats et efficaces de gestion stratégique et de gestion des risques et qu'elles sont menées dans une culture d'entreprise appropriée ;

▸ que les faiblesses ou défaillances d'importance ayant trait à ces matières sont relevées et que les mesures correctrices adéquates sont prises en temps opportun.

Énoncé de principe	Approche / observations de la SADC
Principe 18 (suite)	▸ Le président du conseil est, en vertu de la loi, membre du Comité de surveillance des institutions financières. ▸ La SADC fait partie du Comité consultatif supérieur du ministère des Finances. ▸ Un comité de liaison a été créé pour faciliter les discussions entre la SADC et le BSIF.
Principe 19 Le conseil étudiera périodiquement (au moins une fois par année) cette *Politique de gouvernance du conseil* afin de s'assurer qu'elle répond toujours à la situation et aux besoins de la SADC et qu'elle continue de refléter la législation à laquelle la SADC est assujettie, les Normes de la SADC* (adaptées pour refléter le mandat de la SADC à titre de société d'État ayant des objectifs d'intérêt public), les conseils en matière de gouvernance propres aux sociétés d'État et les « pratiques exemplaires » reconnues.	▸ On projette d'effectuer un examen de la *Politique de gouvernance du conseil* de la SADC à l'automne 2005.

* Les Normes de la SADC ont été abrogées en avril 2005 ; la présente *Politique de gouvernance du conseil* est en train d'être révisée afin de tenir compte de ce changement.

‹ ANNEXE B ›

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC :

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Service d'information sans frais :
1 800 461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : (613) 996-6095

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200, C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

‹ Annexe C ›

Glossaire

Année de déclaration : Période s'étalant du 15 juillet au 14 juillet de l'année suivante. (*Standards Year*)

Assurance distincte : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte de taxes hypothécaires. Voir *couverture de base*. (*Separate Coverage*)

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G-10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital investi et des intérêts courus). Les autres types de dépôts assurables (dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires) sont couverts par une assurance distincte. (*Basic Coverage*)

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôts assurables : Dépôts couverts par l'assurance-dépôts en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. (*Eligible Deposit*)

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec *dépôt à vue*. (*Term Deposit*)

Dépôt à vue : Dépôt qui peut être retiré à n'importe quel moment et qui n'est assorti d'aucune échéance fixe. Comparer avec *dépôt à terme*. (*Demand Deposit*)

Dépôts de courtier : Dépôts de détail effectués par des courtiers ou des agents à qui l'on verse une commission pour leur travail d'intermédiaire. (*Brokered Deposits*)

Dépôt de détail : Petits et moyens dépôts comprenant généralement des certificats de placement garantis, d'autres dépôts à terme et des dépôts à vue tels que les sommes versées dans les comptes d'épargne et les comptes de chèques. Ces dépôts sont habituellement faits par des personnes qui ne sont pas des experts financiers. (*Retail Deposit*)

Dépôts de gros : Dépôts effectués sur le marché monétaire directement par les déposants ou par l'intermédiaire de courtiers. Ce sont généralement des dépôts à court terme très importants (de 150 000 dollars et plus). (*Wholesale Deposit*)

Droits de renforcement du crédit : Droits spéciaux que la SADC peut être appelée à verser au Trésor en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* dans le cas où elle doit contracter des emprunts sur les marchés privés ou auprès du Trésor. (*Credit Enhancement Fee*)

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)

Dépôts placés dans des régimes enregistrés : Les dépôts assurables affectés à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sont assurés séparément de tout autre dépôt assurable effectué au nom du même déposant, à la même institution membre. Les dépôts assurables versés dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ne sont couverts par une assurance distincte que s'ils constituent des dépôts en fiducie. (*Deposits Held in Registered Plans*)

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium Year*)

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* qui, après avoir présenté une demande d'assurance-dépôts, a obtenu le statut de membre de la SADC. (*Member Institution*)

Institution membre fédérale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi fédérale. Voir *institution membre provinciale*. (*Federal Member*)

Institution membre provinciale : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi provinciale. Voir *institution membre fédérale*. (*Provincial Member*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)

Répertoire des dépôts assurables : Liste des produits de dépôt offerts par une institution membre, dont l'assurabilité a été confirmée au préalable par la SADC. Les institutions membres sont tenues de fournir une copie de leur répertoire aux consommateurs qui en font la demande. (*Deposit Register*)

Signe d'adhésion à la SADC : Signe rouge et blanc que les institutions membres de la SADC doivent afficher bien en vue à toutes leurs succursales ou dans tous leurs lieux d'affaires, attestant que l'institution est membre de la SADC et indiquant le numéro du service d'information téléphonique sans frais de la SADC. (*CDIC Membership Sign*)